

COMMUNE DE URT - 64

Projet d'aménagement du pôle d'échange multimodal de la halte ferroviaire de Urt

Notice environnementale

Août 2025



Agence Nouvelle-Aquitaine
49 rue Camille Claudel
40990 Saint-Paul-lès-Dax

Agence Occitanie
60 rue des Fossés
82800 Nègrepelisse

<https://www.eten-environnement.com>



REFERENCES DU DOSSIER

PROJET	Projet d'aménagement du pôle d'échange multimodal de la halte ferroviaire de Urt (64)		
ETUDE	Notice environnementale		
CODE INTERNE	NA_2025_DD005_D64		
DATE DE REMISE	Août 2025		
MAITRE D'OUVRAGE			
	Syndicat des Mobilités Pays basque-Adour Site turbolab 4 rue Joseph Szydowski 64100 BAYONNE Contact : M. Romain MATHEY r.mathey@communaute-paysbasque.fr		Communauté d'Agglomération Pays Basque 15 avenue Foch 64100 BAYONNE
PRESTATAIRE			
	ETEN Environnement Nouvelle-Aquitaine 49 rue Camille Claudel 40 990 SAINT-PAUL-LES-DAX Tél : 05 58 74 84 10 – Fax : 05 58 74 84 03 environnement@eten-aquitaine.com Coordinatrice de projet : Charlène FAUTOUS		
Auteurs de l'étude	Fonction dans la structure	Formation initiale	Rôle dans l'étude
Charlène FAUTOUS	Coordinatrice de projet – Spécialiste flore, habitats naturels et zones humides	Master 2 « Gestion de la biodiversité » Université Paul Sabatier de Toulouse (31)	Coordination de projet Inventaires de terrain volet habitats naturels, flore, zones humides Rédaction du volet habitats naturels, flore, zones humides
Adrien LABADIE	Coordinateur de projet – Spécialiste faune, assainissement, suivi de chantier	Licence Professionnelle « Biologie Appliquée aux Ecosystèmes Exploités » - Université de Pau et des Pays de l'Adour à Anglet (64)	Inventaires « faune » de terrain Rédaction du volet faune et habitats associés
Léa PRATS	Coordinatrice de projet – Spécialiste faune	Master 2 « Dynamique des Ecosystèmes aquatiques » - Université de Pau et des Pays de l'Adour -Anglet (64)	Inventaires de terrain volet faune
Capucine GAILLET	Stagiaire flore, habitats naturels et zones humides	Master 2 « Plantes et sociétés » Université de Tours (37)	Inventaires de terrain volet habitats naturels, flore
Mathilde COULM	Coordinatrice de projet – Spécialiste flore, habitats naturels et zones humides	Master 2 « Gestion et Conservation de la Biodiversité » Université de Bretagne Occidentale, Brest (29)	Inventaires de terrain volet habitats naturels, flore, zones humides
Jessica GARBAY	Chargée d'études – spécialiste faune	BTSA « Gestion et Protection de la Nature » (Aveyron- Valrance - 12)	Inventaires de terrain volet faune

SOMMAIRE

TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	4
A. LOCALISATION ET METHODES UTILISEES	5
I. PRESENTATION DU PROJET ET DE L'AIRES D'ETUDE.....	6
I. 1. Projet d'aménagement du pôle d'échange multimodal	6
I. 2. Contexte en matière d'urbanisme	9
I. 3. Aires d'études définies pour qualifier les sensibilités environnementales	10
II. METHODES UTILISEES	13
II. 1. Recherches bibliographiques	13
II. 2. Campagne d'investigations sur le terrain	13
II. 3. Zonages liés au patrimoine naturel	14
II. 4. Habitats naturels et anthropiques.....	14
II. 5. Flore	17
II. 6. Faune.....	18
II. 7. Zones humides.....	25
II. 8. Synthèse des atouts, des faiblesses, des opportunités et des mesures (AFOM)	27
II. 9. Limites méthodologiques et difficultés rencontrées	28
B. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	29
I. ZONAGES LIES AU PATRIMOINE NATUREL : UN CONTEXTE RICHE AVEC LA PROXIMITE DE L'ADOUR	29
II. LES HABITATS NATURELS ET ANTHROPIQUES : UNE DEPRESSION OCCUPEE PAR UN BOISEMENT HUMIDE	32
III. LA FLORE : PRESENCE D'UNE ESPECE PROTEGEE DANS L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE	35
III. 1. Analyse bibliographique	35
III. 2. Expertise de terrain	36
IV. LES ZONES HUMIDES : 2 HABITATS HUMIDES IDENTIFIES.....	41
IV. 1. Analyse bibliographique	41
IV. 2. Expertise de terrain	41
V. LA FAUNE : UNE DIVERSITE TYPIQUE DES MILIEUX PERI-URBAINS	45
V. 1. Synthèse bibliographique.....	45
V. 2. Inventaires de terrain	51
VI. TRAME VERTE ET BLEUE : VOIE FERREE ET INFRASTRUCTURE JOUANT UN ROLE D'OBSTACLES	61
VII. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE : ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITES – MENACES (AFOM)	63
C. IMPACTS ET MESURES ERC.....	65
VIII. IMPACTS PREVISIBLES SUR LE MILIEU NATUREL.....	65
VIII. 1. Impacts prévisibles sur les habitats naturels.....	65
VIII. 2. Impacts prévisibles sur la flore	65
VIII. 3. Impacts prévisibles sur les zones humides	66
VIII. 4. Impacts prévisibles sur la faune.....	66
IX. SYNTHESE DES IMPACTS LIES AU PROJET ET MESURES ER ASSOCIEES.....	68
X. SYNTHESE DES MESURES ERC INTEGREES AU PROJET.....	71
X. 1. Mesures d'évitement (ME).....	71
X. 2. Mesures de réduction (MR)	72
X. 3. Mesure de compensation (MC)	76
XI. CONCLUSION	78
ANNEXES	79
Annexe 1 : Liste des espèces floristiques inventoriées	79
Annexe 2 : Liste des espèces faunistiques inventoriées.....	81
BIBLIOGRAPHIE.....	85

TABLE DES ILLUSTRATIONS

CARTES

Carte 1 : Localisation du projet	11
Carte 2 : Aires d'étude.....	12
Carte 3 : Méthodologie liée à la faune	24
Carte 4 : Périmètres de protection au titre d'un texte européen ou international.....	30
Carte 5 : Périmètres d'inventaires liés au patrimoine naturel.....	31
Carte 6 : Habitats naturels et anthropiques	34
Carte 7 : Flore patrimoniale	38
Carte 8 : Flore exotique envahissante	39
Carte 9 : Enjeux relatifs aux habitat naturels et à la flore	40
Carte 10 : Zones humides effectives identifiées dans la bibliographie (Extrait du dossier MECDU, 2024)	42
Carte 11 : Expertise des zones humides	44
Carte 12 : Points de contacts avec la faune patrimoniale et habitats associés	59
Carte 13 : Synthèse des secteurs à enjeux pour la faune patrimoniale.....	60
Carte 14 : Synthèse des enjeux liés au milieu naturel	64
Carte 15 : Localisation de la zone humide compensatoire.....	77

TABLEAUX

Tableau 1 : Définition des aires d'étude.....	10
Tableau 2 : Liste des organismes consultés.....	13
Tableau 3 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés.....	13
Tableau 4 : Niveaux de certitude de reproduction en fonction des comportements observés sur le terrain (codes Atlas) (source : www.faune-france.org)	19
Tableau 5 : Légende de l'analyse « AFOM » pour le milieu naturel	27
Tableau 5 : Synthèse des zonages liés au patrimoine naturel présents dans un rayon de 5km	29
Tableau 6 : Bioévaluation des formations d'habitats naturels et anthropiques	33
Tableau 7 : Espèces floristiques protégées relevées à proximité de l'aire d'étude (maille 5 x 5 km) Sources : OBV et INPN, consultées le 07/08/2025.....	35
Tableau 8 : Plantes exotiques envahissantes identifiées au sein de l'aire d'étude immédiate	37
Tableau 9 : Habitats naturels recensés dans l'aire d'étude.....	43
Tableau 10 : Bioévaluation de la faune patrimoniale au sein de l'aire d'étude immédiate	57
Tableau 11 : Synthèse de l'état initial des Milieux naturels : Analyse « AFOM »	63
Tableau 13 : Synthèse des incidences du projet, des mesures d'évitement et de réduction associées, et incidences résiduelles	68
Tableau 14 : Calendrier d'intervention adapté au cycle biologique des espèces présentes	72
Tableau 15 : Liste des espèces floristiques inventoriées.....	79
Tableau 16 : Liste des espèces d'oiseaux contactées au sein de l'aire d'étude immédiate	81
Tableau 17 : Liste des espèces de chiroptères contactées au sein de l'aire d'étude immédiate	82
Tableau 18 : Liste des espèces de reptiles contactées au sein de l'aire d'étude immédiate.....	83
Tableau 19 : Liste des espèces de rhopalocères contactées au sein de l'aire d'étude immédiate.....	83

FIGURES

Figure 1 : extrait du plan du projet au niveau du parvis de la gare	6
Figure 2 : Vue en plan de l'aménagement projeté (source : KEIMA 03/2025)	7
Figure 3 : Solutions techniques envisagées pour l'aménagement de la dépression (source : KEIMA 03/2025)	8
Figure 4 : Extrait du PLU de Urt (Source : Géoportail de l'urbanisme)	9
Figure 5 : Modification du PLU pour la mise en compatibilité vis-à-vis du projet	9
Figure 6 : Conditions de sélection du format de numérisation des habitats naturels.....	15
Figure 7 : Clé de détermination des enjeux de conservation des habitats naturels et anthropiques	16
Figure 8 : Clé de détermination des enjeux de conservation de la flore	18
Figure 9 : processus d'identification de l'activité des chiroptères sur l'aire d'étude immédiate (ETEN Environnement)	21
Figure 10 : Classes d'hydromorphie du GEPPA – Solenvie	26
Figure 11 : Graphique du nombre de contacts enregistrés par espèce.....	53
Figure 12 : Représentation schématique des continuités écologiques (TVB).....	61
Figure 13 : Extrait du plan d'aménagements et îlots boisés à préserver au titre du L151-19 du code de l'Urbanisme (hachures rouges)	71
Figure 14 : Extrait du plan d'aménagement et conservation du Tulipier de Virginie (cercle rouge)	71
Figure 15 : Principe et caractéristique des clôtures contre l'intrusion des batraciens	74
Figure 16 : Préconisation relative à l'éclairage (source : LPO).....	76

A. LOCALISATION ET METHODES UTILISEES

I. Présentation du projet et de l'aire d'étude

I. 1. Projet d'aménagement du pôle d'échange multimodal

Le syndicat des mobilités Pays basque-Adour porte le projet de Pôle d'Echange Multimodal (PEM) au niveau de la gare ferroviaire de Urt (64), dans le cadre de la valorisation de l'axe ferroviaire Adour (projet de SERM basco landais labellisé comme projet national par l'Etat le 04/07/2024 pour l'axe ferroviaire « Adour »). La localisation du projet est présentée Carte 1, page 11.

Le terrain d'assiette du projet représente 0,23 ha aux abords immédiats de la gare existante. Il concerne le parvis de la gare et les abords de la voie d'accès (chemin de la gare). Les abords de la gare sont concernés par des fourrés et un bosquet humide occupants une cuvette. Cette dépression témoigne d'un remblai ancien de la zone, datant probablement de la création de la voie ferrée (19^{ème} siècle).

Le plan du projet est présenté Figure 2, page 7.

Le projet consiste en l'aménagement du parvis de la gare comprenant une voie à sens unique giratoire permettant la dépose d'usagers autour de laquelle s'articulent un quai de bus, des emplacements de stationnement : 1 zone de stationnements vélos, 3 unités 2 roues motorisés, 1 unité PMR et 4 autres unités de stationnement.

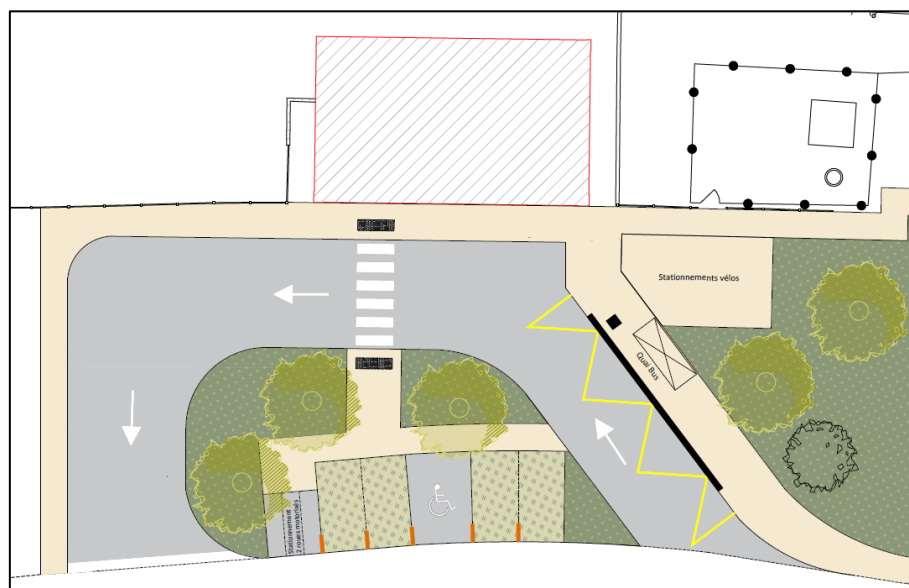


Figure 1 : extrait du plan du projet au niveau du parvis de la gare

Ces aménagements sont desservis par des cheminements piétons reliés à une aire de stationnement publique plus importante à proximité immédiate et en limite de voirie (chemin de la gare).

Cette aire de stationnement comprend 56 unités : 20 unités organisées autour d'un bosquet à conserver desservies par une voie à sens unique et 36 unités en bordure du chemin de la gare.

Les stationnements seront aménagés en dalle béton engazonnée, hors PMR et 2 roues motorisés qui bénéficieront d'un revêtement en Béton Bitumineux Semi Grenu (BBSG 0/10) de même que la voirie. Les cheminements piétons et la zone de stationnements vélo seront revêtues en béton.

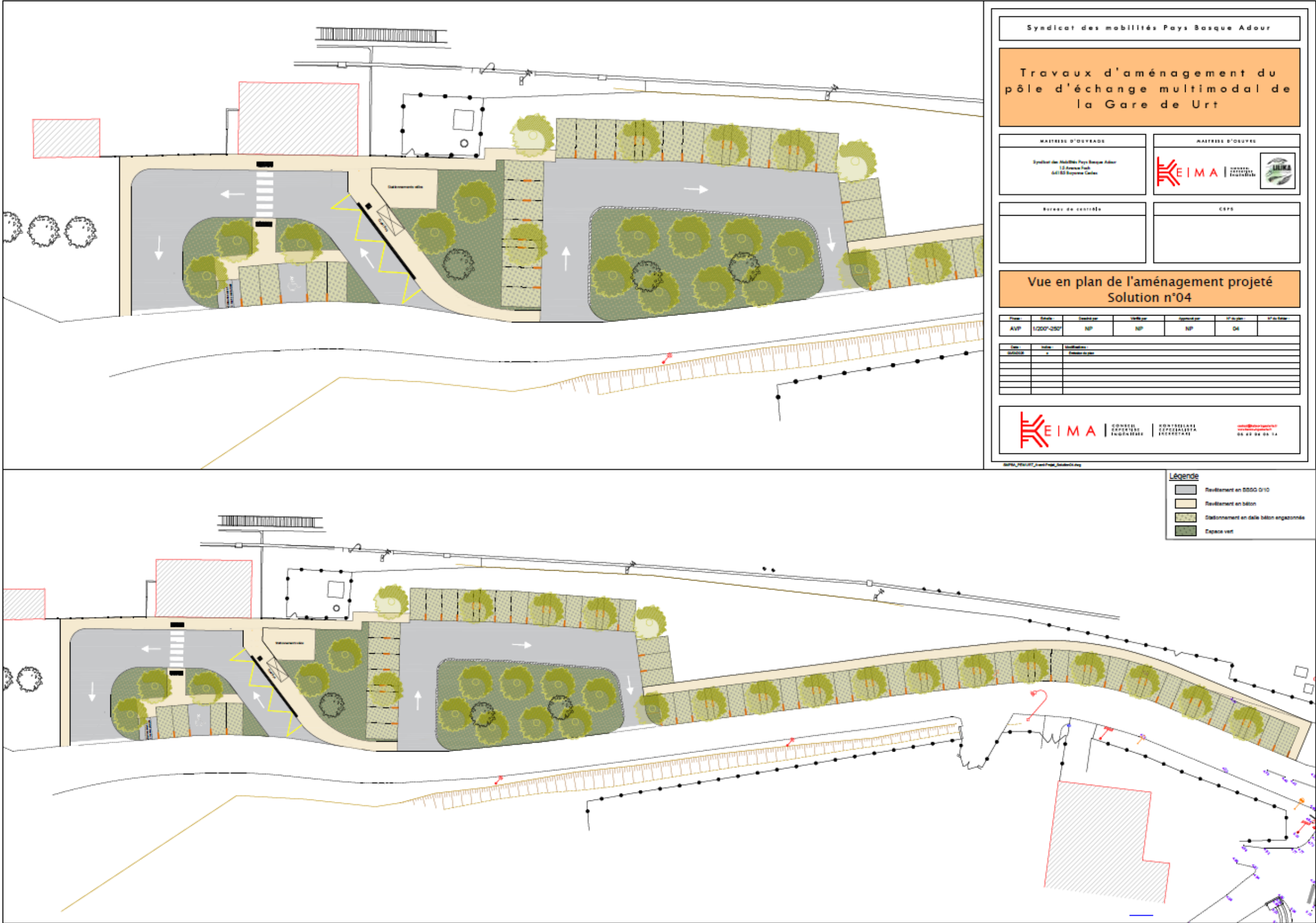


Figure 2 : Vue en plan de l'aménagement projeté (source : KEIMA 03/2025)

La réalisation du projet nécessite le remblaiement de la dépression humide. Pour cela 2 solutions techniques sont envisagées : soit la création soit d'un mur de soutènement (solution n°1), soit la création d'un talus en pente végétalisée (solution n°2), comme présenté dans la figure ci-dessous.

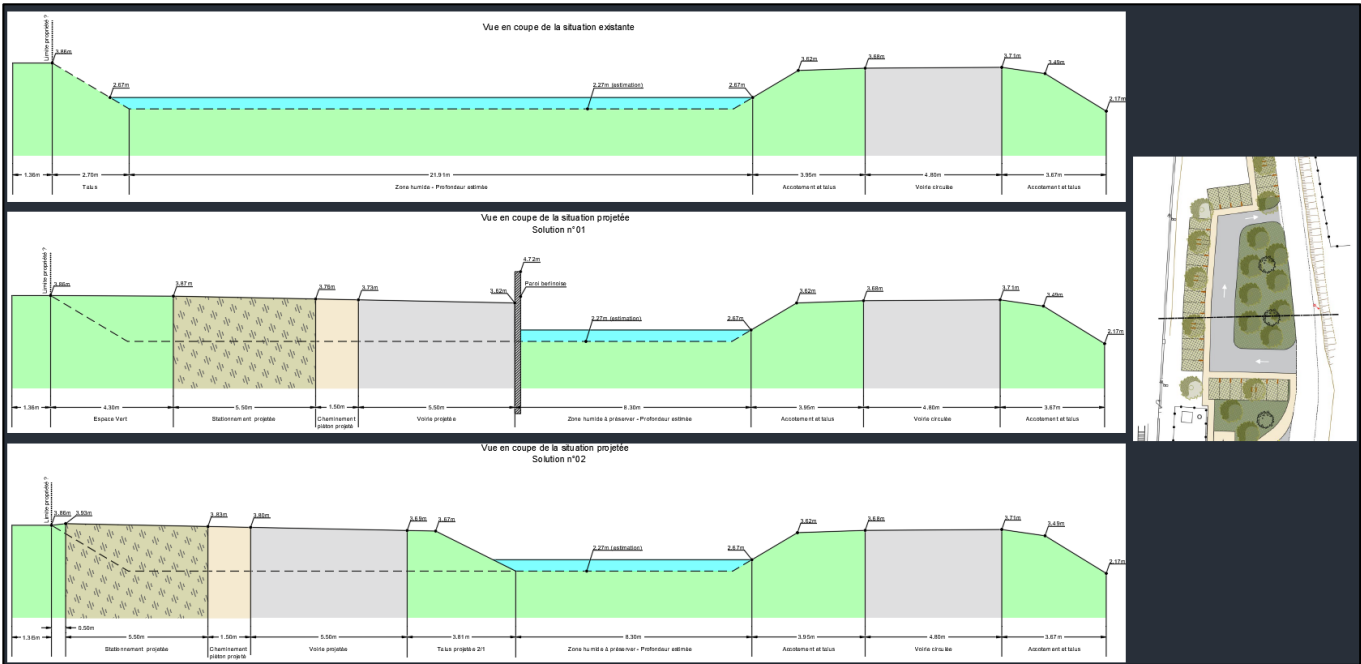


Figure 3 : Solutions techniques envisagées pour l'aménagement de la dépression (source : KEIMA 03/2025)

La seconde solution est privilégiée, toutefois la dépression présente actuellement une végétation arbustive et arborée plutôt dense. C'est pourquoi, dans un premier temps, les travaux consisteront à débroussailler la strate arbustive. L'ouverture du milieu permettra d'effectuer une étude géotechnique ayant pour but de valider l'une des 2 solutions techniques envisagées.



Arbre conservé dans le cadre du projet © ETEN Environnement

Concernant les espaces verts, le projet prévoit le maintien d'espaces verts existants ainsi que la création de nouveaux espaces notamment au niveau du parvis de la gare. Au droit des espaces verts actuels et des zones à conserver, les arbres de haut jet seront conservés.

Il est également prévu la plantation d'arbres, en particulier au niveau des places de stationnement. L'ensemble de ces aménagements nécessiteront des remblais.

I. 2. Contexte en matière d'urbanisme

Le projet est situé en zones UY et N du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Urt (Figure 4).

La zone UY concerne la gare et ses stationnements, il s'agit d'une zone urbaine à dominante d'activités économiques.

La zone N concerne le projet de PEM et son parking public, elle permet de réaliser des aménagements d'intérêt général.

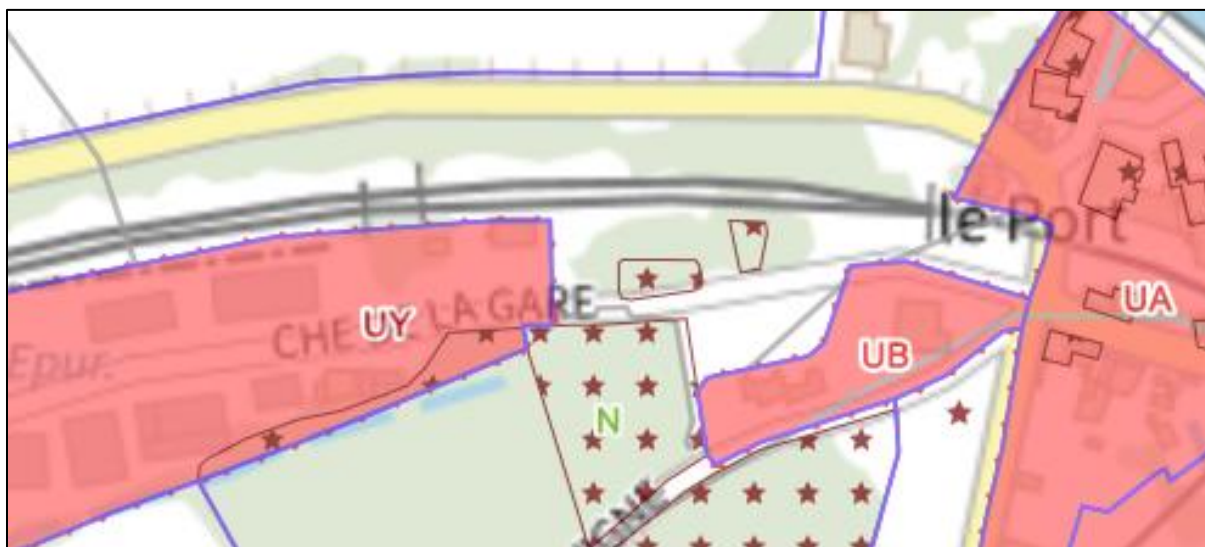


Figure 4 : Extrait du PLU de Urt (Source : Géoportail de l'urbanisme)

Le projet a fait l'objet en décembre 2024 d'une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU d'Urt visant plus précisément à modifier le règlement graphique par suppression/modification d'un élément de paysage identifié au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme.

La figure suivante identifie ces modifications.

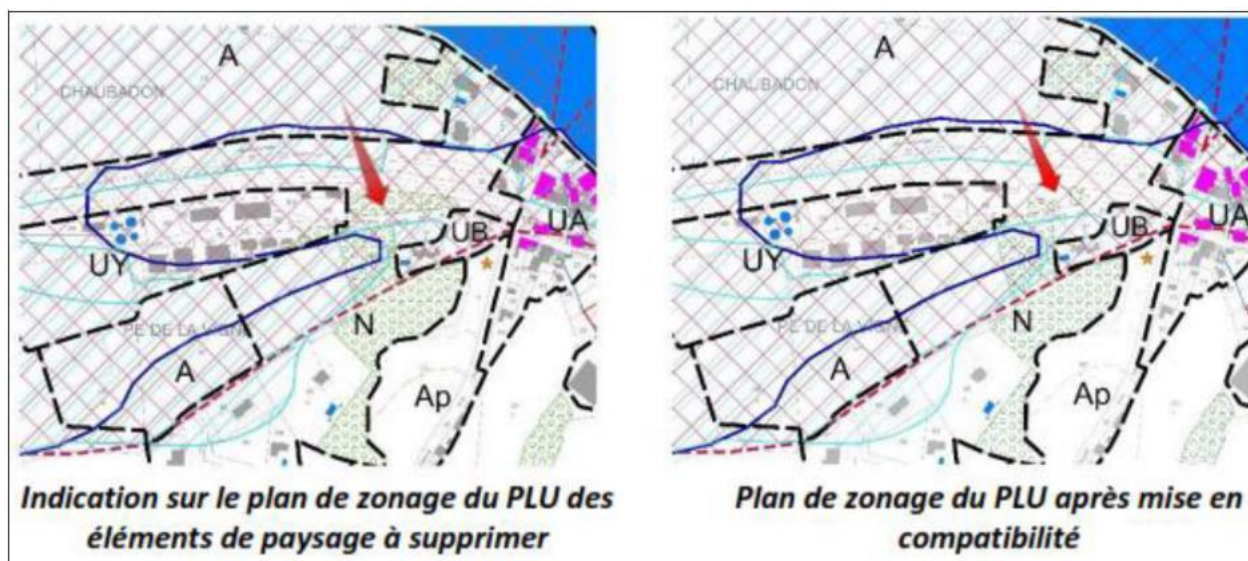


Figure 5 : Modification du PLU pour la mise en compatibilité vis-à-vis du projet

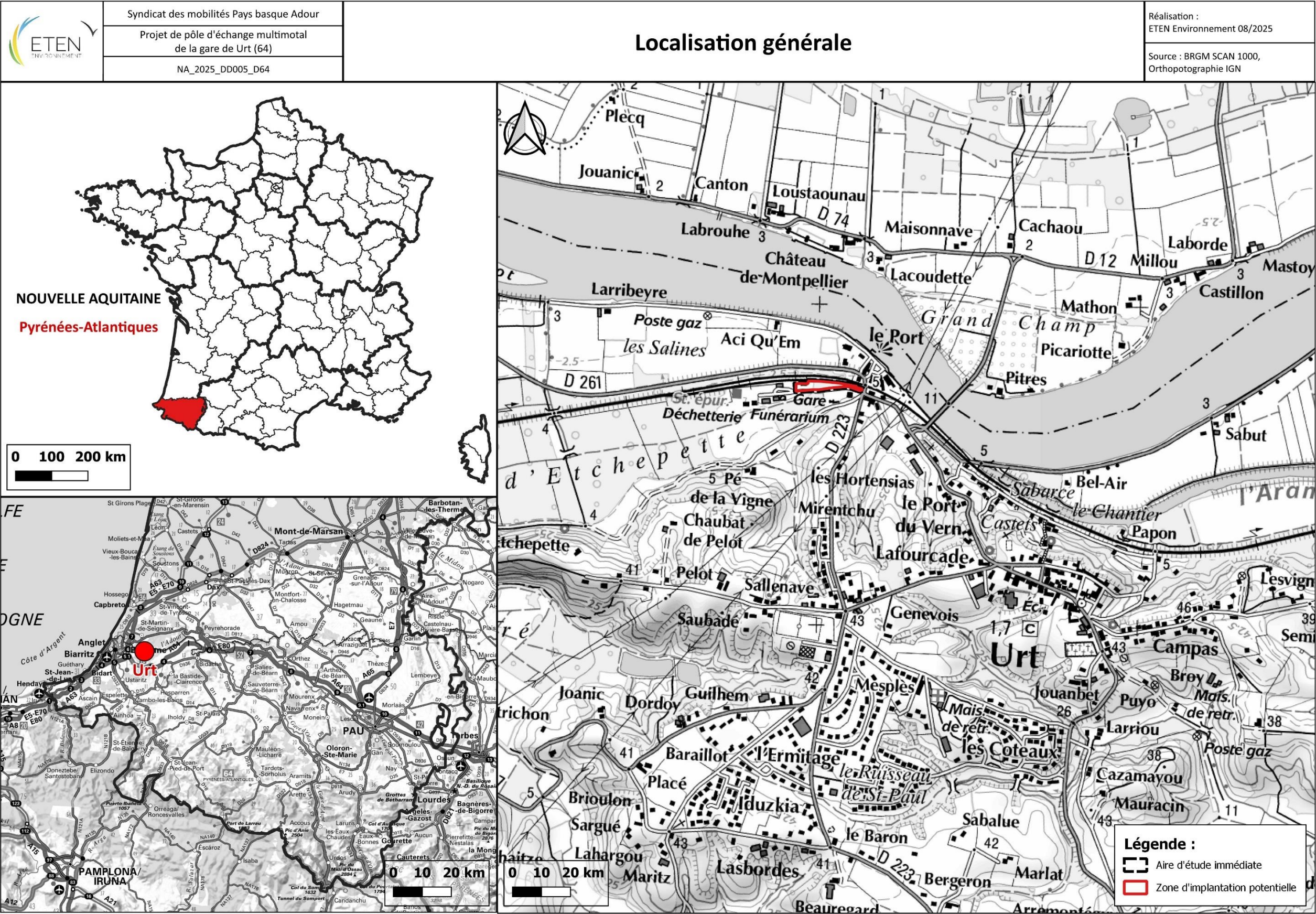
I. 3. Aires d'études définies pour qualifier les sensibilités environnementales

ETEN Environnement a été mandaté pour réaliser un diagnostic écologique sur ce secteur en vue d'identifier les enjeux environnementaux et dans le cadre d'une demande d'examen au cas par cas.

Les aires d'étude définies pour qualifier les sensibilités environnementales du projet sont décrites dans le tableau ci-dessous et cartographiées page suivante.

Tableau 1 : Définition des aires d'étude

Aires d'étude	Définition	Commentaires	Surface correspondante
Emprise du projet	Terrain d'assiette du projet	Il s'agit de l'emprise définie à partir du plan du projet.	0,27 ha
Zone d'implantation potentielle	Zone d'implantation envisagée pour le projet, emprise maîtrisée.	Il s'agit de la zone d'implantation potentielle du projet qui a été évaluée dans le dossier de mise en compatibilité du document d'urbanisme.	0,35 ha
Aire d'étude immédiate	Rayon de 5 m aux abords de la zone d'implantation potentielle	Il s'agit de l'aire d'étude dans laquelle ont été réalisées les expertises écologiques : faune / flore / zones humides.	0,58 ha

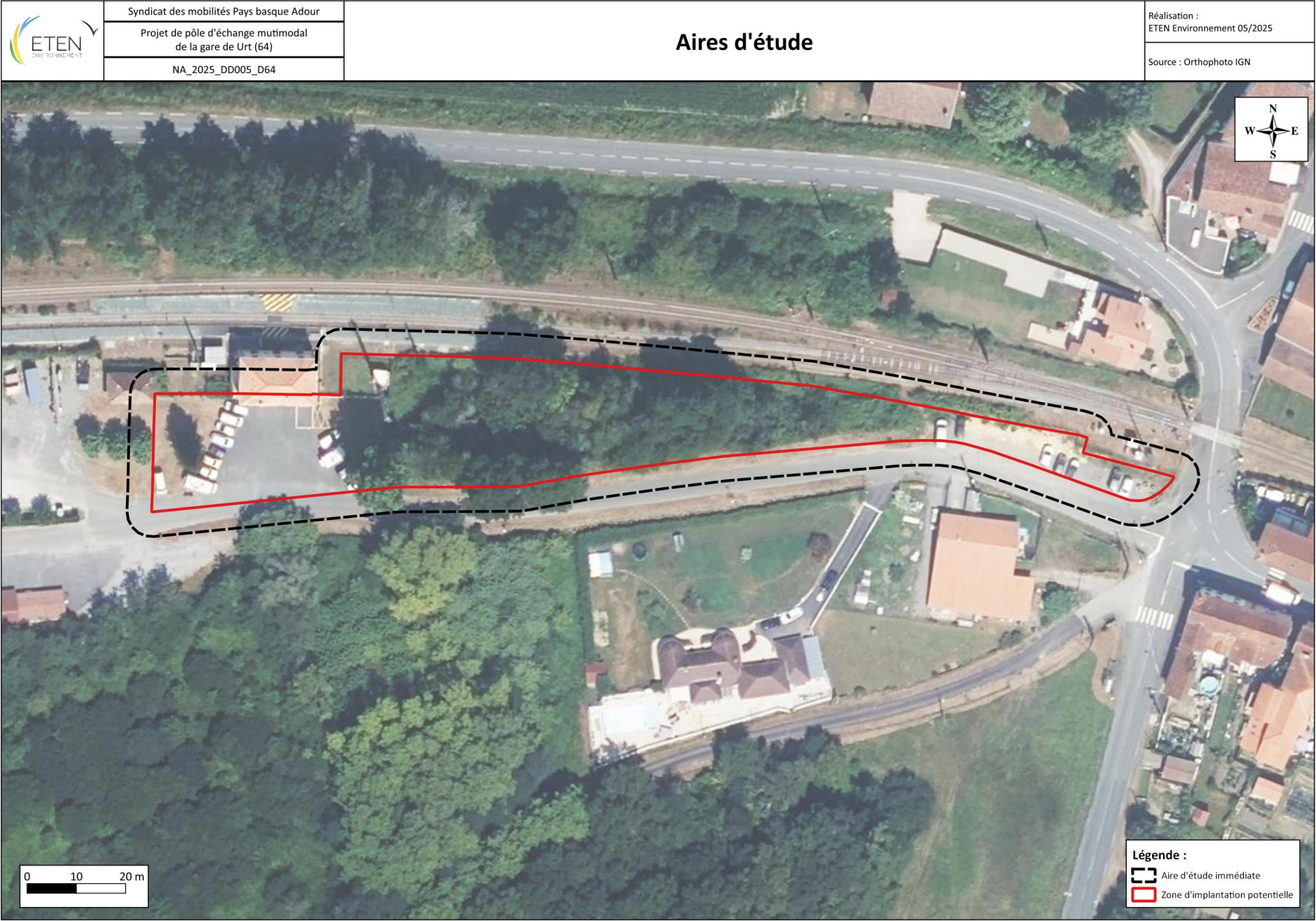


Carte 1 : Localisation du projet

A – LOCALISATION ET METHODE

B – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

C – IMPACTS ET MESURES ERC



Carte 2 : Aires d'étude

II. Méthodes utilisées

II. 1. Recherches bibliographiques

Une analyse bibliographie s'est basé sur des recherches bibliographiques dans l'objectifs de connaître les potentiels enjeux au sein de l'aire d'étude immédiate et d'adapter les passages de terrain relatifs à la flore et à la faune.

Les sources bibliographiques consultées sont présentées en annexe.

En complément, des consultations ont été réalisées afin d'obtenir de plus amples informations sur les espèces/habitats présents à proximité du site d'étude.

Le tableau suivant présente les organismes consultés.

Tableau 2 : Liste des organismes consultés

Organismes consultés	Thématiques
Conservatoire Botanique National Sud Atlantique	Flore (mailles 1km et 5 km)
Base de données OpenObs	Faune
Base de données INPN	Faune
SINP (FAUNA)	Faune
Faune Aquitaine (base de données)	Faune

II. 2. Campagne d'investigations sur le terrain

L'expertise a été effectuée à partir d'investigations de terrain ainsi que par l'analyse des données bibliographiques disponibles. Les inventaires ont été réalisés pour les habitats naturels, les zones humides, la faune et la flore en février et mars 2024 puis de mars à juillet 2025, durant les conditions climatiques variables (voir le tableau ci-dessous).

En l'état, l'aire d'étude n'a donc pas fait l'objet d'un inventaire quatre saisons complet, toutefois des inventaires complémentaires sont prévus à l'automne-hiver 2025.

Le tableau suivant présente la date et les thèmes expertisés lors du passage sur site.

Tableau 3 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés

Groupe expertisé	Date d'expertise	Météo	Expert
Faune			
Mammifères, Oiseaux (diurne) Amphibiens (nocturne)	07/03/2024	Nuageux, vent faible, absence de pluie, 8°C	Jessica GARBAY Chargée d'études - experte faune
Mammifères, Oiseaux	14/04/2025	Ciel dégagé, vent faible, absence de pluie, 12 à 15°C	Léa PRATS, Chargée d'études - experte faune
Amphibiens, Oiseaux (nocturne)		Soirée au ciel très couvert, vent faible, absence de pluie,	

A – LOCALISATION ET METHODE

B – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

C – IMPACTS ET MESURES ERC

Groupe expertisé	Date d'expertise	Météo	Expert
		14°C	
Mammifères, Oiseaux, Reptiles	15/05/2025	Ciel couvert, vent faible, pluie faible, 14°C	Adrien LABADIE, Chargé d'études - expert faune
Oiseaux, Reptiles, insectes, Chiroptères (pose d'une SM4BAT)	19/06/2025	Ciel dégagé, absence de vent, absence de pluie, 28°C	Léa PRATS, Chargée d'études - experte faune
Oiseaux, Reptiles, insectes, Chiroptères (récupération d'une SM4BAT)	20/06/2025	Ciel dégagé, absence de vent, absence de pluie, 21°C	Adrien LABADIE, Chargé d'études - expert faune
Oiseaux, Reptiles, Insectes, Mammifères	03/07/2025	Ciel couvert, pas de vent, absence de pluie, 25°C	Adrien LABADIE, Chargé d'études - expert faune
Flore / Habitats naturels / Zones humides			
Habitats naturels, flore, zones humides (critère pédologique)	08/02/2024	Nuageux, vent très faible, absence de pluie, 7°C	Mathilde COULM Chargée d'études - experte flore
Zones humides (visite d'éligibilité de la parcelle compensatoire)	30/04/2025	Ciel dégagé, pas de vent, absence de pluie, 25°C	Charlène FAUTOUS Chargée d'études - experte flore Capucine GAILLET Stagiaire flore
Habitats naturels, flore	21/05/2025	Ciel dégagé, vent faible, absence de pluie, 28°C	Charlène FAUTOUS Chargée d'études - experte flore Capucine GAILLET Stagiaire flore
Habitats naturels, flore	23/06/2025	Nuageux, pas de vent, absence de pluie, 25°C	Charlène FAUTOUS Chargée d'études - experte flore
Habitats naturels, flore	07/07/2025	Couvert, pluie faible	Capucine GAILLET Stagiaire flore

II. 3. Zonages liés au patrimoine naturel

L'analyse des périmètres liés au patrimoine naturel s'est basée sur la consultation des données bibliographiques disponibles (SIGENA, DREAL, INPN) Un périmètre de 5 km autour de la zone d'implantation potentielle a été utilisé afin d'identifier les potentiels liens (hydrographiques, corridors écologiques...) avec les différents périmètres identifiés.

II. 4. Habitats naturels et anthropiques

Typologie des habitats

Les conditions physiques (climat) et édaphiques (sol) des milieux naturels conditionnent le développement d'ensembles d'espèces végétales adaptées à ces conditions. De l'étude et de la comparaison de ces ensembles est né le concept **d'association végétale**, concept de base de la phytosociologie (étymologiquement science des associations végétales).

Les communautés végétales ont été analysées selon la **méthode phytosociologique sigmatiste** (BRAUN-BLANQUET, 1964 ; GUINOCHET, 1973) et identifiées par références aux connaissances

phytosociologiques actuelles, et notamment du Catalogue de végétations de Nouvelle-Aquitaine (LAFON *et al.* 2024). Les différents milieux, ou **habitats**, ont été répertoriés selon leur typologie phytosociologique simplifiée puis identifiés aux typologies EUNIS et CORINE Biotopes et au Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (Version EUR 28), document de référence de l'Union Européenne dans le cadre du programme Natura 2000. Le cas échéant ont été précisés pour chaque type d'habitat, le code EUNIS et Corine (2^{ème} niveau hiérarchique des typologies) et le Code Natura 2000 correspondants, faisant référence aux documents précités.

Pour chaque type d'habitat naturel, ont été indiquées les **espèces caractéristiques et/ou remarquables** (surtout du point de vue patrimonial) ainsi que leurs principaux caractères écologiques.

Cartographie des habitats

Après identification et délimitation sur le terrain, les différentes formations d'habitats naturels et anthropiques identifiées ont été **représentées cartographiquement** par report sur le fond orthophotographique de la zone d'étude à l'aide du logiciel QGIS. Les habitats de plus de 50 m² ont été représentés sous forme **polygonale**. En dessous de cette surface, les habitats ont été représentés sous forme **ponctuelle** (ex. : mare) ou sous forme de **mosaïque** (ex. : patchs de ronciers dans une prairie). Pour les habitats de largeur inférieure à 2 mètres ou ne présentant pas de strate inférieure différenciée (ex. : alignements d'arbres), une représentation **linéaire** a été préférée.

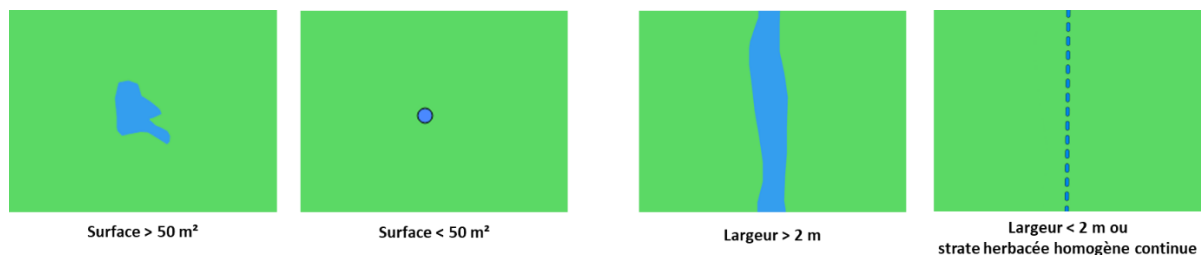


Figure 6 : Conditions de sélection du format de numérisation des habitats naturels

Selon la taille de l'aire d'étude, une **représentation cartographique comprise entre 1/1000 et 1/5000** a été fixée (jusqu'à 1/7500 pour les aires d'étude de grande taille avec habitats homogènes). La symbologie a été choisie, dans la mesure du possible, en fonction des conditions écologiques des formations inventoriées (physionomie, engorgement...).

Les habitats ponctuels ont systématiquement été **pointés au GPS** (précision de 5 m).

Détermination des enjeux liés aux habitats naturels et anthropiques

L'état actuel de conservation des habitats du site (parfois appelé état de dégradation) a été évalué par référence aux stades optimaux d'habitats similaires (c'est-à-dire occupant les mêmes types de milieux) existant à proximité ou dans la proche région. L'attribution de l'état de conservation repose sur la définition proposée par l'UMS PatriNat (Mistarz et Grivel, 2020) :

- Bon-optimal** : habitat naturel qui maintient ses fonctions et son équilibre dans le temps ;
- Bon-correct** : habitat naturel qui fonctionne et se maintient dans le temps malgré une légère altération ;
- Altéré** : habitat qui subit une détérioration ayant de lourdes répercussions sur ses fonctions, mais pouvant être restauré dans un état « bon-correct » avec des mesures de gestion adaptées ;
- Dégradé** : habitat profondément détérioré qui ne pourrait pas se rétablir à un niveau supérieur même avec des mesures de gestion ; ou bien, si les mesures de restauration/gestion sont envisageables, elles ne semblent pas réalistes à mettre en œuvre pour atteindre ces niveaux (par ex. coût trop élevé).

Les enjeux de conservation des formations d'habitats naturels et semi-naturels ont été hiérarchisés selon :

- Le **niveau de résilience** des habitats les composant ;
- Leur **rareté relative** à l'échelle régionale selon les 8 catégories établies par Boulet *et al.* (1999) : Très commun (CC), Commun (C), Assez commun (AC), Peu commun (PC), Assez rare (AR), Rare (R), Très rare (RR), Exceptionnel (E) ;
- Leur **statut** (habitat d'intérêt communautaire, habitat caractéristique des zones humides, habitat composé d'espèces exotiques envahissantes, plantation sylvicoles...)
- Leur **état de conservation**.

Le niveau de résilience et la rareté relative permettent de définir une **valeur de biotope** associée à la formation évaluée. A partir de cette valeur, la prise en compte de statuts et cas particuliers associée à l'état de conservation de la formation permettent de définir son enjeu de conservation final.

Ces données sont obtenues selon la bibliographie disponible, par exemple la liste des habitats déterminants ZNIEFF de Nouvelle-Aquitaine (Lafon *et al.*, 2023), ou à défaut établies à dire d'expert.

Sept classes d'enjeu sont définies :

Majeur	Très fort	Fort	Modéré	Faible	Très faible	Nul
--------	-----------	------	--------	--------	-------------	-----

L'arbre de décision suivant présente la démarche de hiérarchisation des enjeux appliquée aux formations d'habitats naturels et anthropiques selon les critères décrits précédemment.

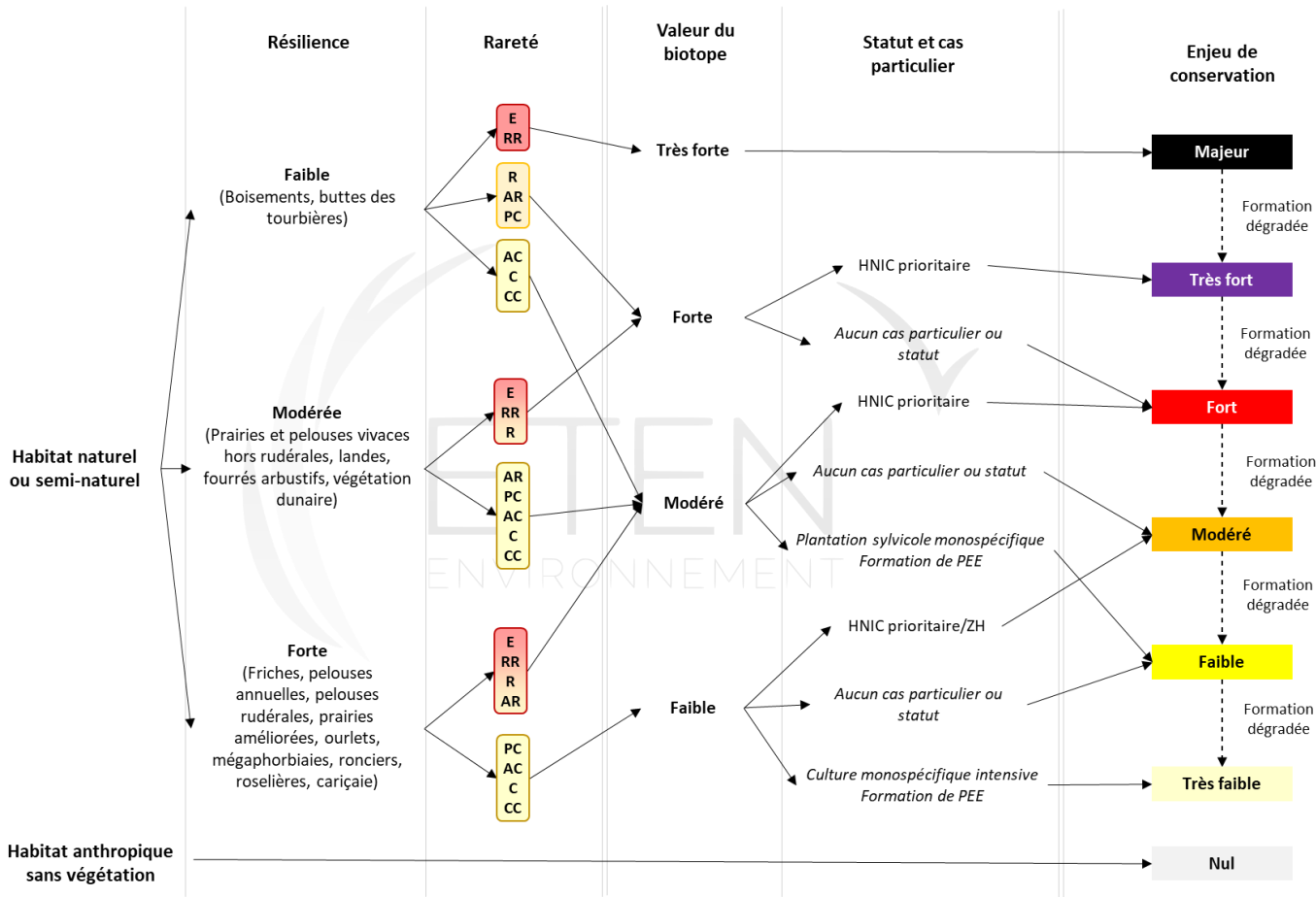


Figure 7 : Clé de détermination des enjeux de conservation des habitats naturels et anthropiques

II. 5. Flore

Inventaire floristique

 Comme pour les Habitats naturels, penser à **adapter les références** citées selon le territoire considéré (attention aux changements de région).

La liste des **espèces végétales identifiées sur le terrain a été établie**. L'exhaustivité étant souvent difficile à obtenir, une attention particulière a donc été portée sur les espèces végétales indicatrices, remarquables et envahissantes.

Les espèces végétales remarquables sont les espèces inscrites :

- A la « **Directive Habitat** » ;
- A la **liste des espèces protégées** au niveau national, régional et départemental ;
- Dans la **Liste rouge de la flore vasculaire menacée** de France (UICN 2018) ;
- A la **liste des espèces déterminantes ZNIEFF** de la flore vasculaire de Nouvelle-Aquitaine (ABADIE *et al.* 2019).

La liste des **espèces végétales envahissantes** se base sur la classification proposée par Muller (2004) et de la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine (CAILLON *et al.* 2022).

Pour la nomenclature botanique, les noms scientifiques utilisés correspondent aux noms valides listés dans le **référentiel taxonomique national TAXREF**, dans sa version en vigueur au moment des inventaires. Les espèces végétales d'intérêt patrimonial ont systématiquement été localisé au GPS (précision 5 m), avec une estimation des effectifs pour chaque espèce.

Détermination des enjeux

Les enjeux liés aux espèces végétales sont définis en fonction de plusieurs critères :

- **Leur rareté relative à l'échelle régionale** selon les 8 catégories établies par Boulet *et al.* (1999) : Très commun (CC), Commun (C), Assez commun (AC), Peu commun (PC), Assez rare (AR), Rare (R), Très rare (RR), Exceptionnel (E) ;
- **Leur rareté relative à l'échelle nationale** selon les 8 catégories précitées ;
- **Leur niveau de menace** selon les listes rouges régionales ou nationales ;
- Le niveau de **responsabilité territoriale** associé à l'espèce au niveau régional.

Ces données sont obtenues selon les données bibliographiques disponibles, par exemple la liste des espèces déterminantes ZNIEFF de Nouvelle-Aquitaine (Abadie *et al.*, 2019), ou à défaut établies à dire d'expert.

Sept classes d'enjeu sont définies :

Majeur	Très fort	Fort	Modéré	Faible	Très faible	Nul
--------	-----------	------	--------	--------	-------------	-----

Les espèces considérées patrimoniales sont les espèces présentant un **enjeu de conservation de niveau modéré minimum**, ainsi que toute espèce présentant un **statut de protection réglementaire** selon la liste de protection nationale complétée par les listes de protection régionales.

L'arbre de décision suivant présente la démarche de hiérarchisation des enjeux appliquée à la flore selon les critères décrits précédemment.

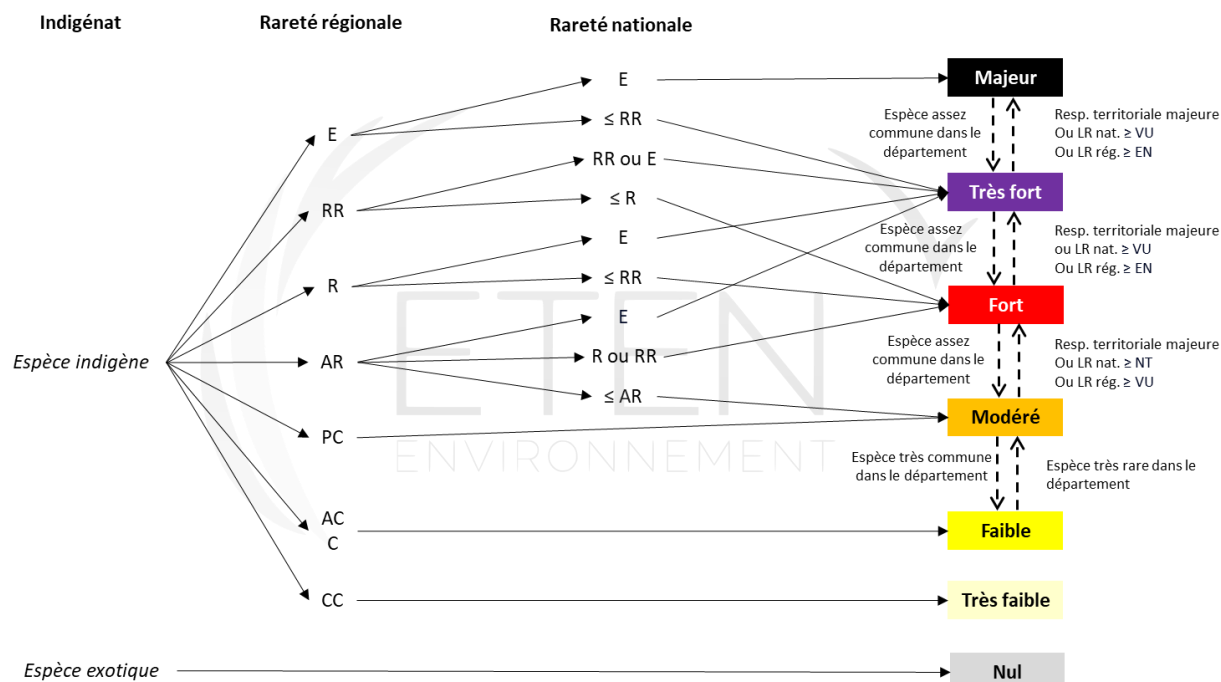


Figure 8 : Clé de détermination des enjeux de conservation de la flore

II. 6. Faune

Oiseaux

Le suivi des espèces d'oiseaux a été réalisé par 2 méthodes :

- La méthode de l'indice ponctuel d'abondance (IPA) :

La méthode des Indices Ponctuels d'Abondance a été élaborée et décrite par Blondel, Ferry et Frochot en 1970. Cette méthode consiste à noter l'ensemble des oiseaux observés et/ou entendus durant 20 minutes à partir d'un point fixe du territoire. Tous les contacts auditifs ou visuels avec les oiseaux sont notés sans limitation de distance. Ils sont reportés sur une fiche prévue à cet effet à l'aide d'une codification permettant de différencier tous les individus et le type de contact (chant, cris, mâle, femelle, couple...). À la fin de chaque session de dénombrement, le nombre d'espèces et d'individus a été totalisé en nombre de couples reproducteurs.

Cette méthode de dénombrement permet d'obtenir :

- le nombre d'espèces noté sur le point, ainsi que l'identité des différentes espèces ;
- l'Indice Ponctuel d'Abondance de chacune des espèces présentes.

Les sessions de dénombrement ont été réalisées strictement aux mêmes emplacements, qui ont été préalablement repéré cartographiquement à l'aide de GPS. Ces points d'écoute sont distants de 300 m afin d'éviter les doubles comptages et répartis de manière à couvrir l'ensemble de l'aire d'étude.

Au total, 1 point d'écoute de 20 mn a été réalisé sur l'ensemble de l'aire d'étude. Les écoutes ont été réalisées entre +1h et +4h après le lever du soleil, ce qui correspond aux heures d'activité maximale de l'avifaune.

Les points d'écoute ont été réalisés en 6 passages. Ce suivi a permis de mettre en évidence l'avifaune nicheuse du site.

- **La méthode de l'observation des jeunes à l'envol** : Afin de compléter ces écoutes, des parcours ont été réalisés sur l'ensemble de l'aire d'étude afin d'avoir une vision aussi exhaustive que possible des espèces présentes et des habitats favorables. Les sites potentiels de nidification ont été prospectés : recherche de nids dans les arbres, d'indices de reproduction (nourrissage des jeunes, ...). Pour chaque espèce, la nidification a été consignée selon plusieurs critères présentés page suivante.

À l'issue de l'inventaire, un statut de nidification a été attribué à chaque espèce (**Nicheur possible, probable ou certain**) en fonction des faites sur le terrain conformément au tableau suivant :

Tableau 4 : Niveaux de certitude de reproduction en fonction des comportements observés sur le terrain (codes Atlas) (source : www.faune-france.org)

Nidification possible	
1	Espèce observée durant la saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification
2	Mâle chanteur (ou cris de nidification) en période de reproduction
Nidification probable	
3	Couple observé dans un habitat favorable durant la saison de reproduction
4	Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.) observé sur un même territoire 2 journées différentes à 7 jours ou plus d'intervalle.
5	Parade nuptiale ou accouplement ou échange de nourriture entre adultes
6	Fréquentation d'un site de nid potentiel (distinct d'un site de repos)
7	Signes ou cris d'inquiétude d'un individu adulte
8	Présence de plaques incubatrices. (Observation sur un oiseau en main)
9	Construction d'un nid, creusement d'une cavité
Nidification certaine	
10	Adulte feignant une blessure ou cherchant à détourner l'attention
11	Nid utilisé récemment ou coquilles vides (œuf pondu pendant l'enquête)
12	Jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges)
13	Adulte entrant ou quittant un site de nid (incluant les nids situés trop haut ou les cavités et nichoirs, le contenu du nid n'ayant pu être examiné) ou adulte en train de couvrir
14	Adulte transportant des sacs fécaux ou de la nourriture pour les jeunes
15	Nid contenant des œufs
16	Nid avec jeune(s) (vu ou entendu)

Afin de compléter ces écoutes, des parcours ont été réalisés sur l'ensemble de l'aire d'étude afin d'avoir une vision aussi exhaustive que possible des espèces présentes et des habitats favorables. Ce protocole a été répété sur chaque passage.

A – LOCALISATION ET METHODE	B – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	C – IMPACTS ET MESURES ERC
-----------------------------	---------------------------	----------------------------

Mammifères (hors Chiroptères)

L'expertise mammalogique a consisté en une recherche appliquée des indices de présence, permettant de témoigner de l'occupation du site par des mammifères.

Les empreintes relevées sur place sont directement identifiées *in situ* pour celles facilement reconnaissables (chevreuil, renard, etc.). En cas de doute ou pour les indices de petite taille (mésofaune), les traces sont photographiées sur le terrain et analysées en laboratoire à l'aide de guides spécialisés.

Aucun piège photo n'a été mis en place sur site.

Chiroptères

L'ensemble de la zone d'étude a été prospecté de jour afin d'identifier les sites favorables aux chiroptères et de rechercher d'éventuels gîtes. Cela inclut :

- les gîtes avérés et potentiels d'hivernage, de mise-bas et de transit ;
- les corridors écologiques servant de routes de vol entre les gîtes et les zones d'alimentation : haies, lisières, cours d'eau et végétation rivulaire ;
- les sites de chasse.

Le gîte identifié (bâtiment de la gare) n'a pas été prospecté.

Protocole point fixe :

Ce suivi repose sur l'enregistrement d'une nuit complète à l'aide d'enregistreurs passifs SM4BAT. Ainsi, 1 point d'enregistrement a été réalisés sur 1 saison (juin), soit un total de 1 nuit analysée. L'enregistreur est placé dans un habitat favorable à l'activité des chiroptères (écotones et structures linéaires diverses).

Les enregistrements ont ensuite été préanalysés par séquences de 5 secondes grâce au logiciel Tadarida® (via la plateforme Vigie Chiro), puis contrôlés sur le logiciel Batsound 3.10 par un chiroptérologue selon la méthode de Michel Barataud.

Le nombre total de contacts par espèce a ensuite été comparé au référentiel national d'activité afin d'estimer, pour chaque point d'enregistrement et chaque saison, le niveau d'activité (faible, moyen, fort, très fort).

Appréciation de l'utilisation du site :

Bien que les chiroptères soient systématiquement présents lors des enregistrements nocturnes, l'identification de leurs gîtes est une tâche complexe en raison de leur discrétion, de la diversité et de la variabilité des gîtes, des difficultés d'accès, ainsi que des conditions d'occupation fluctuantes. Elle nécessite une combinaison de techniques d'observation visuelle, de captures indirectes (traces, guano), de détection acoustique, et parfois de méthodes technologiques plus avancées, telles que l'utilisation de caméras thermiques ou d'endoscopes.

Pour chaque espèce contactée, l'utilisation du site est estimée (transit/alimentation, gîte possible, probable ou certain) selon la clé suivante :

Identification de gîtes :

Observation directe de l'espèce

1 : ou présence de guano dans un OUI →
habitat favorable au gîte

Gîte certain

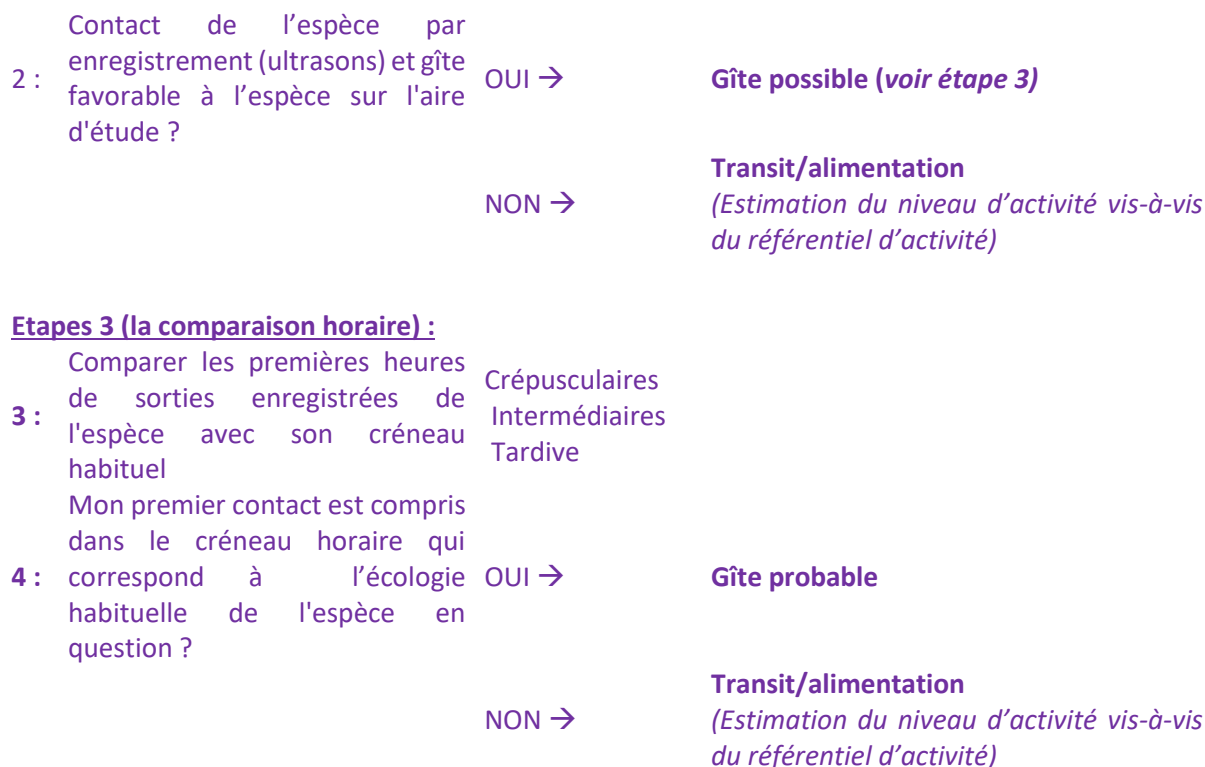


Figure 9 : processus d'identification de l'activité des chiroptères sur l'aire d'étude immédiate (ETEN Environnement)

Sortie de gîte au crépuscule :

Dans le cadre de cette étude, une sortie au crépuscule a été réalisée au niveau du bâtiment de la gare afin de confirmer/infirmier son utilisation pour le gîte.

Pour cela, un chargé d'études s'est positionné aux abords immédiats du bâtiment afin de repérer d'éventuels individus quittant le bâtiment.

Cette observation a été réalisée à l'aide de jumelles thermiques et projecteur lumineux.

Les individus ont été dénombrés, identifiés à l'espèce si possible et l'entrée/sortie du gîte clairement identifiée.

Reptiles

Les reptiles sont pour la plupart, des espèces très discrètes et furtives qui passent la majeure partie de leur temps dissimulés. Ce groupe est par conséquent plus difficile à inventorier. Les reptiles sont principalement observés lors de leur activité de thermorégulation mais leur détection reste aléatoire. Des transects ont été réalisés au niveau des milieux les plus favorables pour ces espèces (lisières, fourrés, friches herbacées, ...). Le passage spécifique est réalisé lors de journées ensoleillées mais fraîches au printemps, ou encore couvertes en été (température au sol comprise entre 20° et 28°). A défaut, on prospectera le matin de bonne heure ou en fin d'après-midi.

La recherche des reptiles a été faite à vue et en regardant sous tous les éléments susceptibles de servir de cache (rondelles de pins, ...).

Afin d'augmenter les chances d'observation, 1 plaque à reptiles a été posée sur l'aire d'étude immédiate dans des milieux favorables. Il s'agit de plaques bitumées (noires) particulièrement attrayantes pour les reptiles. En effet, ces abris attirent les serpents car ils peuvent tout à la fois s'y réchauffer à l'abri des prédateurs et capturer des micromammifères qui s'y cachent et s'y reproduisent. La plaque a été soulevée à chaque passage afin d'inventorier les éventuels serpents présents.

Amphibiens

L'inventaire des amphibiens a été réalisé au travers de transects spécialisés le long des habitats favorables avec identification à vue et à l'écoute lors d'un passage nocturne en avril 2025. Les conditions pour cela ont été favorables.

Des captures à l'épuisette sont réalisées en cas de trop faible visibilité (végétation importante, turbidité).

Ces informations sont ensuite complétées par des contacts au fil de l'eau lors des autres passages diurnes.

Insectes

Les Odonates, Lépidoptères et Coléoptères patrimoniaux ont été ciblés en priorité lors des visites sur site. Les prospections ont été notamment axées sur les espèces patrimoniales potentiellement présentes (Lucane cerf-volant, Grand capricorne, Agrion de mercure, etc.).

- Les **Odonates** sont des animaux affectionnant les milieux humides, qu'ils soient stagnants ou non, fermés ou très ouverts. Il s'agit d'une chasse à vue à l'aide du filet à papillon.
- Les **lépidoptères** diurnes sont des insectes fortement liés à leur milieu en raison de leur larve peu mobile. Les adultes sont plus facilement observables et évoluent pour certains loin de leur milieu de vie. L'analyse s'effectue à vue, par prises photographiques ou plus rarement à l'aide d'un filet à papillon pour la détermination en main, l'individu étant relâché immédiat.
- Le groupe des **coléoptères** représente le plus grand groupe d'espèces sous nos latitudes, avec plus de 10 000 espèces françaises. L'analyse fine de ce groupe est lourde car elle requiert la pose de systèmes de piégeage adaptés et demande souvent l'aide de multiples spécialistes. La recherche a donc été focalisée sur les espèces de coléoptères les plus patrimoniales potentiellement présentes au sein de l'aire d'étude (Lucane cerf-volant, Grand Capricorne).
- L'ordre des **Orthoptères** regroupe les sauterelles, les criquets et les grillons. Ce sont des insectes de taille moyenne à grande. L'analyse s'effectue de façon opportuniste par capture au filet fauchoir, détermination et relâché immédiat. Lors de la pose de SMBat pour les chiroptères, les enregistrements d'orthoptères sont également analysés via le logiciel Tadarida® (de Vigiechiro). Les espèces donc la probabilité d'identification par Tadarida est supérieure à 90% sont prises en comptes dans les inventaires.

Des transects ont ainsi été réalisés sur l'ensemble du site et des différents habitats favorables (bandes enherbées, prairies et friches) afin d'obtenir un inventaire le plus exhaustif possible de l'entomofaune utilisant l'emprise.

Détermination des enjeux

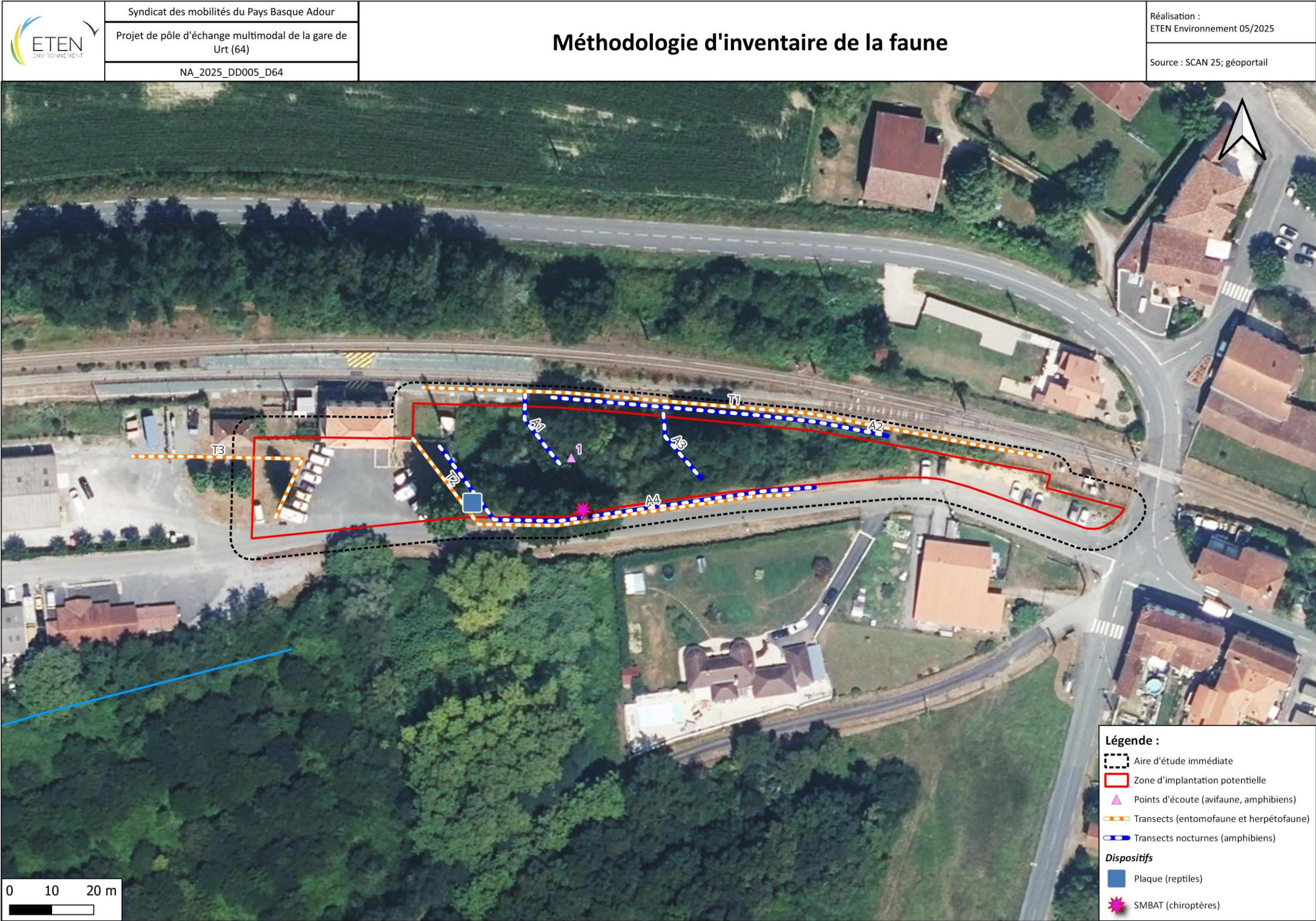
Les enjeux liés aux espèces et à leurs habitats sont définis en fonction de 5 critères principaux :

- **le statut** : il fait référence à l'annexe II de la Directive Habitat qui reconnaît les espèces d'intérêt prioritaire (Pr) et d'intérêt communautaire (Com) et à l'annexe IV ; à l'annexe I de la Directive Oiseaux ; au statut de protection national, régional et départemental ; ainsi qu'à la liste rouge française (UICN, 2009) présentant 5 catégories « A surveiller », « Quasi menacée », « Vulnérable », « En danger », « En danger critique d'extinction » ;
- **L'enjeu régional de l'espèce (DREAL Nouvelle-Aquitaine)** : définition du niveau d'enjeu régional : Majeur, Très fort, Fort, Notable, Modéré, Autre ;
- **le statut biologique**, prenant en compte l'utilisation du site par l'espèce (migration, reproduction, alimentation...) ;
- **Etat de l'habitat** (dégradé ou en bon état) ;
- **Taille de la population** (si population particulièrement importante) **ou niveau d'activité** (chiroptères).

La hiérarchisation des enjeux de conservation concernant les espèces animales s'appuie également sur l'intérêt biogéographique et le niveau de responsabilité de la zone d'étude ainsi que la vulnérabilité vis-à-vis de chaque espèce. Six classes d'enjeu sont donc également définies :

Très fort	Fort	Modéré	Faible	Très faible	Nul
------------------	-------------	---------------	---------------	--------------------	------------

La carte, page suivante, présente la méthodologie déployée pour l'inventaire de la faune.



Carte 3 : Méthodologie liée à la faune

II. 7. Zones humides

L'expertise des zones humides réalisée s'appuie sur la méthode définie dans **l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par arrêté du 1^{er} octobre 2009** précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. Cet arrêté précise les deux critères permettant d'identifier les zones humides :

- Via la végétation : critère **floristique** ;
- Via la nature du sol : critère **pédologique**.

En premier lieu, une **analyse bibliographique** a été menée afin de relever la présence de zones humides identifiées à l'issue d'inventaires précédents, notamment via la consultation de la base de données de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Les inventaires de terrain ont ensuite été réalisés **selon les deux critères de détermination**.

Les zones humides ont ainsi été identifiées par la présence d'**habitats caractéristiques des zones humides** (habitats caractéristiques listés en annexe IIB de l'arrêté du 24 juin 2008) ou par la présence **d'au moins 50 % d'espèces dominantes caractéristiques des zones humides** (espèces caractéristiques listées en annexe IIA de l'arrêté du 24 juin 2008). Dans le second cas, l'analyse des espèces dominantes a été réalisée au moyen d'un relevé phytosociologique.

Les zones humides ont également été complétées au moyen de sondages pédologiques, visant à rechercher des **traces d'hydromorphie** et/ou des **sols caractéristiques des zones humides** (sols caractéristiques listés en annexe 1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par arrêté du 1^{er} octobre 2009). Les sondages pédologiques ont été réalisés à la tarière manuelle jusqu'à une profondeur maximale de 1,2 m puis identifiés à des « profils types » de sol. Ces profils ont ensuite été rattachés si possible aux **classes de sol du GEPPA** (voir ci-dessous) auxquelles fait référence l'arrêté.

De plus, des tests chimiques ont été réalisés afin de contrôler certains paramètres des horizons :

- Test à **l'acide chloridrique** : mise en évidence de la présence de calcaire dans le sol, dans le but de détermination de cas particuliers cités dans l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.
- Test à **l'ortho-phénanthroline** : mise en évidence de la présence de fer réduit dans un horizon, par la coloration rouge violacée résultant de la réaction entre le fer réduit (Fe²⁺) et l'ortho-phénanthroline.
- Test au **peroxyde d'hydrogène** : mise en évidence des concrétions ferro-manganiques, caractéristiques d'une hydromorphie du sol.

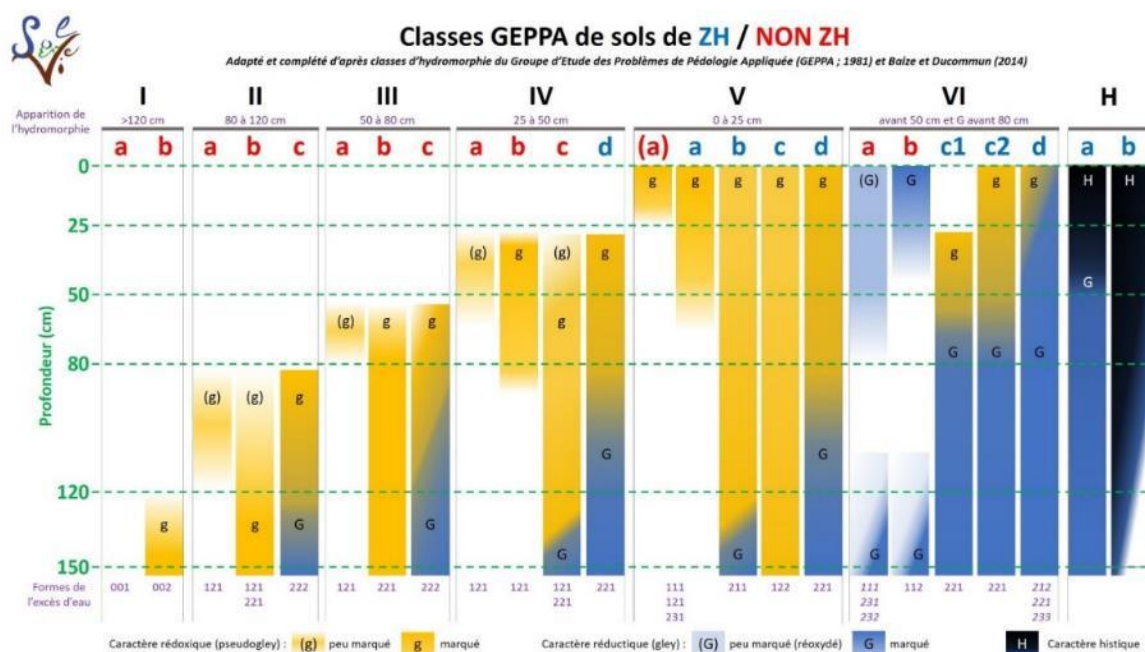


Figure 10 : Classes d'hydromorphie du GEPPA – Solenvie

L'analyse des zones humides a été effectuée conformément à la réglementation en vigueur. Ainsi sont considérées comme des zones humides effectives les zones présentant le critère floristique ET/OU pédologique.

II. 8. Synthèse des atouts, des faiblesses, des opportunités et des mesures (AFOM)

A la fin du volet milieu naturel, une **synthèse des atouts, des faiblesses, des opportunités et des menaces (AFOM)** a été réalisée. Cette synthèse sous forme de tableau présente chaque thématique abordée dans l'état initial. Le tableau en page suivante permet de comprendre l'analyse des AFOM pour le milieu naturel.

Tableau 5 : Légende de l'analyse « AFOM » pour le milieu naturel

Situation actuelle		Tendances au fil d'eau	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation actuelle va se poursuivre
		↘	La situation actuelle va ralentir ou s'inverser ou se dégrader
=	Caractéristique neutre	Couleur verte	Les perspectives d'évolution sont positives
		Couleur noire	Les perspectives d'évolution sont neutres / inexistantes
-	Faiblesse pour le territoire	Couleur rouge	Les perspectives d'évolution sont négatives
Légende des Enjeux à l'échelle de l'aire d'étude		Légende des Sensibilités du projet	
« Quelle que soit la thématique étudiée, l'enjeu représente, pour une portion du territoire, compte-tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet. » (Source : Ministère en charge de l'environnement, 2010)		« La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation d'un projet dans la zone d'étude. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'incidence potentiel d'un projet sur l'enjeu étudié. » (Source : Ministère en charge de l'environnement, 2010)	
Niveaux d'enjeux	Exemples d'enjeux à l'échelle d'une aire d'étude	Niveaux de sensibilité	Exemples de sensibilités du projet
Très fort	Présence d'espèces / d'habitats naturels / d'habitats d'espèces à très fort enjeu de conservation	Favorable	Le projet est favorable au maintien des espèces / habitats
Fort	Présence d'espèces / d'habitats naturels / d'habitats d'espèces à fort enjeu de conservation		Le projet risque d'entraîner la destruction d'espèces protégées / d'habitats d'espèces protégées . Nécessité de réaliser une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées (DDEP) en cas de destruction.
Modéré	Présence d'espèces / d'habitats naturels / d'habitats d'espèces à enjeu de conservation modéré	Modérée	Le projet risque d'entraîner la destruction de milieux à enjeu de conservation modéré . Pas de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées (DDEP) en cas de destruction.
Faible	Présence d'espèces / d'habitats naturels / d'habitats d'espèces à faible enjeu de conservation	Faible	Le projet risque d'entraîner la destruction de milieux à faible enjeu de conservation . Pas de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées (DDEP) en cas de destruction.
Nul	Absence d'enjeu	Nulle	Aucun risque de destruction / altération des espèces / habitats

II. 9. Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

En raison de l'embroussaillage de la dépression humide, de la pente et de la présence d'eau en contrebas, le boisement humide n'a pas été traversé, il a été observé depuis son pourtour.

Habitats naturels et anthropiques

L'intégralité du site étant accessible à pied, chaque unité d'habitat a pu être directement expertisée. Les dates de passages ont permis de couvrir les optimums phénologiques de chaque formation inventoriée.

Flore

Concernant la flore, les différents passages réalisés ne couvrant pas un inventaire 4 saisons complet, certaines espèces floristiques communes précoces du site ont pu ne pas être recensées. Néanmoins, les dates de passages ont permis de couvrir toutes les périodes d'expression des espèces patrimoniales floristiques potentielles identifiées lors de la phase bibliographique.

Faune

Au regard de la période de réalisation des inventaires de terrain, cette étude repose donc en partie sur une **analyse des potentialités** liées à l'aire d'étude.

En effet, aucun inventaire de terrain n'a été mené entre les mois d'août et février, et ne peut donc apporter des informations concernant les espèces hivernales, automnales et migratrices. NB : Des inventaires complémentaires sont prévus à l'automne-hiver 2025.

Concernant les chiroptères, une sortie de gîte au crépuscule et la pose d'une SM4BAT ont permis de décrire les espèces utilisant le site. Cependant, aucune visite intérieure du bâtiment de la gare n'a été réalisée (greniers, combles, etc...).

Zones humides

L'expertise pédologique a été réalisé le 28/02/2024 après de forts épisodes pluvieux induisant une montée du niveau d'eau de l'Adour. Ainsi, une partie de l'aire d'étude sous l'eau n'a pas pu être prospectée (dépression humide). De plus, la dépression humide étant en eau cela n'a pas permis la réalisation de sondage pédologique au droit du boisement qui s'y trouve. Les inventaires floristiques menés en 2025 ont néanmoins pu statuer les zones humides.

Les autres secteurs du site étaient soit imperméabilisés ou ayant fait l'objet de remblais anciens.

Zonages liés au patrimoine naturel

Lors de la rédaction de ce document, les systèmes d'information du Muséum National d'Histoire naturelle ont subi une attaque informatique rendant le site de l'INPN inaccessible. Aussi, les FSD des sites Natura 2000, accessibles via le site de l'INPN n'ont pu être consultés.

B. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

I. Zonages liés au patrimoine naturel : un contexte riche avec la proximité de l'Adour

(Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine consulté le 08/08/2025)

L'aire d'étude immédiate est directement concernée par 1 site Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux : Barthes de l'Adour (FR7210077) et indirectement (lien hydraulique) par 1 ZNIEFF de type 2 et 1 site Natura 200 au titre de la Directive Habitats en lien avec l'Arday.

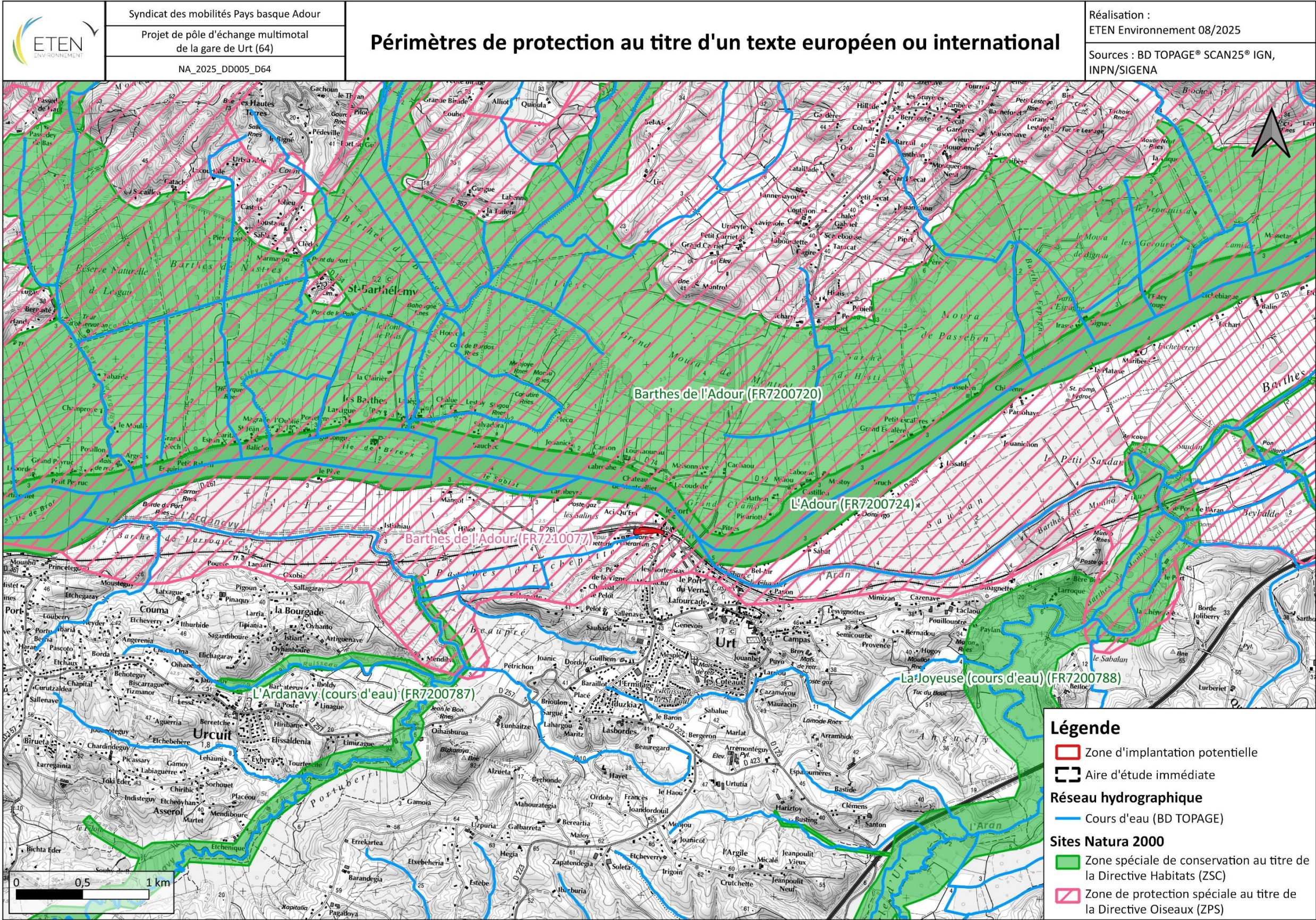
Le tableau ci-dessous résume les zonages liés au patrimoine naturel concernant l'aire d'étude immédiate ou à proximité. Les cartes pages suivantes localisent ces zonages.

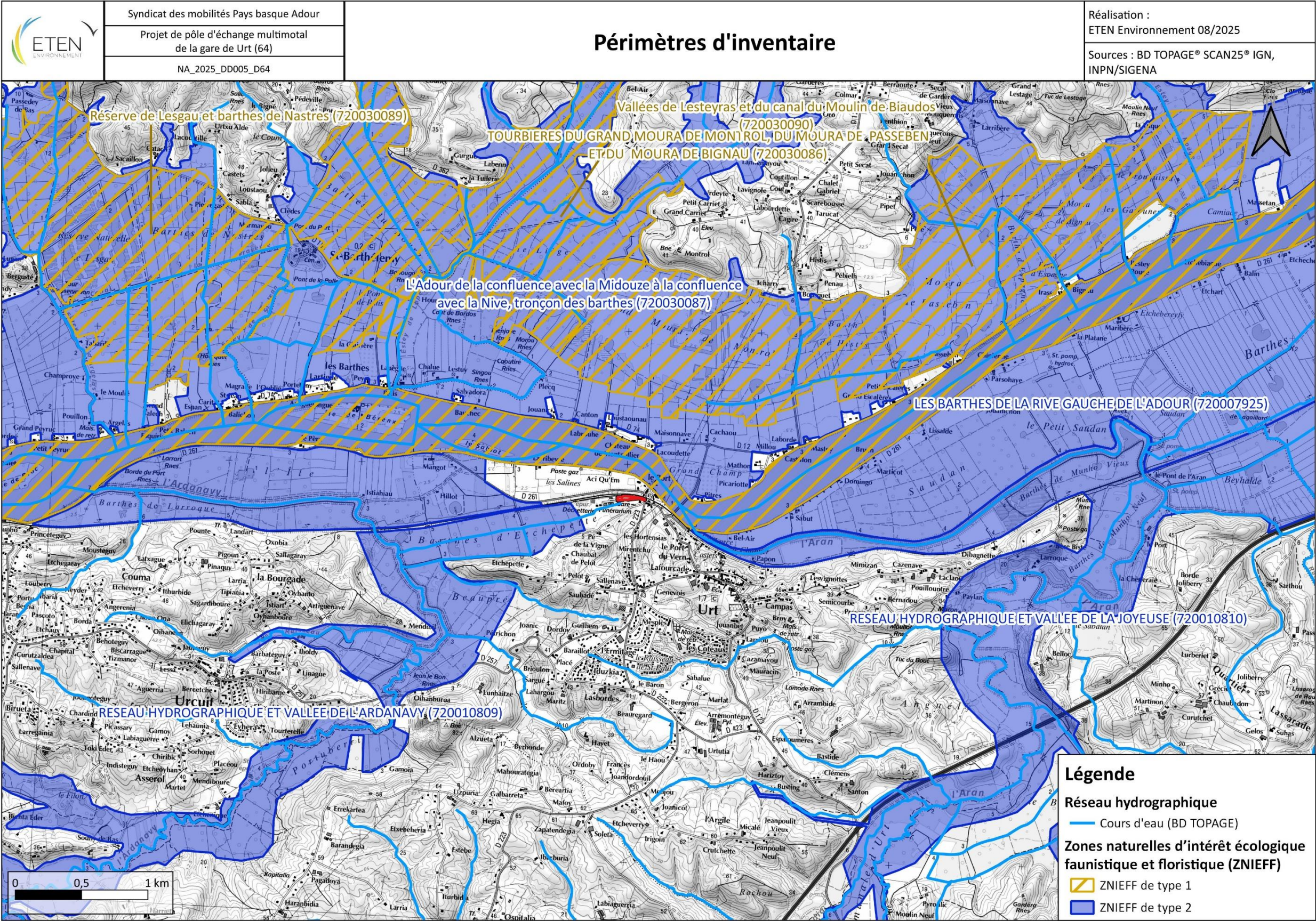
Tableau 6 : Synthèse des zonages liés au patrimoine naturel présents dans un rayon de 5km

Type		Nom	Identifiant	Distance à l'AEI (m)	Lien hydrographique	Inclusion dans la ZIP
Périmètres d'inventaires						
ZNIEFF	de type I	Lit mineur et berges de l'Adour, des gaves réunis et du Luy	720030088	200	Non	Non
	de type II	L'Adour de la confluence avec la Midouze à la confluence avec la Nive, tronçon des barthes	720030087	200	Non	Non
		Réseau hydrographique et vallée de l'Arday	720010809	350	Oui	Non
Périmètres Protections au titre d'un texte Européen ou international						
Natura 2000	ZPS (au titre de la Directive "Oiseaux")	Barthes de l'Adour	FR7210077	0	Non	Oui
	ZSC (au titre de la Directive "Habitats")	L'Adour	FR7200724	100	Non	Non
		Barthes de l'Adour	FR7200720	300	Non	Non
		L'Arday (cours d'eau)	FR7200787	1 600	Oui	Non
Réserve de biosphère	Centrale	/	/	/	/	/
	Tampon	/	/	/	/	/
	Transition	/	/	/	/	/
Protections règlementaires						
Parc National		/	/	/	/	/
Réserve Naturelle Nationale		/	/	/	/	/
Réserve Naturelle Régionale		/	/	/	/	/
Arrêté de protection de biotopes		Barthes de Saint Martin de Seignanx	FR3800274	2 800	Non	Non
Protections conventionnelles						
Parc Naturel Régional		/	/	/	/	/

» Ce qu'il est important de retenir :

L'aire d'étude immédiate est située à proximité de l'Adour et donc dans un contexte environnemental patrimonial riche. Elle est directement concernée par la ZPS Barthes de l'Adour ((FR7210077) et indirecte avec une ZNIEFF de type 2 et une ZSC en lien avec l'Arday.





II. Les habitats naturels et anthropiques : une dépression occupée par un boisement humide

L'aire d'étude immédiate est localisée à proximité immédiate de la gare ferroviaire de Urt, elle longe la voie ferrée. Elle s'étend globalement du bâtiment de la gare au passage à niveau sur environ 200m. L'aire d'étude immédiate comprend donc le parvis de la gare, un boisement et des fourrés longeant la voie ferrée, ainsi des milieux rudéraux.

La particularité de ce site est qu'il repose sur des remblais anciens, datant probablement de la construction de la voie ferrée (19^{ème} siècle). Une dépression humide avec un important dénivelé est présente dans l'aire d'étude immédiate, elle est enclavée par les remblais et occupée par un boisement marécageux d'Aulnes et de Saules, caractéristique des zones humides.

Autour du boisement marécageux, on observe des fourrés denses, dont des fourrés de Saules caractéristiques des zones humides. Le reste de l'aire d'étude immédiate est occupé par des milieux anthropisés.

» Ce qu'il est important de retenir :

8 formations d'habitats naturels et anthropiques ont été identifiées au sein de l'aire d'étude immédiate. Aucune d'entre-elles n'est d'intérêt communautaire. L'aulnaie-saulaie marécageuse et les fourrés de Saules sont caractéristiques des zones humides.

Ces habitats sont listés dans le tableau page suivante.



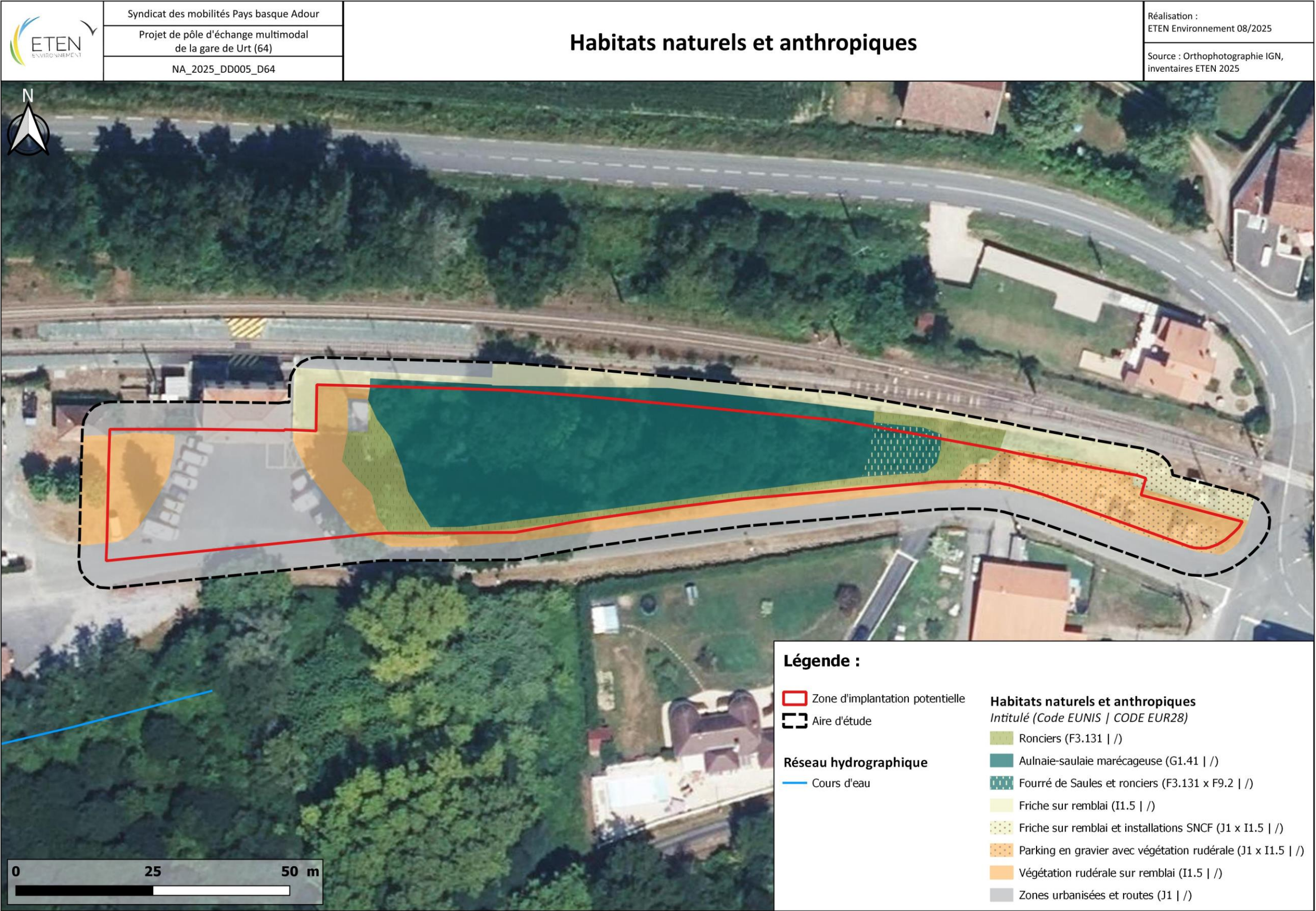
Vues des habitats naturels et anthropiques de l'aire d'étude immédiate © ETEN Environnement, 2025

Tableau 7 : Bioévaluation des formations d'habitats naturels et anthropiques

Intitulé	Code EUNIS	Code CORINE Biotope	Code EUR28/ Natura 2000	Syntaxon	Zone humide ¹	Habitat déterminant ZNIEFF	Rareté régionale	Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Enjeu de conservation	Surface (ha)	Surface dans la ZIP (ha)
Fourré de Saules et ronciers	F3.131 x F9.2	31.831 x 44.92	/	/	Oui	/	C	Modéré	Bon	Modéré	0,01	0,01
Aulnaie-saulaie marécageuse	G1.41	44.9	/	<i>Alnion glutinosae</i>	Oui	Oui	C	Modéré	Dégradé	Modéré	0,18	0,16
Ronciers	F3.131	31.831	/	/	Pro parte	/	CC	Faible	Bon à altéré	Faible	0,04	0,04
Friche sur remblai	I1.5	87.1	/	/	Pro parte	/	CC	Faible	Altéré	Faible	0,04	0
Végétation rudérale sur remblai	I1.5	87.2	/	/	Pro parte	/	CC	Faible	Bon	Faible	0,08	0,04
Friche sur remblai et installations SNCF	J1 x I1.5	86 x 87.1	/	/	Pro parte	/	/	Faible	Altéré	Faible	0,01	0
Parking en gravier avec végétation rudérale	J1 x I1.5	86 x 87.2	/	/	Pro parte	/	/	Faible	Dégradé	Très faible	0,04	0,03
Zones urbanisées et routes	J1	86	/	/	/	/	/	Nul	/	Nul	0,18	0,07
Total :											0,58	0,35

Légende :
Zone humide : zone humide selon le critère floristique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.
Oui = L'habitat est caractéristique des zones humides.
Pro parte = L'habitat n'est pas systématiquement ou entièrement caractéristique des zones humides (Cf. annexe IIb de l'arrêté du 24 juin 2008). Dans ce cas, la réalisation d'un relevé phytosociologique doit être réalisé pour permettre de statuer sur son caractère humide ou non.
Rareté : Très commun (CC), Commun (C), Peu commun (PC), Assez rare (AR), Rare (R), Très rare (RR), Exceptionnel (E)

La carte, page suivante, localise les habitats naturels et anthropiques contactés lors de l’inventaire de terrain.



Carte 6 : Habitats naturels et anthropiques

III. La flore : présence d'une espèce protégée dans l'aire d'étude immédiate

III. 1. Analyse bibliographique

La base de données de l'Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV-NA) ne recense aucune espèce floristique protégée dans la maille de 1 x 1 km couvrant l'aire d'étude immédiate (consultée le 07/08/2025).

Notons que 15 espèces protégées sont recensées dans la maille de 5 x 5 km dont 3 taxons sensibles non divulgués. Ces espèces, liées aux sites Natura 2000 de l'Adour et des barthes de l'Adour sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 8 : Espèces floristiques protégées relevées à proximité de l'aire d'étude (maille 5 x 5 km)
Sources : OBV et INPN, consultées le 07/08/2025

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut				Phénologie	Ecologie
		Protection	Dét. ZNIEFF	LR Fr.	LR Aq.		
Rossolis à feuilles rondes	Drosera rotundifolia L., 1753	Protection nationale	Oui	LC	NT	6-8	Hémicrypto-géophytaies des tourbières holarctiques
Rossolis intermédiaire	Drosera intermedia Hayne, 1798	Protection nationale	Oui	LC	LC	7-8	Parvocariçaies pionnières sur substrats minéraux oligotrophiles ou tourbes minéralisées (gouilles de cicatrisation), médio-européennes
Lotier hispide	Lotus hispidus Desf. ex DC., 1805	Protection régionale	/	LC	LC	5-7	Annuelles des tonsures acidophiles, mésothermes à thermophiles
Fritillaire pintade	Fritillaria meleagris L., 1753	Protection régionale	Oui	LC	NT	4-5	Prairies hygrophiles, médio-européennes, mésothermes
Angélique à fruits variés	Angelica heterocarpa J.Lloyd, 1859	Protection nationale	Oui	LC	NT	7-8	Mégaphorbiaies planitiaies oligohalines, des estuaires atlantiques et salines continentales
Narthèce ossifrage	Narthecium ossifragum (L.) Huds., 1762	Protection régionale	Oui	LC	NT	6-8	Parvocariçaies et jonçaises des tourbières médio-européennes à boréo-subalpines, acidophiles
Sphaigne molle	Sphagnum molle Sull., 1846	Protection régionale	/	/	/	/	/
Valériane un peu hispide	Valeriana excelsa Poir., 1808	Protection régionale	/	/	LC	6-8	Mégaphorbiaies boréales à montagnardes, mésoeutrophiles
Ophioglosse des Açores	Ophioglossum azoricum C.Presl, 1845	Protection nationale	Oui	LC	VU	/	Parvogéophytaies amphibies longuement exondables, oligotrophiles, eury méditerranéennes
Pilulaire à globules	Pilularia globulifera L., 1753	Protection nationale	Oui	LC	NT	6-9	Parvogéophytaies amphibies exondables, oligotrophiles, atlantiques, planitiaies-collinéennes, acidophiles, des grèves sablonneuses ou tourbeuses
Hottonie des marais	Hottonia palustris L., 1753	Protection régionale	Oui	LC	NT	5-6	Herbiers aquatiques, vivaces, enracinés, européens, des eaux douces stagnantes, peu profondes, méso à eutrophiles
Scirpe des forêts	Scirpus sylvaticus L., 1753	Protection régionale	Oui	LC	LC	5-8	Mégaphorbiaies planitiaies-collinéennes, mésotrophiles, acidophiles

Légende :
Dét. ZNIEFF = Déterminante ZNIEFF | LR France = Liste rouge UICN France | LR Aquitaine = Liste rouge UICN Aquitaine
LR Fr. / LR Aq. : Listes rouges nationale et régionale. LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi-menacée, VU = Vulnérable, EN = En danger, CR = En danger critique, NA = Non applicable, NE = Non évaluée
Phénologie : Période de floraison, 1 = Janvier, 2 = Février, 3 = Mars, 4 = Avril, 5 = Mai, 6 = Juin, 7 = Juillet, 8 = Août, 9 = Septembre, 10 = Octobre, 11 = Novembre, 12 = Décembre

Selon la base de données de l'Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV-NA), aucune espèce protégée n'est recensée à proximité de l'aire d'étude immédiate. Toutefois, les sites Natura 2000 proches renferment un grand nombre d'espèces protégées.

III. 2. Expertise de terrain

(Source : Inventaires de terrain ETEN Environnement, 2024/2025)

L'aire d'étude immédiate présente un **cortège floristique plutôt commun** représentatif des boisements et fourrés humides ainsi que des milieux rudéraux et anthropisés. Une centaine d'espèces ont été recensées, elles sont listées en annexe (Annexe 1 : Liste des espèces floristiques inventoriées, page 79).

III. 2. 1. Flore patrimoniale

III. 2. 1. 1. Flore protégée

Les inventaires de terrain ont permis d'identifier la présence du **Lotier hispide** (*Lotus hispidus* Desf. ex DC.), espèce protégée en Aquitaine au sein de l'aire d'étude immédiate, hors zone d'implantation potentielle. Environ 91 pieds ont été dénombrés sur le quai de la gare et en bordure de voie ferrée.



Le lotier hispide et son habitat © ETEN Environnement, 2025

III. 2. 1. 2. Autre flore patrimoniale

Une espèce déterminante ZNIEFF en Nouvelle-Aquitaine a également été recensée en bordure du quai de la gare. Il s'agit de l'**Ornithope compressé** (*Ornithopus compressus* L.). 1 pied a été dénombré.

III. 2. 1. 3. Arbres remarquables

5 arbres remarquables par leur taille respectable mais aussi leur intérêt écologique et paysager ont été relevés dans l'aire d'étude immédiate. Il s'agit de **3 Chênes pédonculés** (*Quercus robur* L.), **1 Platane commun** (*Platanus x hispanica* Mill. ex Münchh.) et **1 Tulipier de Virginie** (*Liriodendron tulipifera* L.). Seul le Platane n'est pas concerné par la ZIP.



Arbres remarquables dans l'aire d'étude immédiate © ETEN Environnement

La Carte 7, page 38, présente la flore patrimoniale identifiée dans l'aire d'étude immédiate.

III. 2. 2. La flore exotique envahissante

De nombreuses plantes exotiques envahissantes (PEE) ont été identifiées dans l'aire d'étude immédiate. Leur présence témoigne du caractère anthropisé du site. Par ailleurs, les voies ferrées sont malheureusement de bons vecteurs de PEE.

Au total, **15 espèces de PEE** ont été observées dans l'aire d'étude immédiate au cours des inventaires de terrain. Parmi elles, 9 sont considérées comme ayant un impact majeur sur le milieu naturel. Ces espèces sont les suivantes :

Tableau 9 : Plantes exotiques envahissantes identifiées au sein de l'aire d'étude immédiate

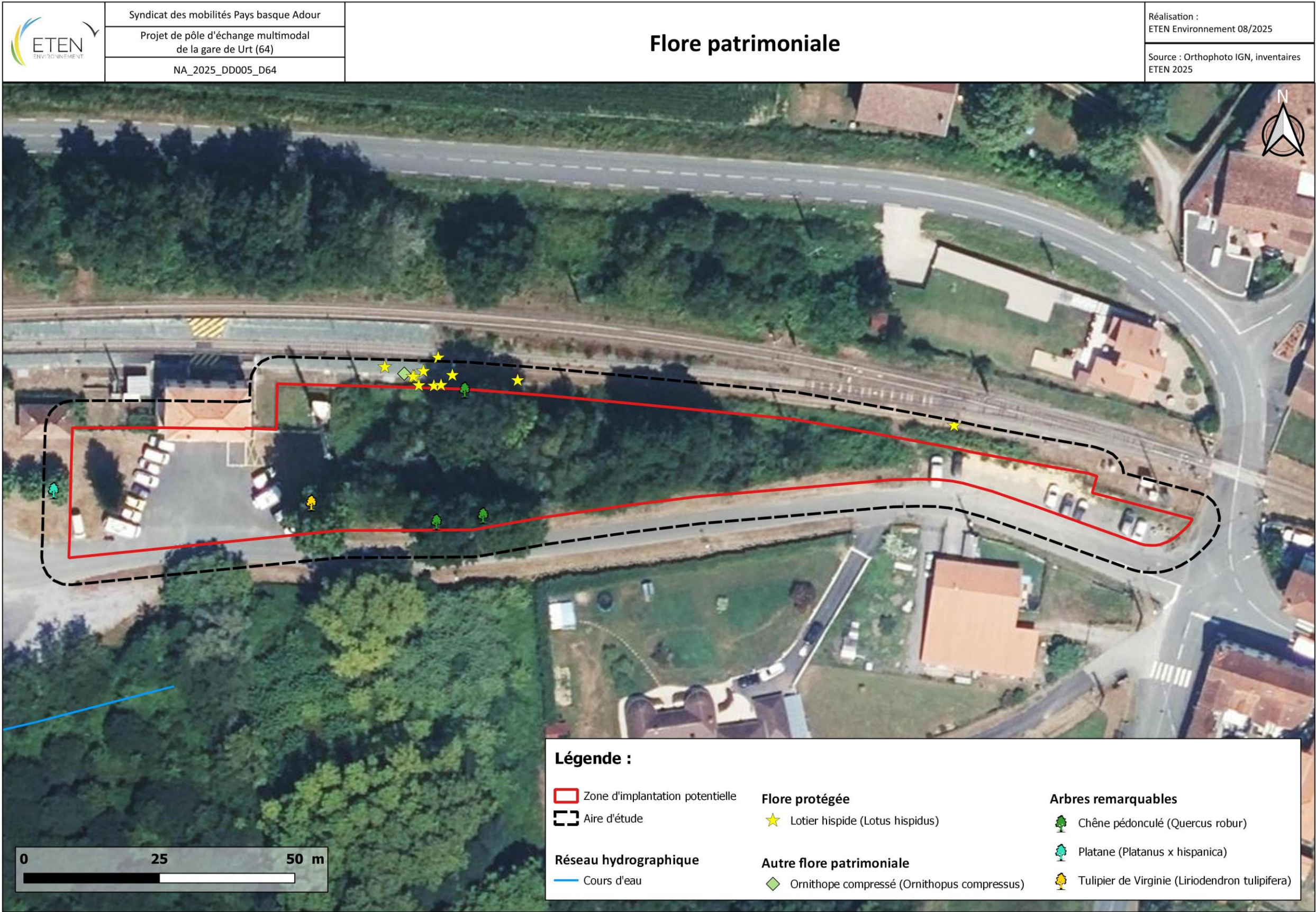
Nom commun	Nom valide	Statut
Acer negundo L., 1753	Érable negundo	PEE à impact majeur
Buddleja davidii Franch., 1887	Buddleia de David	PEE à impact majeur
Ceratochloa cathartica (Vahl) Herter, 1940	Brome cathartique	PEE à impact modéré
Cortaderia selloana (Schant. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la pampa	PEE à impact majeur
Cyperus eragrostis Lam., 1791	Souchet robuste	PEE à impact majeur
Oenothera biennis L., 1753	Onagre bisannuelle	PEE à impact modéré
Oenothera rosea L'Hér. ex Aiton, 1789	Onagre rose	PEE à impact modéré
Oxalis dillenii Jacq., 1794	Oxalide de Dillenius	PEE à impact modéré
Oxalis latifolia Kunth, 1822	Oxalide à larges feuilles	PEE à impact modéré
Paspalum dilatatum Poir., 1804	Paspale dilaté	PEE à impact majeur
Platanus x hispanica Mill. ex Münchh., 1770	Platane à feuilles d'érable	PEE à impact modéré
Phytolacca americana L., 1753	Raisin d'Amérique	PEE à impact majeur
Senecio inaequidens DC., 1838	Séneçon du Cap	PEE à impact majeur
Spiraea japonica L.f., 1782	Spirée du Japon	PEE à impact majeur
Sporobolus indicus (L.) R.Br., 1810	Sporobole des Indes	PEE à impact majeur

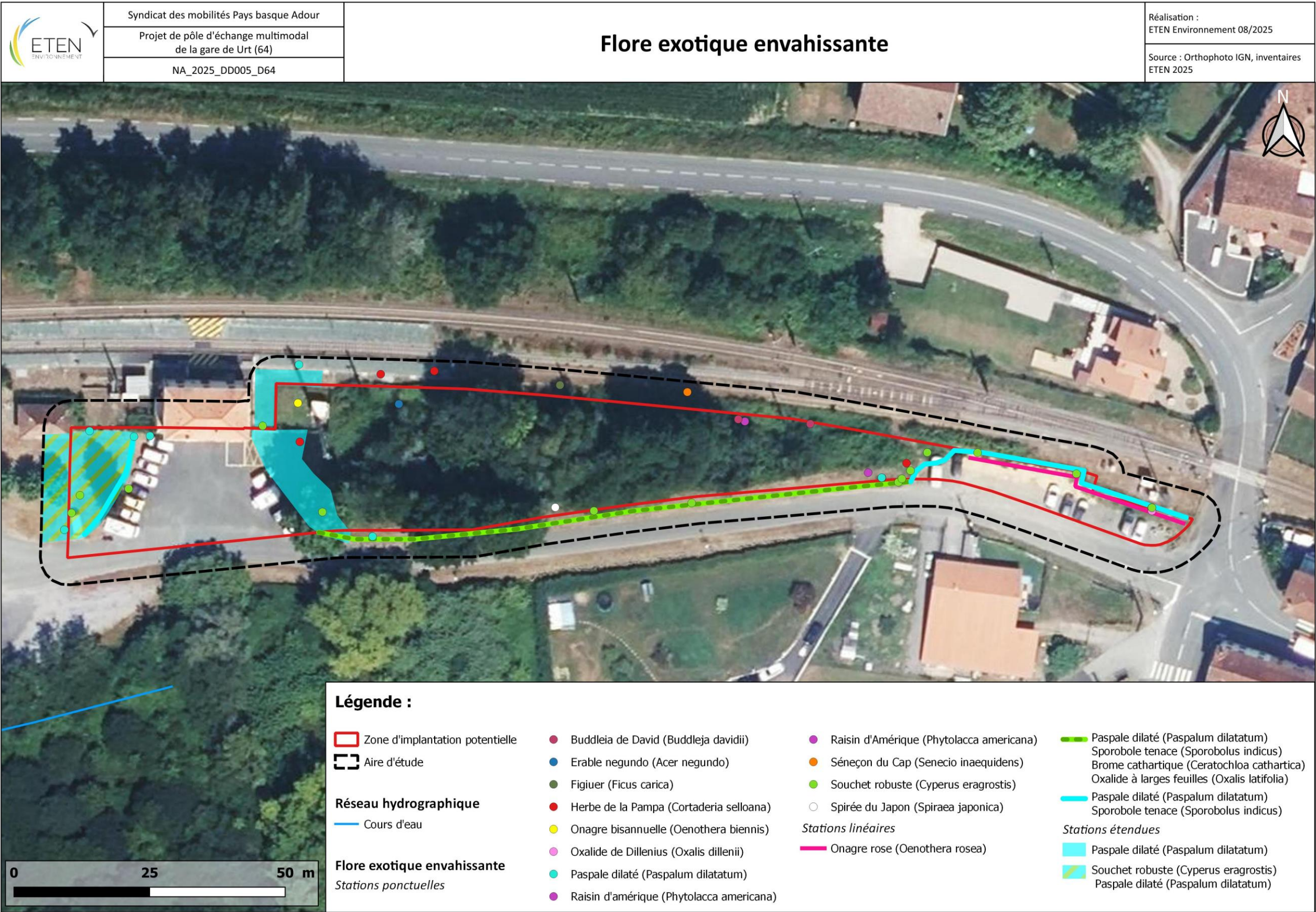
La Carte 8, page 39, présente la flore patrimoniale identifiée dans l'aire d'étude immédiate.

» Ce qu'il est important de retenir :

La flore de l'aire d'étude immédiate est plutôt commune et représentative des boisements et fourrés humides mais aussi des milieux rudéraux et anthropisés. Une espèce protégée a été recensée hors ZIP, le Lotier hispide ; de même qu'une espèce patrimoniale non protégée, hors ZIP, l'Ornithoipe compressé. 5 arbres remarquables ont été identifiés ainsi que 15 plantes exotiques envahissantes.

La Carte 9, page 40, présente les enjeux relatifs aux habitats naturels et à la flore.





Zone d'implantation potentielle

Aire d'étude

Réseau hydrographique

Cours d'eau

Flore exotique envahissante

Stations ponctuelles

Stations linéaires

Stations étendues

Buddleia de David (*Buddleja davidii*)

Erable negundo (*Acer negundo*)

Figuier (*Ficus carica*)

Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*)

Onagre bisannuelle (*Oenothera biennis*)

Oxalide de Dillenius (*Oxalis dillenii*)

Paspale dilaté (*Paspalum dilatatum*)

Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*)

Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*)

Séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*)

Souchet robuste (*Cyperus eragrostis*)

Spirée du Japon (*Spiraea japonica*)

Onagre rose (*Oenothera rosea*)

Paspale dilaté (*Paspalum dilatatum*)

Sporobole tenace (*Sporobolus indicus*)

Brome cathartique (*Ceratochloa cathartica*)

Oxalide à larges feuilles (*Oxalis latifolia*)

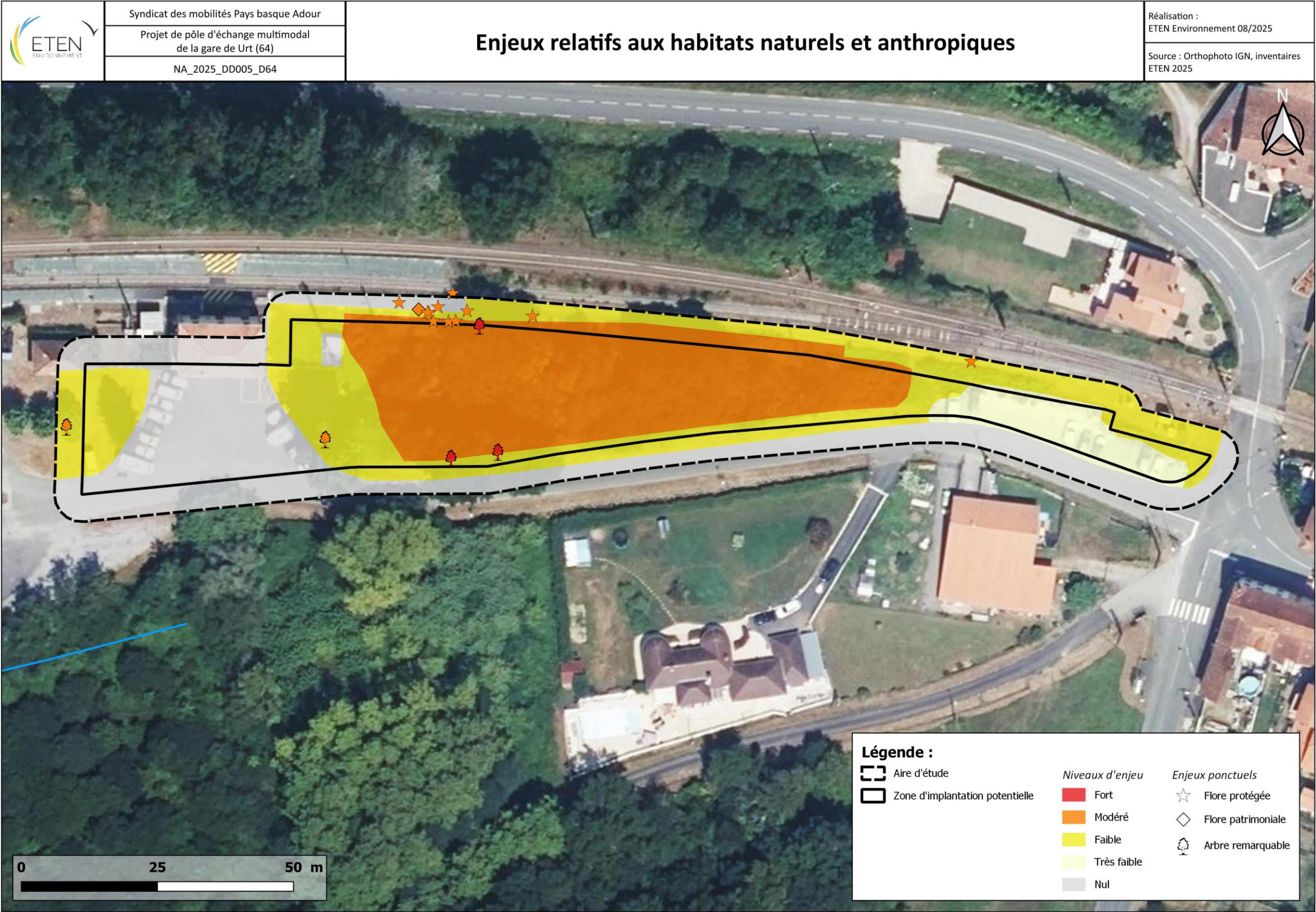
Paspale dilaté (*Paspalum dilatatum*)

Sporobole tenace (*Sporobolus indicus*)

Souchet robuste (*Cyperus eragrostis*)

Paspale dilaté (*Paspalum dilatatum*)

Carte 8 : Flore exotique envahissante



Carte 9 : Enjeux relatifs aux habitat naturels et à la flore

IV. Les zones humides : 2 habitats humides identifiés

NB : ce volet est en partie extrait du dossier de mise en compatibilité du document d'urbanisme. Les cartes avaient été produites sur un périmètre plus élargi.

IV. 1. Analyse bibliographique

(Sources : Institution Adour, Réseau Partenarial des Données des Zones humides – RPDZH)

Le Réseau Partenarial des Données des Zones humides (RPDZH) et l'Institution Adour ont été consultés afin d'avoir la localisation des Zones Humides Effectives (ZHE) et des zones humides prioritaires du SAGE Adour aval aux abords de l'aire d'étude.

En effet, les zones humides sont un point fort de l'ambition du SAGE. Dans le cadre de son élaboration, la connaissance de ces milieux a été significativement améliorée ce qui a conduit à identifier des zones humides prioritaires qui font l'objet, dans le SAGE, d'une protection forte par une règle qui prévoit l'interdiction de leur destruction. Pour toutes les autres zones humides, connues après l'approbation du SAGE, une règle prévoit des modalités précises d'application de la séquence éviter-réduire-compenser, de manière à limiter l'impact des projets sur les zones humides.

Ces zones humides sont issues d'inventaires de terrain réalisés selon les critères floristique et/ou pédologique, et correspondent à des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.

» Ce qu'il est important de retenir :

D'après les données bibliographiques, une zone humide effective est présente aux abords de l'aire d'étude immédiate, au niveau des berges de l'Adour. Il s'agit d'une ZHE identifiée en 2009 par le CPIE Seignanx et Adour.

En revanche, aucune zone humide prioritaire du SAGE Adour aval n'est présente au sein de l'aire d'étude immédiate. Toutefois, l'une d'entre elles a été identifiée à environ 50 m au nord de l'aire d'étude et une autre à environ 90 m au sud-ouest.

IV. 2. Expertise de terrain

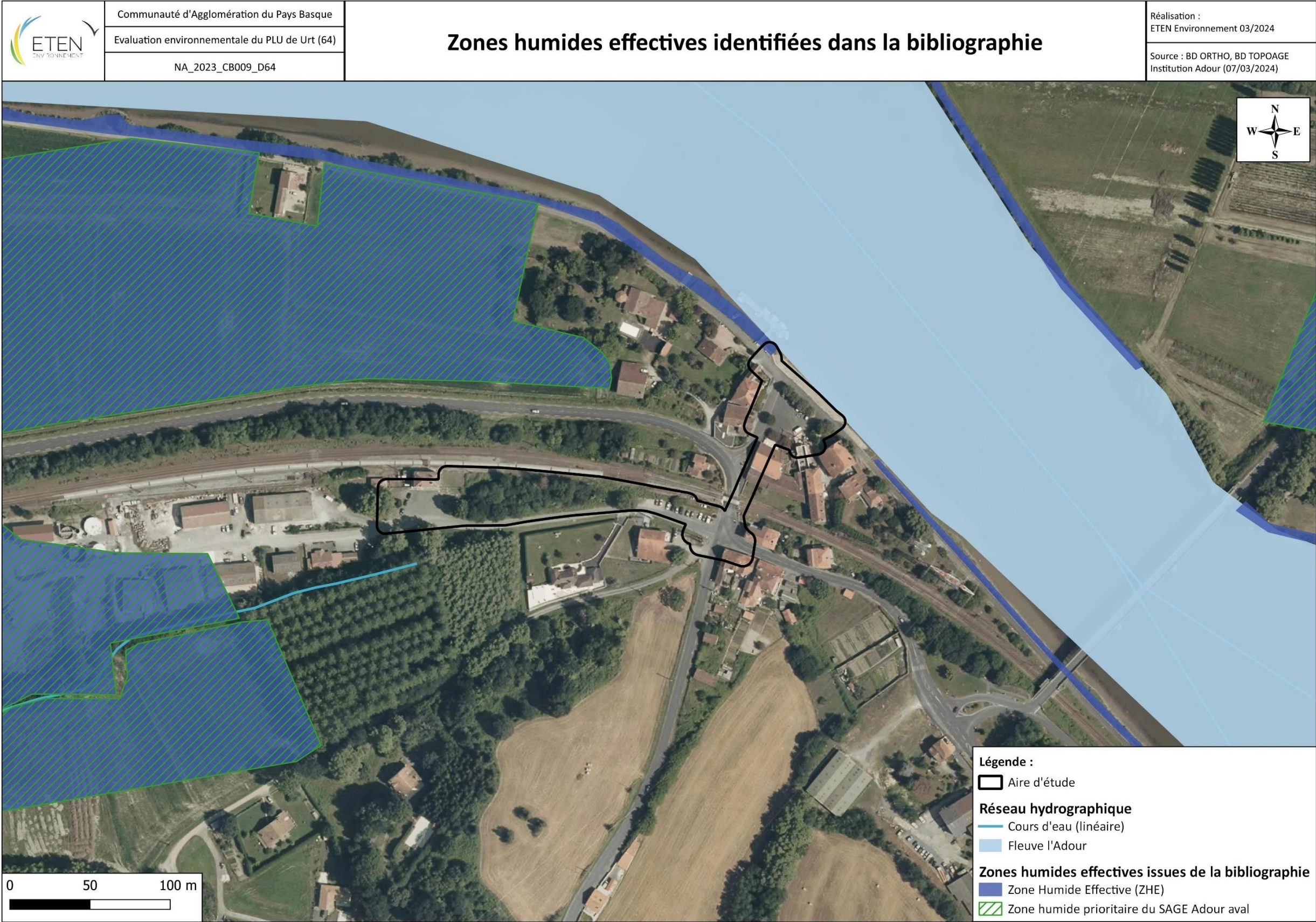
L'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précise les 2 méthodes ou critères permettant d'identifier les zones humides :

- via la végétation (**critère floristique**) ;
- via la nature du sol (**critère pédologique**).

La caractérisation des zones humides n'a pu se baser que sur le critère floristique. En effet, l'aire d'étude est localisée dans une zone fortement urbanisée avec des secteurs soit imperméabilisés ou ayant fait l'objet de remblai. Seule la Saulaie présentait un sol « naturel » (absence d'imperméabilisation ou de remblai). Toutefois, lors de l'expertise de terrain, cette saulaie était en eau.



Saulaie en eau ©ETEN Environnement, 28/02/2024



Carte 10 : Zones humides effectives identifiées dans la bibliographie (Extrait du dossier MECDU, 2024)

IV. 2. 1. Critère pédologique

Comme mentionné précédemment, aucun sondage pédologique n'a été réalisé au sein de l'aire d'étude immédiate. En effet, l'aire d'étude s'inscrit dans une zone très urbanisée avec des secteurs soit imperméabilisés ou ayant fait l'objet de remblai. Le seul secteur qui ne semblait pas avoir fait l'objet de mise en remblai ou d'imperméabilisation est une aulnaie-saulaie marécageuse, caractéristique des zones humides, qui était en eau lors du passage en date de 28/02/2024.

Aucun sondage pédologique n'a pu être réalisé au sein de l'aire d'étude.

IV. 2. 1. Critère floristique

Les inventaires de terrain ont permis d'identifier **2 habitats caractéristiques des zones humides : l'aulnaie-saulaie marécageuse** et les **fourrés de Saules et ronciers**. Ils sont situés au droit de la dépression humide. Ils représentent une surface de 0,19 ha, dont 0,17 ha dans la ZIP.

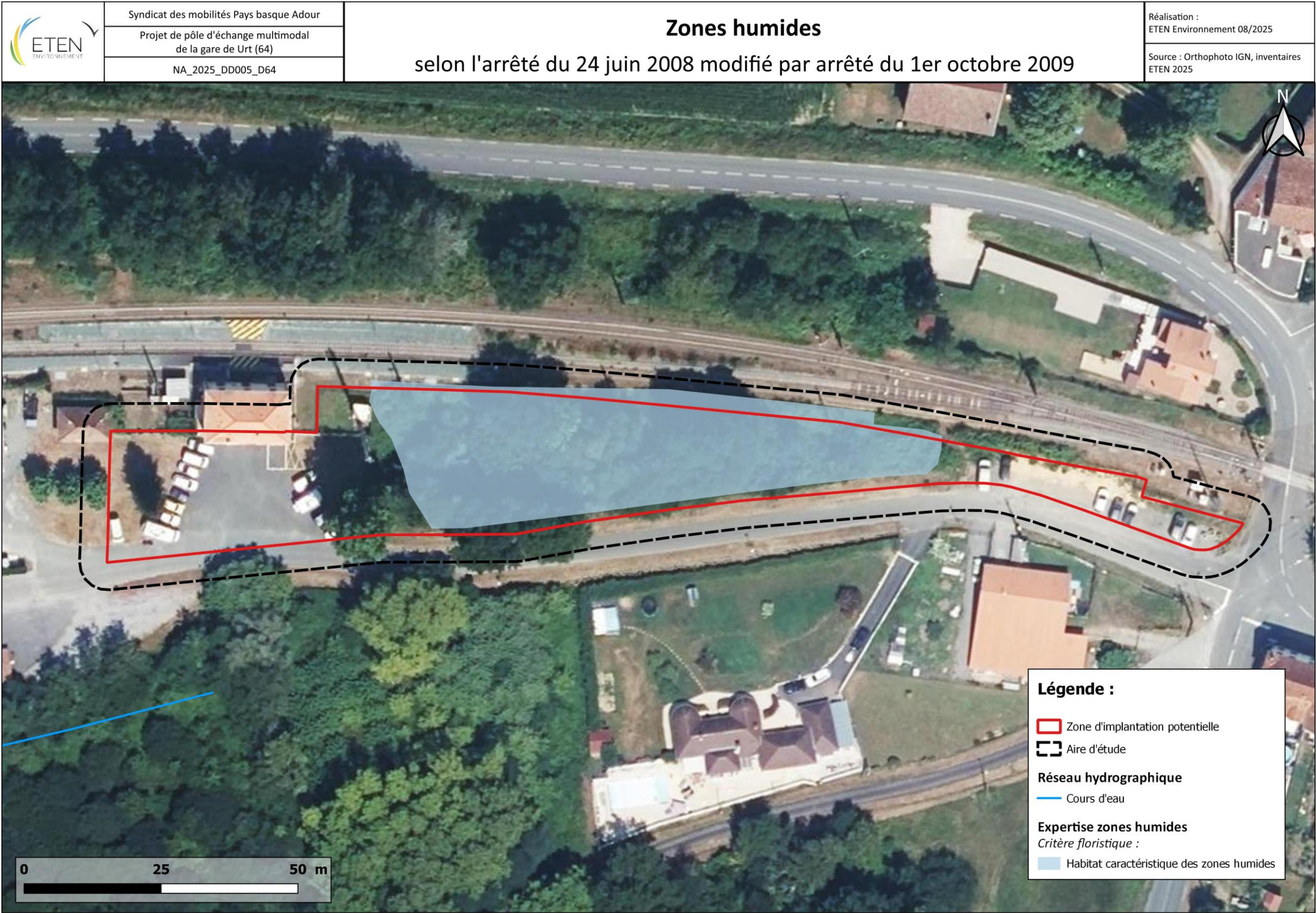
Des habitats naturels et anthropiques identifiés sur le site sont cotés « pro-partie » dans l'annexe IIb de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 soit parce que les habitats de niveau inférieur ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant d'effectuer le distinguo. Pour ces habitats, un relevé de végétation a été réalisé afin d'évaluer le caractère humide ou non de chaque formation. Ces habitats et les résultats de leur analyse sont listés dans le tableau ci-dessous. **Aucun habitat naturel ou anthropique, coté « pro-partie » ne s'est révélé caractéristique des zones humides.**

Tableau 10 : Habitats naturels recensés dans l'aire d'étude

Intitulé	Code EUNIS	Code CORINE Biotope	Syntaxon	Zone humide ¹	Surface (ha)	Surface dans la ZIP (ha)
Fourré de Saules et ronciers	F3.131 x F9.2	31.831 x 44.92	/	Oui	0,01	0,01
Aulnaie-saulaie marécageuse	G1.41	44.9	<i>Alnion glutinosae</i>	Oui	0,18	0,16
Ronciers	F3.131	31.831	/	Pro partie	0,04	0,04
Friche sur remblai	I1.5	87.1	/	Pro partie	0,04	0
Végétation rudérale sur remblai	I1.5	87.2	/	Pro partie	0,08	0,04
Friche sur remblai et installations SNCF	J1 x I1.5	86 x 87.1	/	Pro partie	0,01	0
Parking en gravier avec végétation rudérale	J1 x I1.5	86 x 87.2	/	Pro partie	0,04	0,03
Zones urbanisées et routes	J1	86	/	/	0,18	0,07
					0,58	0,35

» Ce qu'il est important de retenir :

L'expertise des zones humides réalisée a permis d'identifier 2 habitats caractéristiques des zones humides : l'aulnaie-saulaie marécageuse et le fourré de saules et de ronces. Ils représentent une surface de 0,19 ha dans l'aire d'étude immédiate, dont 0,17 ha dans la ZIP.



Carte 11 : Expertise des zones humides

V. La faune : une diversité typique des milieux péri-urbains

V. 1. Synthèse bibliographique

Plusieurs bases de données ont été consultées afin de cibler les espèces à enjeu potentiellement présentes dans le secteur d'étude, à savoir, la base de données FAUNA, celle Faune-France ainsi que les bases de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et en particulier les FSD des sites Natura 2000 et ZNIEFF :

- Site Natura 2000 : Barthes de l'Adour (FR7210077) est dans le projet ;
- ZNIEFF de type 2 : Réseau hydrographique et vallée de l'Ardanavy (720010809) à 480 m au Sud-Ouest ; Les Barthes de la rive gauche de l'Adour (720007925) à 750 m sud-ouest ; L'Adour de la confluence avec la Midouze à la confluence avec la Nive, tronçon des barthes (720030087) à 110 m au nord ;
- ZNIEFF de type 1 : Lit mineur et berges de l'Adour, des gaves réunis et du Luy (720030088) à 110 m au nord ; Tourbières du grand Moura de Montrol, du Moura de Passeben et du Moura de Bignau (720030086) à 700 m au nord ; Vallées de Lesteyras et du canal du moulin de Biaudos (720030090) à 1.25 km au nord-ouest ; Réserve de Lesgau et Barthes de Nastres (720030089) à 3.22 km au Nord-Ouest

Les espèces présentant des enjeux modérés à forts potentiellement présentes dans les aires d'étude ont été synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Liste des espèces à enjeux potentiellement présentes dans l'aire d'étude

Groupe taxonomique	Espèce	Nom scientifique	Tax ref	Source			
				Openobs	FAUNA	Faune France	INPN
OISEAUX	Rapaces						
	Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	2651	x	x	x	720010809 FR7210077
	Aigle de Bonelli	<i>Aquila fasciata</i>	2657				FR7210077
	Aigle criard	<i>Clanga clanga</i>	836346				FR7210077
	Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	2660			x	FR7210077
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	2832	x	x	x	720010809 720030086 FR7210077 720030090
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	2887				720030086 FR7210077
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	2878	x	x	x	720007925 720030086 FR7210077
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	2881	x	x	x	720007925 720010809 720030086 FR7210077
	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	2873	x	x	x	FR7210077 720030088
	Élanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	2836	x	x	x	FR7210077
	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	2676	x		x	FR7210077
	Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	2674				FR7210077

Groupe taxonomique	Espèce	Nom scientifique	Tax ref	Source			
				Openobs	FAUNA	Faune France	INPN
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	2938	x		x	720030086 FR7210077
	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	3525				720030086 FR7210077
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	2840	x	x	x	720010809 FR7210077
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	2844	x	x	x	720030086 FR7210077 720030090
	Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	2848				FR7210077
	Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	2860		x	x	720030086 FR7210077 720030090
	Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>	2856				FR7210077
	Oiseaux des milieux rupestres						
	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	3571	x	x	x	FR7210077
	Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	4532	x	x	x	
	Oiseaux des milieux buissonnants						
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	4657	x	x		
	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	4665				720030086
	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	4221				FR7210077
	Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	4460				720030086
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	3807	x	x	x	720030086 FR7210077 720030088
	Tarier des prés, Traquet tarier	<i>Saxicola rubetra</i>	4049	x	x	x	
	Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	4582	x	x	x	
	Oiseaux des milieux fermés						
	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	4619	x	x	x	720010809
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	4583	x	x	x	
	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	2517	x	x	x	FR7210077
	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	2514		x	x	FR7210077
	Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	4330	x	x	x	720030086
	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	3630	x	x		720010809
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	3608	x	x	x	FR7210077
	Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	3586				FR7210077

Groupe taxonomique	Espèce	Nom scientifique	Tax ref	Source			
				Openobs	FAUNA	Faune France	INPN
	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	4571	x	x	x	
	Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	3595	x	x	x	720030086
	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	3439	x		x	
	Oiseaux des milieux ouverts						
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	3670			x	FR7210077
	Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	4155	x	x	x	
	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	2576	x		x	720030086 FR7210077
	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	3540				FR7210077
	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	3076		x	x	720007925 720010809 720030086 FR7210077 720030088 720030090
	Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	3120				FR7210077
	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	3089				FR7210077
	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	3726	x	x	x	
	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	3713				FR7210077
	Oiseaux des milieux aquatiques/humides						
	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	2497	x	x	x	720030086 FR7210077 720030088 720030090
	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	3116				FR7210077
	Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	2563				FR7210077
	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	2543	x	x	x	720030086 FR7210077 720030090
	Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i>	2750				FR7210077
	Bihoreau gris, Héron bihoreau	<i>Nycticorax nycticorax</i>	2481	x	x	x	720007925 720030086 FR7210077 720030090
	Blongios nain, Butor blongios	<i>Ixobrychus minutus</i>	2477				FR7210077
	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	4669	x	x	x	720030086 720030090
	Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	2473				720030086 FR7210077
	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	2607			x	FR7210077
	Combattant varié, Chevalier combattant	<i>Calidris pugnax</i>	814245				FR7210077
	Crabier chevelu, Héron crabier	<i>Ardeola ralloides</i>	2486	x		x	720030086 FR7210077

Groupe taxonomique	Espèce	Nom scientifique	Tax ref	Source			
				Openobs	FAUNA	Faune France	INPN
	Cygne chanteur	<i>Cygnus cygnus</i>	2715				FR7210077
	Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	3112				720030086 FR7210077
	Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	2005				FR7210077
	Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	1991				FR7210077 720030090
	Glaréole à collier	<i>Glareola pratincola</i>	3129				FR7210077
	Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	3293	x		x	720007925 FR7210077
	Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	3311	x		x	FR7210077
	Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	3140	x		x	
	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	2504	x	x	x	FR7210077
	Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>	3142				FR7210077
	Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i>	459627				FR7210077
	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	3371				FR7210077
	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	2508	x		x	720030086 FR7210077 720030090
	Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i>	2522	x	x	x	FR7210077
	Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	3039				FR7210077
	Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyaetus melanocephalus</i>	627745	x		x	720007925 720030088
	Mouette pygmée	<i>Hydrocoloeus minutus</i>	534748	x		x	720007925 FR7210077 720030088
	Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	3318			x	
	Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	2741	x		x	720030086 FR7210077
	Phragmite aquatique	<i>Acrocephalus paludicola</i>	4184				FR7210077
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	3161			x	FR7210077
	Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	3053				FR7210077
	Sarcelle d'été	<i>Spatula querquedula</i>	836222				720030086 FR7210077
	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	1958	x	x	x	720030086 FR7210077 720030090
	Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	2530	x	x	x	720030086 FR7210077 720030090
	Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>	3345				FR7210077
	Sterne naine	<i>Sternula albifrons</i>	3352				FR7210077
	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	3343				FR7210077
CHIROPTERES	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	60345				720030090

Groupe taxonomique	Espèce	Nom scientifique	Tax ref	Source			
				Openobs	FAUNA	Faune France	INPN
	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	60400				720030090
	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	79301				720030090
	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	60408				720030090
	Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	60468				720030090
	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	60461				720030090
	Pipistrelle sp.	<i>Pipistrellus sp.</i>	196296		x		
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	60479		x		
	Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	60489				720030090
	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	60360				720030090
MAMMIFERES	Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	61258	x	x		720030086
	Campagnol terrestre	<i>Arvicola terrestris</i>	61281	x			
	Crossope aquatique	<i>Neomys fodiens</i>	60127	x	x		
	Genette commune	<i>Genetta genetta</i>	60831	x	x	x	
	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	60015	x	x	x	
	Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	61714	x	x		720010809
	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	60630	x	x		720030086
	Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	60731	x	x		720030086 720030090
	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	60704				720030088
REPTILES	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	77381	x	x	x	720007925 720030086
	Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	851674	x	x		
	Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	444446	x	x	x	720030086 720030090
	Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	77949	x	x	x	
	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	77756	x	x	x	
	Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	77619	x	x	x	
	Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	77490		x		
AMPHIBIENS	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	197	x	x	x	
	Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	774678	x		x	
	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	310	x	x	x	720007925
	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	351	x		x	720030090
	Grenouille verte de Perez	<i>Pelophylax perezi</i>	444442				720010809

Groupe taxonomique	Espèce	Nom scientifique	Tax ref	Source			
				Openobs	FAUNA	Faune France	INPN
	Grenouilles "vertes"	<i>Pelophylax</i> sp.	444436	x	x	x	
	Rainette ibérique	<i>Hyla molleri</i>	774683	x			
	Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	292	x		x	720007925
	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	92	x			
	Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	444432	x		x	
ODONATES	Aesche isocèle	<i>Aeshna isocetes</i>	199909				720030086
	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	65133	x	x		
	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	65381	x	x		
	Gomphe à pattes jaunes	<i>Gomphus flavipes</i>	65234				720030086
	Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>	65231				720030088
	Naïade aux yeux rouges	<i>Erythromma najas</i>	65161	x	x		
RHOPALOCERES	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	53979	x	x	x	720030088
	Cuivré écarlate	<i>Lycaena hippothoe</i>	53979	x	x		720030088
	Fluoré	<i>Colias alfacariensis</i>	219826				
	Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	54339				
COLEOPTERES	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	10502		x		720030086
ORTHOPTERES	Courtillière commune	<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	65899		x	x	
	Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>	65487	x	x	x	
	Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	66157	x			
	Grillon bordelais	<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	227817	x		x	
	Grillon des torrents	<i>Pteronemobius lineolatus</i>	65935				720030086
	Tétrix longicorne	<i>Tetrix tenuicornis</i>	593311	x			

Une attention particulière a été portée sur ces espèces dans le cadre des inventaires de terrain.

V. 2. Inventaires de terrain

L'expertise écologique a permis de recenser **49 espèces animales au total**.

Les inventaires de terrain ont permis de mettre en évidence :

- 28 espèces **d'oiseaux** (dont 21 espèces protégées à l'échelle nationale) ;
- Aucune espèce de **mammifère terrestre** ;
- 9 espèces de **Chiroptères** protégées à l'échelle nationale ;
- 1 espèce de **reptile** protégée à l'échelle nationale ;
- Aucune espèce d'**amphibien** ;
- 11 espèces communes de **rhopalocères**.

V. 2. 1. Oiseaux : des espèces communes des milieux boisés et péri-urbains

Durant l'inventaire, **28** espèces d'oiseaux ont été contactées au sein de l'aire d'étude immédiate. Il s'agit d'espèces communes et typiques des secteurs boisés et péri-urbains.

Parmi ces 28 espèces, **21** sont protégées au niveau national et une espèce présente un intérêt communautaire suite à son inscription en Annexe I de la Directive « Oiseaux » : l'Aigrette garzette. Cependant, l'espèce ne fait que survoler l'aire d'étude immédiate et n'utilise pas ses milieux pour une quelconque phase de son cycle biologique.

Par conséquent, l'aire d'étude ne présente aucun intérêt pour cette espèce d'intérêt communautaire.

De plus, 2 espèces sensibles ont été contactées au sein de l'aire d'étude immédiate :

- Le **Chardonneret élégant**, dont l'état de ses populations est « Vulnérable » selon la Liste Rouge des Oiseaux Nicheurs en France. Cette espèce a été contactée à 2 reprises au sein du boisement et est ici considérée comme nicheur possible au sein de l'aire d'étude immédiate ;
- Le **Verdier d'Europe** également classé « Vulnérable » sur la Liste Rouge des Oiseaux Nicheurs en France. Cette espèce a également été contactée au sein du boisement et donc considérée comme nicheur possible au sein de l'aire d'étude immédiate.

D'autres espèces plus communes et moins sensibles utilisent également les fourrés, ronciers et boisement pour la nidification : Pouillot véloce, Troglodyte mignon, Bouscarles de Cetti, mésanges, etc...).

Aucun arbre remarquable, présentant des cavités, ne semble être favorable au gîte et reproduction d'espèces cavicoles (picidés, rapaces nocturnes, ...).

Enfin, l'observation d'ardéidés (Grand Cormoran, Aigrette garzette, Héron garde-bœufs, ...) en survol est justifiée par la proximité de l'Adour.

L'aire d'étude immédiate constitue une enclave entre la voie ferrée, une zone artisanale et des voiries circulantes. Cette zone relativement restreinte est donc relativement artificialisée et anthropisée, ce qui limite fortement la diversité et richesse spécifique. Aucun enjeu significatif lié à l'avifaune a été mis en évidence aux termes des inventaires de 2025. Les fourrés, ronciers et boisements restent toutefois favorables à la nidification d'espèces communes voire sensibles. Les autres habitats herbacés sont quant à eux essentiellement utilisés pour le transit et l'alimentation des espèces observées.	Enjeu local associé aux oiseaux	
	Faible (Friche, végétation rudérale,)	Modéré (Ronciers, fourrés, boisement)

V. 2. 2. Mammifères (hors chiroptères) : aucun enjeu particulier

La réalisation d'une prospection nocturne et relevés d'indices de présence ont permis d'identifier les espèces susceptibles de fréquenter l'aire d'étude immédiate.

La localisation de l'aire d'étude immédiate au sein d'un secteur fortement anthropisé, intercalé entre une ligne ferroviaire active, une zone artisanale et des voiries, limite fortement la diversité spécifique rencontrée notamment en termes de moyenne et grande faune.

Le site reste cependant probablement utilisé par la petite faune commune des milieux périurbains, même si aucune observation n'a été réalisée durant les prospections de 2025.

En effet, la présence de mustélidés (Martre des pins), du Renard roux et micro-rongeurs est fortement suspectée au sein des fourrés, ronciers et boisements, notamment pour l'alimentation ou encore le simple transit nocturne.

Les fourrés arbustifs, ronciers et boisements sont également favorables au **Hérisson d'Europe** dont la présence reste probable malgré l'absence d'observation d'individus.

Concernant les mammifères, un enjeu faible est mis en évidence au droit des fourrés, ronciers et boisements composant l'aire d'étude immédiate.	Enjeu local associé aux mammifères
	Faible

V. 2. 3. Chiroptères : présence d'une colonie de Pipistrelle au sein du bâtiment de la gare

V. 2. 3. 1. Expertise passive par des enregistrements nocturnes (SMBAT)

Le détecteur-enregistreur d'ultrasons (type SMBAT) positionné sur site en juin 2025, permet de mettre en évidence la présence de **9 espèces ou groupes d'espèces dans l'ordre de présence décroissant suivant** :

1. La Pipistrelle commune ;
2. La Pipistrelle de Kuhl ;
3. La Noctule de Leisler ;
4. La Sérotine commune
5. Le complexe des Oreillards ;
6. Minioptère de Schreiber ;
7. Le groupe des Murins ;
8. Le Murin de Natterer ;
9. Petit Rhinolophe.

Ce cortège est **assez commun mais les résultats des analyses témoignent toutefois d'une faible activité sur site, à l'exception de l'activité intense de la Pipistrelle commune.**

L'importante activité de la Pipistrelle commune explique probablement la présence d'un gîte proche.

La figure suivante présente les résultats de l'enregistrement passif.

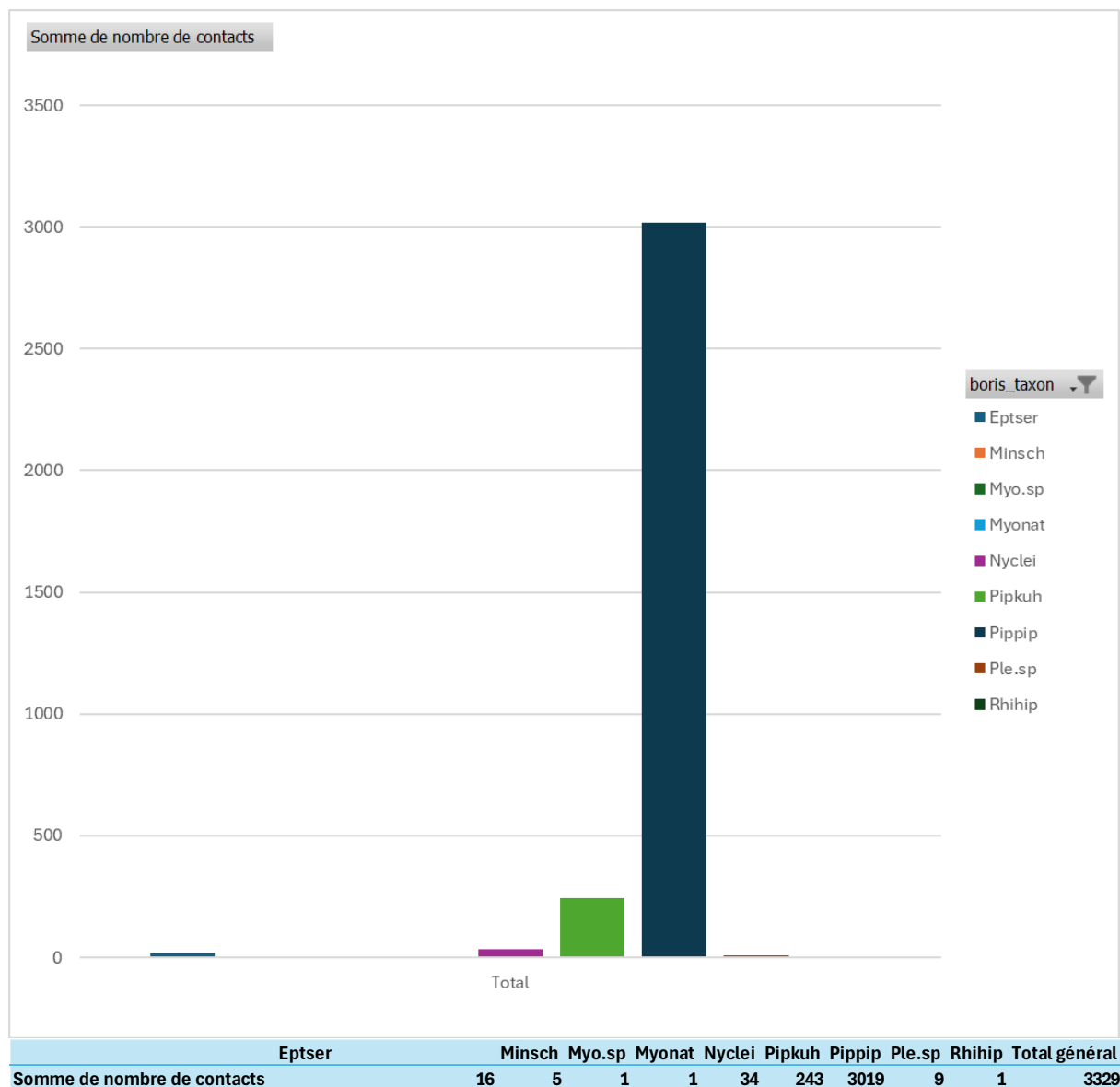


Figure 11 : Graphique du nombre de contacts enregistrés par espèce

Barbar : Barbastelle d'Europe, Epster : Sérotine commune, Myonat : Murin de Natterer, Myo.sp : Groupe des murins, Nyclas : Grande noctule, Nyclei : Noctule de Leisler, Nycnoc : Noctule commune, Pipkuh : Pipistrelle de Kuhl, Pippip : Pipistrelle commune, Ple.sp : Oreillard sp, Rhihip : Petit Rhinolophe

V. 2. 3. 2. Expertise diurne du boisement

Lors des investigations de terrain, aucun arbre à cavités ou présentant un intérêt pour les espèces cavicoles n'a été mis en évidence.

Le boisement et ses arbres ne présentent donc pas d'intérêt notable pour le gîte des chiroptères.

V. 2. 3. 3. Observation crépusculaire en sortie de gîte

Le 14/05/25, une sortie de gîte a été réalisée au crépuscule, dans l'objectif de savoir si le bâtiment de la gare était utilisé en tant que gîte pour les chiroptères.

Lors de cette session, 9 individus en sortie de gîte ont été observés (Pipistrelle sp.).
 Il semblerait qu'une colonie de Pipistrelle gîte au sein du rebord métal de la cheminée de la gare.



Cheminée de la gare utilisée pour le gîte de la Pipistrelle © ETEN Environnement

Aucune inspection du bâtiment n'a toutefois été réalisée dans le cadre de cette étude.

Cette observation vient confirmer la forte activité de Pipistrelle sp. relevée lors des enregistrements passifs à la SMBAT.

Enfin, le vieux bâti présent à l'Ouest de la gare ne semble pas présenter d'un enjeu pour le gîte des chiroptères.

V. 2. 3. 4. Conclusion

Les enregistrements passifs à la SMBAT ont permis de mettre en évidence une faible activité générale à l'exception de la Pipistrelle sp. Une forte activité a été relevée, témoignant de la présence probable d'un gîte proche. Ceci a été confirmé lors d'une sortie crépusculaire, où des individus ont été observés en sortie de la partie métallique de la cheminée de la gare. Ce bâtiment accueille donc une colonie de Pipistrelle sp. Aucun autre bâtiment favorable au gîte n'a été mise en évidence au sein de l'aire d'étude immédiate. De même, aucun gîte arboricole n'a ici été identifié.	Enjeu local associé aux chauve-souris	
	Fort (Bâtiment de la gare : gîte avéré)	Faible (Autres milieux)

V. 2. 4. Amphibiens : des milieux humides non optimaux pour les amphibiens

L'aire d'étude immédiate et notamment la partie centrale constitue une zone dépressionnaire réceptionnant naturellement les eaux de ruissellement des milieux adjacents.

Cependant, malgré la présence d'eau temporaire, les milieux restent très fermés et ombragés, ce qui n'est pas optimal pour la reproduction des amphibiens.

De plus, de nombreux barrières écologiques périphériques (route, voie ferrée, ...) limitent l'accès à la zone humide notamment en période de reproduction.

Malgré la réalisation d'une expertise nocturne en avril 2025, aucun amphibien n'a été contacté au sein de l'aire d'étude immédiate. Cependant, la présence notamment d'urodèles (Triton palmé, Salamandre tachetée) reste possible en période de reproduction.

Les milieux humides présents au sein de l'aire d'étude immédiate peuvent être utilisés pour la reproduction des amphibiens. Cependant, l'isolement/enclavement du site et la présence d'habitats dégradés limitent l'intérêt de ces milieux pour les amphibiens. Ainsi, les milieux humides ne présentent qu'un enjeu faible pour les amphibiens.	Enjeu local associé aux amphibiens	
	Très faible (Voie ferrée, parking, route)	Faible (Milieux humides et habitats adjacents)

V. 2. 5. Reptiles : faible diversité spécifique

Une seule espèce de reptile a été contactée durant les investigations de terrain : **Le Lézard des murailles**.

Le ballast présent au droit de la voie ferrée et sur les accotements est utilisé pour la chauffe et la cache des individus.

Les friches herbacées jouxtant les voies sont également favorables au transit et à l'alimentation des individus.

Les milieux arbustifs, ronciers, fourrés semblent également favorables à la cache et au refuge des reptiles, notamment la Couleuvre verte et jaune non contactée lors de ces inventaires de terrain.

A ce stade, seul le Lézard des murailles a été contacté sur site. Cette espèce est commune et ubiquiste. Des enjeux très faibles à faibles sont donc ici retenus.	Enjeu local associé aux reptiles	
	Très faible (Voie ferrée, parking, route)	Faible (Friches herbacées, fourrés arbustifs, bosquet, lisières)

V. 2. 6. Insectes : aucun enjeu retenu

Les milieux herbacés et fourrés arbustifs adjacents à la voie ferrée offrent un mélange d'espèces nectarifères attractantes pour les rhopalocères.

Cependant, seulement 11 espèces communes de rhopalocères et ne présentant aucun statut de protection y ont été observées.

Concernant les odonates, aucun enjeu particulier n'a été relevé en l'absence de milieux favorables. Aucune espèce n'y a été observée lors des inventaires de terrain.

Enfin, aucun feuillu remarquable ne présente un intérêt particulier pour les coléoptères et plus particulièrement pour les espèces saproxyliques.

Aucun enjeu notoire en faveur des insectes n'est retenu au sein de l'aire d'étude immédiate. Un enjeu faible est donc retenu.	Enjeu local associé aux insectes	
	Très faible (Voie ferrée, parking, route)	Faible (Friches herbacées, fourrés arbustifs, bosquet, lisières)

>>> Ce qu'il est important de retenir :

L'aire d'étude immédiate constitue une enclave entre la voie ferrée, une zone artisanale et des voiries circulantes. Cette zone relativement restreinte est donc relativement artificialisée et anthropisée, ce qui limite fortement la diversité et richesse spécifique observée et son attrait pour la faune locale.

**Au sein de l'aire d'étude immédiate, le principal enjeu est identifié au droit du bâtiment de la gare, utilisé pour le gîte de la Pipistrelle sp.
Un enjeu fort lui est donc attribué.**

**Les ronciers, fourrés arbustifs et le boisement présentent également un intérêt local.
En effet, ces milieux arbustifs/boisés constituent des habitats favorables à la nidification des passereaux et au refuge des reptiles/mammifères, ce qui justifie leur classement en enjeu « modéré ».**

La partie dépressionnaire relevée au sein du boisement présent au Nord du parking existant, offre des conditions humides favorables à la réalisation du cycle biologique des amphibiens. Cependant, au vu des routes/voie ferrée périphériques limitant l'accès à la zone et la présence de milieux dégradés, un enjeu « faible » est retenu en faveur des amphibiens.

Enfin, la voie ferrée, le parking, zones rudérales et friches herbacées présentent un enjeu très faible à faible pour la faune commune.

Le tableau, ci-après, synthétise les enjeux associés aux espèces faunistiques identifiées au sein de l'aire étude immédiate.

Tableau 11 : Bioévaluation de la faune patrimoniale au sein de l'aire d'étude immédiate

Nom Latin	Nom commun	Statut réglementaire			LR France (oiseaux nicheur) / LR Régionale (autres taxons)	Enjeu régional	Utilisation avérée ou potentielle	Statut biologique pressenti au sein de l'aire d'étude	Habitat utilisé	Enjeu de conservation sur l'aire d'étude immédiate
		PN	Berne	DO/DH						
Oiseaux										
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Art. 3	An. II	/	VU	Fort	Avérée	Nicheur possible	Boisement, ronciers, fourrés arbustifs favorables à la nidification de l'espèce	Modéré
									Friches herbacées et végétations rudérales favorables au transit et à l'alimentation	Faible
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	Art. 3	An. II	/	VU	Fort	Avérée	Nicheur possible	Boisement, fourrés arbustifs favorables à la nidification de l'espèce	Modéré
/	Autres espèces communes	/	/	/	/	/	Avérée	Cycle biologique total ou partiel	Friches herbacées et végétations rudérales favorables au transit et à l'alimentation	Faible
Mammifères										
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	Art. 2	An. III	/	LC	Modéré	Potentielle	Cycle biologique complet possible	Boisement, ronciers, fourrés arbustifs	Faible
/	Autres espèces communes	/	/	/	/	/	Potentielle	Cycle biologique total ou partiel	Tout habitat composant l'aire d'étude immédiate	Très faible
Chiroptères										
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	Art. 2	An. II	An. II et IV	EN	Majeur	Avérée	Transit et/ou alimentation (1 seul contact)	Milieus boisés, arbustifs, lisières	Faible
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	Art. 2	An. II	An. IV	NT	Notable	Avérée	Transit et/ou alimentation (1 seul contact)	Milieus boisés, arbustifs, lisières	Faible
<i>Myotis sp.</i>	Murin sp.	Art. 2	An. II	An. IV et/ou II	LC à NT	Modéré à fort	Avérée	Transit et/ou alimentation (1 seul contact)	Milieus boisés, arbustifs, lisières	Faible
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Art. 2	An. II	An. IV	LC	Fort	Avérée	Transit et/ou alimentation (faible activité)	Milieus boisés, arbustifs, lisières	Faible
<i>Plecotus sp</i>	Oreillard sp	Art. 2	An. II	An. IV	LC	Notable à modéré	Avérée	Transit et/ou alimentation (faible activité)	Milieus boisés, arbustifs, lisières	Faible
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Art. 2	An. II	An. II et IV	LC	Notable	Avérée	Transit et/ou alimentation (1 seul contact)	Milieus boisés, arbustifs, lisières	Faible
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Art. 2	An. II	An. IV	LC	Notable	Avérée	Gîte avéré au sein du bâtiment de la gare (cheminée)	Bâtiment de la gare	Fort
								Transit et/ou alimentation (forte activité avec 3019 contacts)	Milieus boisés, arbustifs, lisières	Faible
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Art. 2	An. II	An. IV	LC	Notable	Avérée	Gîte avéré au sein du bâtiment de la gare (cheminée)	Bâtiment de la gare	Fort
								Transit et/ou alimentation (activité importante avec 243 contacts)	Milieus boisés, arbustifs, lisières	Faible

A – LOCALISATION ET METHODE	B – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	C – IMPACTS ET MESURES ERC
-----------------------------	---------------------------	----------------------------

Nom Latin	Nom commun	Statut réglementaire			LR France (oiseaux nicheur) / LR Régionale (autres taxons)	Enjeu régional	Utilisation avérée ou potentielle	Statut biologique pressenti au sein de l'aire d'étude	Habitat utilisé	Enjeu de conservation sur l'aire d'étude immédiate
		PN	Berne	DO/DH						
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Art. 2	An. II	An. IV	LC	Notable	Avérée	Transit et/ou alimentation (activité relativement faible)	Milieux boisés, arbustifs, lisières	Faible
Amphibiens										
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	Art. 3	An. III	/	LC	Notable	Potentielle	Ensemble du cycle biologique possible	Zone humide au sein de la zone dépressionnaire (milieux dégradés)	Faible
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	Art. 3	An. III	/	LC	Modéré	Potentielle	Ensemble du cycle biologique possible	Zone humide au sein de la zone dépressionnaire (milieux dégradés)	Faible
Reptiles										
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Art. 2	An. II	An. IV	LC	Modéré	Avérée	Ensemble du cycle biologique	Boisement, fourrés arbustifs, ronciers, friches herbacées	Faible
									Ballast sur la voie ferrée, parking, route	Très faible
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	Art. 2	An. II	An. IV	LC	Modéré	Potentielle	Ensemble du cycle biologique possible	Boisement, fourrés arbustifs, ronciers, friches herbacées	Faible
									Ballast sur la voie ferrée, parking, route	Très faible
Insectes										
/	Espèces communes	/	/	/	/	/	Avérée	Ensemble du cycle biologique	Boisement, fourrés arbustifs, ronciers, friches herbacées	Faible

PN : Protection nationale
Oiseaux : Art. 3 : Espèce protégée ainsi que son habitat
Reptiles, mammifères
Art. 1 : Espèce protégée dont l'aire de répartition dépasse celle d'un département (1999)
Art. 2 : Espèce protégée ainsi que son habitat (2007)
Art. 3 : Espèce protégée (2007)
Art.4 : Espèce dont la mutilation est interdite (2007)

Berne : Convention de Berne
An. II : Espèce protégée ainsi que son habitat
An. III : Espèce dont l'exploitation est réglementée

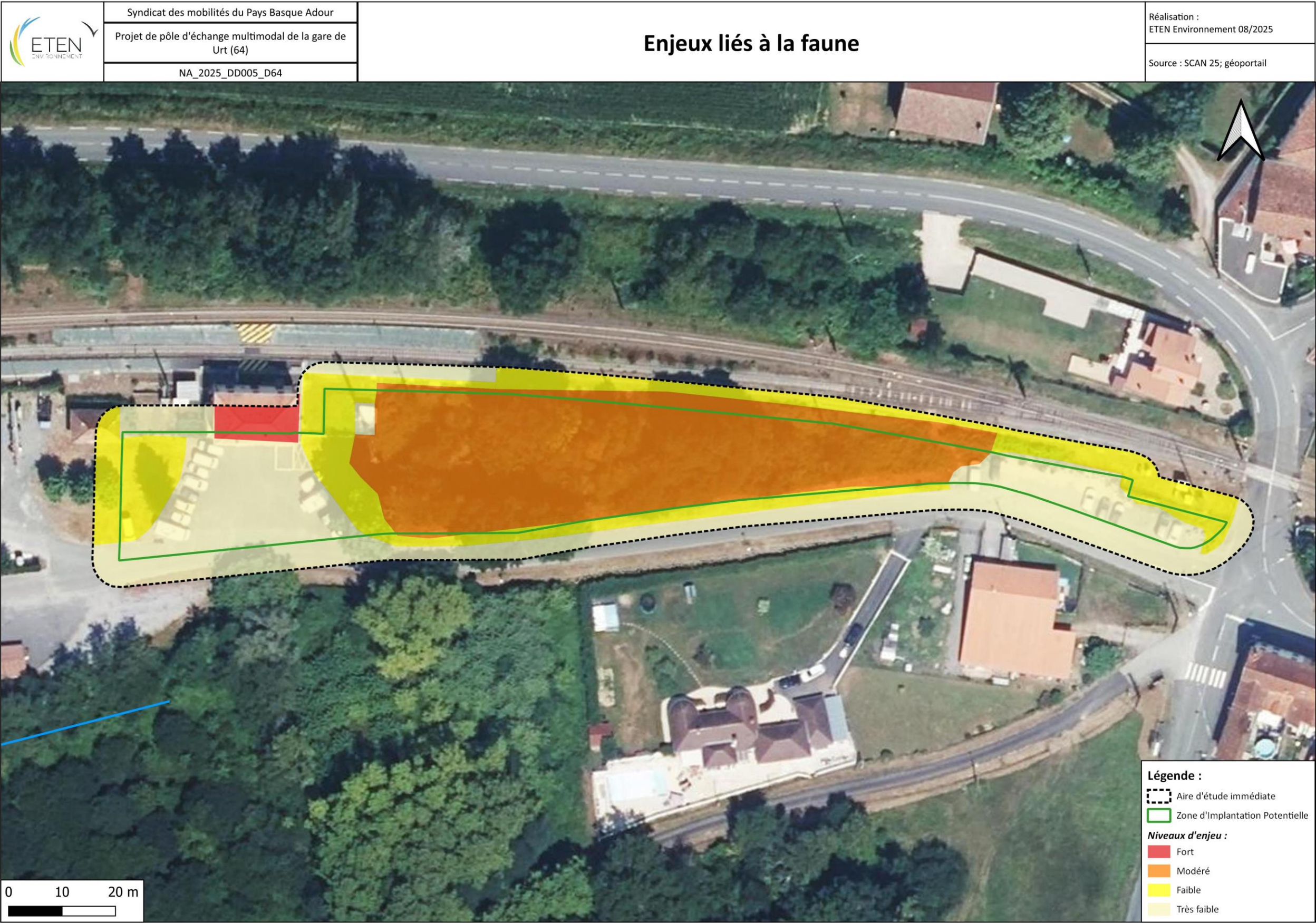
DH : Directive Habitats
An. II : Espèce d'intérêt communautaire - * Espèce prioritaire
An IV : Espèce nécessitant une protection particulière stricte
An V : Interdiction de l'utilisation de moyens non sélectifs de prélèvement, de capture et de mise à mort pour ces espèces

LR : Liste rouge
Espèces menacées de disparition
CR : En danger critique
EN : En danger
VU : Vulnérable

Autres catégories
NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)
DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)
NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle)
NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

Les cartes, pages suivantes, localisent les espèces et les habitats associés identifiés au sein de l'aire d'étude immédiate et les enjeux liés à la faune.





Carte 13 : Synthèse des secteurs à enjeux pour la faune patrimoniale

VI. Trame verte et bleue : Voie ferrée et infrastructure jouant un rôle d'obstacles

Les interactions, échanges intra et interspécifiques ou encore les flux de matières et d'espèces sont essentiels pour un fonctionnement optimal des écosystèmes.

Les corridors biologiques ont un rôle essentiel dans ce domaine, étant donné qu'ils assurent la continuité entre les différents réservoirs de biodiversité.

Toutefois, lorsque la configuration spatiale du territoire a été en grande partie façonnée par l'Homme, le principe de continuité écologique n'est pas toujours respecté.

Bien souvent, la connexion entre les différents réservoirs de biodiversité est discontinue voire inexistante lorsque les éléments fonctionnels ont été supprimés (cas des plaines agricoles intensives) ou interrompus par la création de barrières écologiques.

La figure suivante présente les différents corridors biologiques ou écologiques pouvant être rencontrés et permet une meilleure compréhension des fonctionnalités écologiques au sein d'un territoire donné.

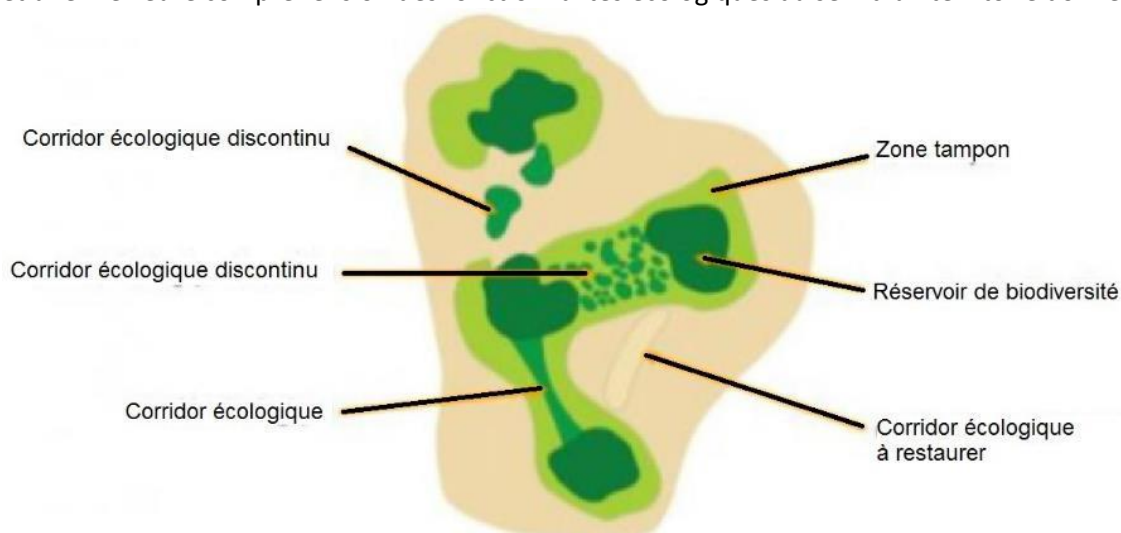


Figure 12 : Représentation schématique des continuités écologiques (TVB)

L'aire d'étude immédiate s'implante au sein d'un réservoir de biodiversité majeur pour le secteur géographique, à savoir l'Adour et ses Barthes, présentant un intérêt remarquable pour de nombreuses espèces.

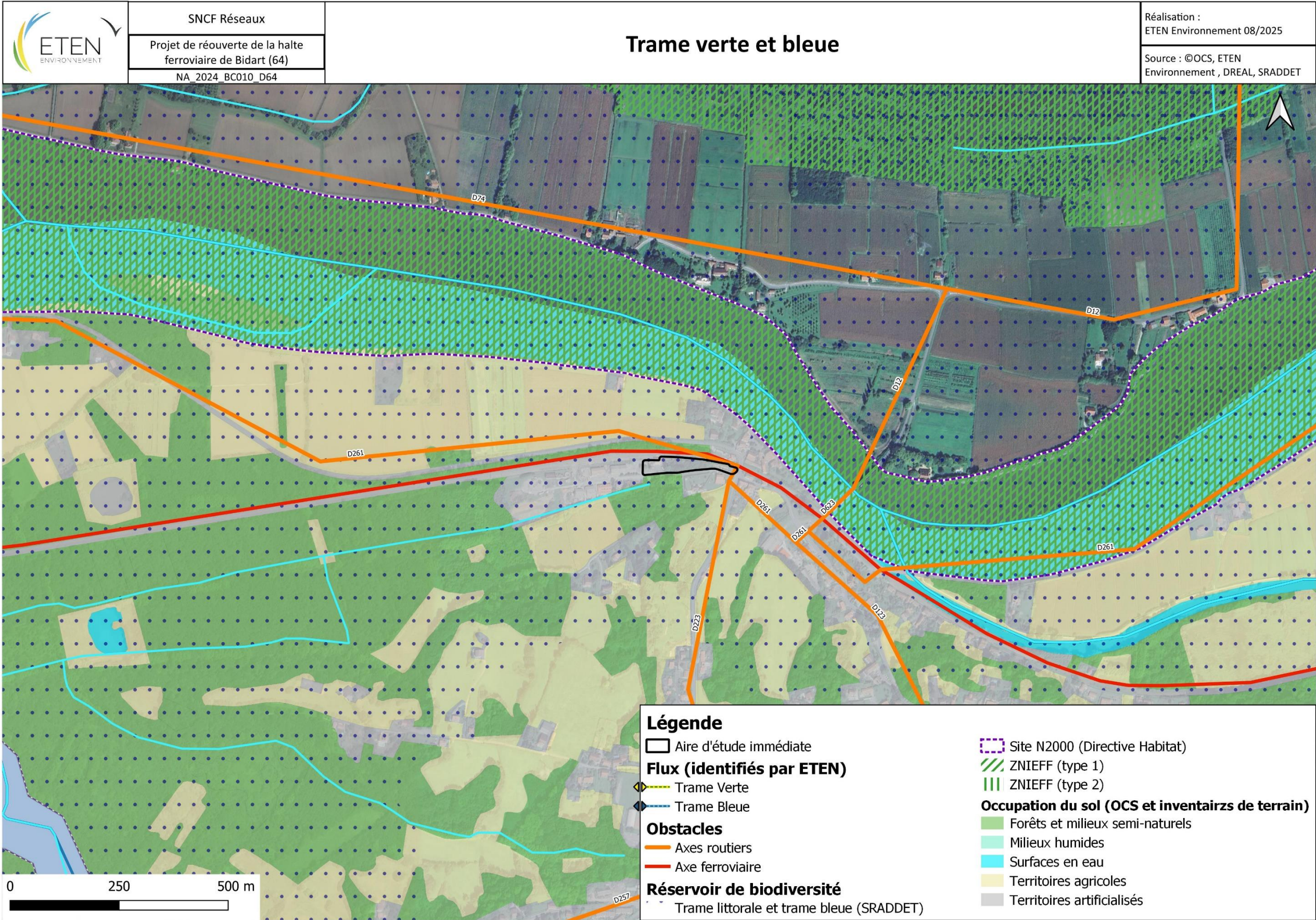
Malgré cette inclusion au sein de ce réservoir de biodiversité et la proximité de l'Adour, le site pâtit d'un isolement/enclavement limitant sa fonctionnalité à l'échelle locale.

En effet, le site est bordé par une ligne ferroviaire au trafic dense et des voiries communales/départementales périphériques.

Les flux biologiques sont principalement axés vers le Nord et l'Ouest, mais les zones urbaines (notamment la ZAC en continuité de la gare) limitent les flux.

» Ce qu'il est important de retenir :

Le projet s'implante au sein d'une zone enclavée où les fonctionnalités et continuités sont freinées par les éléments fragmentant périphériques (notamment la voie ferrée).

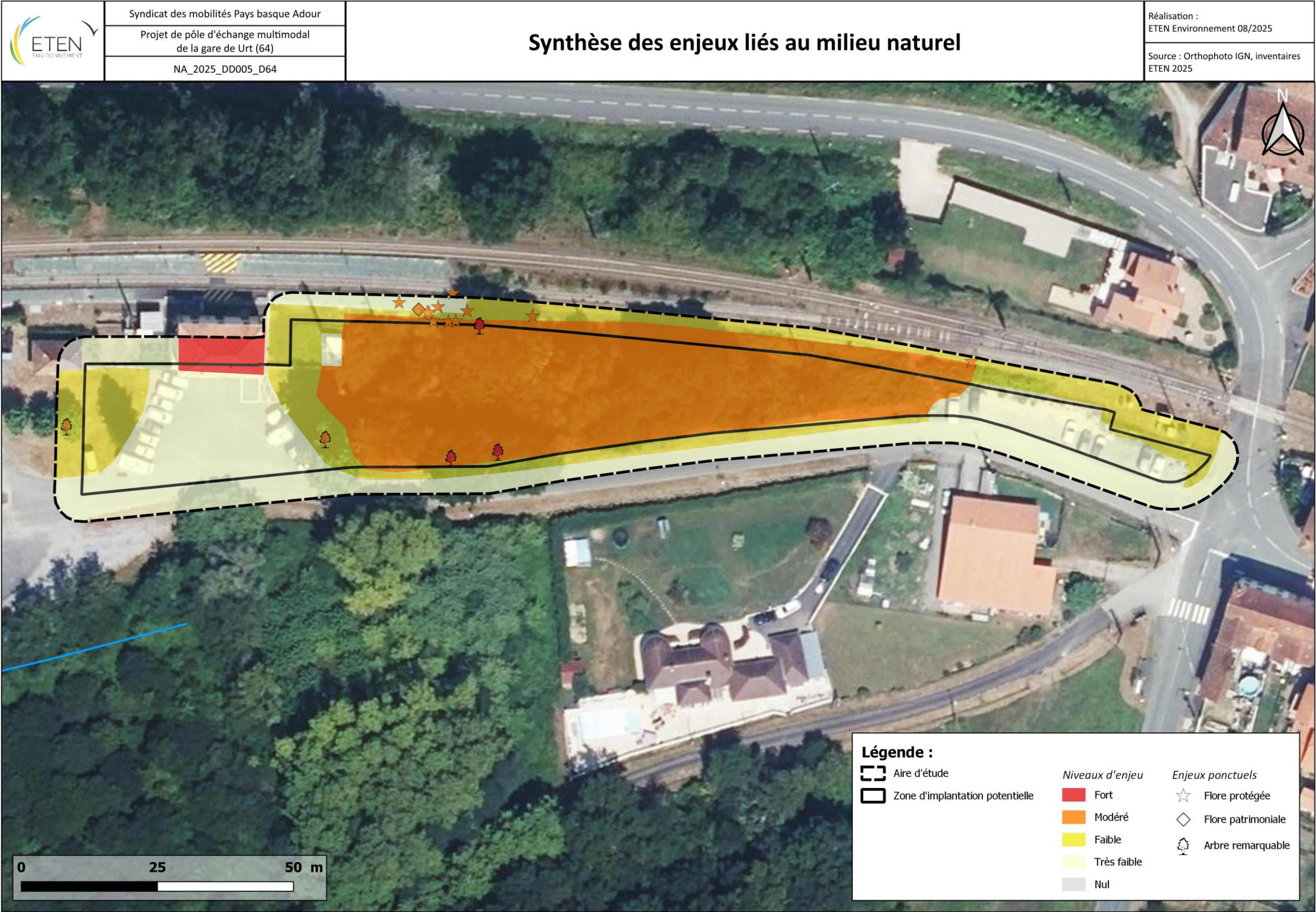


VII. Synthèse du diagnostic écologique : Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces (AFOM)

Le tableau, ci-dessous, établit une synthèse des atouts, des faiblesses, des opportunités et des menaces (AFOM) relatif au diagnostic écologique réalisé.

Tableau 12 : Synthèse de l'état initial des Milieux naturels : Analyse « AFOM »

Thématiques	Principales caractéristiques - Situation actuelle		Tendances au fil de l'eau = évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet		Enjeu		Sensibilité du projet
Zonages liés au patrimoine naturel	=	Proximité de l'Adour et donc dans un contexte environnemental patrimonial riche. L'aire d'étude immédiate est directement concernée par la ZPS Barthes de l'Adour ((FR7210077) et indirecte avec une ZNIEFF de type 2 et une ZSC en lien avec l'Ardanavy.	=	Maintien des conditions actuelles.	Fort		Faible
Habitats naturels	+	Habitats plutôt communs et anthropiques mais présence d'une aulnaie-saulaie marécageuse et de fourrés de saules .	=	Maintien des conditions actuelles.	Faible	Modéré	Modérée
Flore patrimoniale	+	Présence du Lotier hispide (<i>Lotus hispidus</i>), protégée au niveau régional ; et de l'Ornithope compressé (<i>Ornithopus compressus</i>), déterminante ZNIEFF. Présence d'arbres remarquables.	=	Maintien des conditions actuelles.	Modéré	Fort	Faible
Flore exotique envahissante	-	Présence de 15 espèces exotiques envahissantes .	↗	La prolifération des espèces exotiques envahissantes va se poursuivre.	Modéré		Modérée
Faune	+	Bâtiment de la gare présentant un intérêt local pour le gîte des chiroptères	=	Pérennisation de l'utilisation de ce bâti pour le gîte des chiroptères	Fort		Faible
	+	Milieus boisés, arbustifs, ronciers, fourrés : habitats favorables à la nidification des oiseaux, transit/refuge/alimentation de petits mammifères et reptiles	=	Maintien des habitats boisés et arbustifs jouxtant la voie ferrée	Modéré		Forte
	+	Présence d'une zone humide dépressionnaire au sein du boisement, favorable aux amphibiens	=	Maintien de la zone humide	Faible		Forte
Zones humides	+	Présence de zones humides (critère floristique)	=	Maintien des conditions actuelles.	Modéré		Modérée
Trame verte et bleue	=	Les fonctionnalités écologiques de l'aire d'étude sont limitées de par l'importante urbanisation et les nombreux éléments fragmentant	=	Maintien des conditions actuelles.	Faible		Faible



Carte 14 : Synthèse des enjeux liés au milieu naturel

C. IMPACTS ET MESURES ERC

VIII. Impacts prévisibles sur le milieu naturel

VIII. 1. Impacts prévisibles sur les habitats naturels

Au terme des investigations de terrain et bibliographiques, les principaux enjeux de l'aire d'étude immédiate correspondent aux boisements et fourrés humides : aulnaie-saulaie marécageuse et les fourrés de Saules, caractéristiques des zones humides. Ces milieux communs présentent un enjeu de conservation modéré.

Les principaux impacts prévisionnels en phase travaux sont :

- Une destruction des habitats naturels et anthropiques au droit de la surface à aménager (0,23 ha) dont 684 m² d'aulnaie-saulaie et 38 m² de fourrés de Saules, soit environ 40 % de ces habitats au sein de l'aire d'étude immédiate ; cet impact est jugé modéré.
- Le risque d'altération ou de destruction accidentelle des habitats attenants à la surface à aménager (dont boisements évités), notamment lors des phases de débroussaillage/déboisement et de remblaiement ; cet impact est jugé modéré.
- Un risque de pollution accidentelle des habitats attenants à la surface à aménager, notamment les boisements évités, via des pollutions accidentelles (ex : fuite d'hydrocarbures ou ruissellement des eaux chargées de terre) ; cet impact est jugé fort.

En phase exploitation, les principales incidences pressenties sont les suivantes :

- Risque d'altération progressive des espaces boisés évités en réaction aux remblaiements périphériques ; cet impact est jugé modéré.
- Risque de pollution des eaux si fuite d'hydrocarbures au niveau des zones de circulation des véhicules (parking/voirie) ; cet impact est jugé non significatif au regard de la situation actuelle.

Des mesures ERC sont intégrées au projet, elles sont décrites au X. Synthèse des mesures ERC intégrées au projet, page 71 et suivantes.

VIII. 2. Impacts prévisibles sur la flore

Concernant la flore, les principaux enjeux de l'aire d'étude immédiate correspondent aux stations de flore protégée (Lotier hispide) et patrimoniale (Ornithope compressé) ainsi qu'aux arbres remarquables (Chênes pédonculés, Platane, Tulipier de Virginie). Ils présentent un enjeu de conservation modéré à fort.

Il est important de noter que la surface à aménager évite les stations de flore protégée et patrimoniale. Concernant les arbres remarquables, seul le Tulipier de Virginie est inclus dans la zone d'aménagement, toutefois le plan prévoit de le conserver.

En phase travaux, si l'impact direct sur la flore est plutôt faible et concerne principalement une flore commune et anthropique, il existe un risque fort d'altération ou de destruction accidentelle de la flore attenante à la zone d'aménagement, dont les stations de flore protégée, patrimoniale ou les arbres remarquables.

Il existe également un risque fort de propagation des plantes exotiques envahissantes (PEE).

En phase exploitation, les principales incidences pressenties sont les suivantes :

- Risque d'altération progressive des arbres présents dans la dépression, en réaction aux remblaiements périphériques ; cet impact est jugé modéré.
- Risque de pollution des eaux si fuite d'hydrocarbures au niveau des zones de circulation des véhicules (parking/voirie) ; cet impact est jugé non significatif au regard de la situation actuelle.
- Risque de propagation de plantes exotiques envahissantes ; cet impact est jugé non significatif au regard de la situation actuelle.

Des mesures ERC sont intégrées au projet, elles sont décrites au X. Synthèse des mesures ERC intégrées au projet, page 71 et suivantes.

VIII. 3. Impacts prévisibles sur les zones humides

Concernant les zones humides, les principaux enjeux de l'aire d'étude immédiate correspondent aux boisements et fourrés humides : aulnaie-saulaie marécageuse et les fourrés de Saules, caractéristiques des zones humides. Ces milieux communs présentent un enjeu de conservation modéré.

Les principaux impacts prévisionnels sur les zones humides auront lieu en phase travaux. La topographie du site, en cuvette, va nécessiter des remblaiements. Ceux-ci vont modifier les conditions d'écoulement et de rétention des eaux et donc les fonctionnalités des zones humides associées.

Pour ces raisons, on considère que 722 m² (0,072 ha) de zones humides seront détruits au droit des aménagements, et le reste de la zone humide sera altéré, soit 0,12 ha. Cet impact est jugé modéré.

Il existe également un risque de pollution accidentelle (ex : fuite d'hydrocarbures ou ruissellement des eaux chargées de terre) ; cet impact est jugé fort en phase travaux et non significatif en phase d'exploitation au regard de la situation actuelle.

Des mesures ERC sont intégrées au projet, elles sont décrites au X. Synthèse des mesures ERC intégrées au projet, page 71 et suivantes.

VIII. 4. Impacts prévisibles sur la faune

Au terme des investigations de terrain et bibliographie, les principaux enjeux sont relevés au droit des ronciers, fourrés, boisements relevés dans la partie centrale de l'aire d'étude immédiate.

Ces milieux présentent un intérêt pour la réalisation du cycle biologique des passereaux, reptiles et amphibiens.

Cependant, les espèces fréquentant ces milieux sont relativement communes ce qui justifie l'enjeu modéré attribué à ces milieux.

Les principaux impacts prévisionnels en phase travaux sont :

- Une destruction de ces habitats au droit des voiries et zones de stationnement ;
- Une altération des habitats préservés, notamment via le remblaiement réalisé pour accueillir l'aménagement ;
- Un risque de pollution de la zone humide favorable aux amphibiens, via des pollutions accidentelles (ex : fuite d'hydrocarbures) ou ruissellement des eaux chargées de terre ;
- Une mortalité d'individus à faible mobilité (reptiles, amphibiens, etc...) notamment en période inadaptée (ex : période de reproduction ou d'élevage des jeunes) ;
- Un risque de dérangement/perturbation des activités vitales des espèces.

En phase exploitation, les principales incidences pressenties sont les suivantes :

- Une perte nette d'habitats d'espèces ;
- Un risque de mise en eau supplémentaire de la zone suite au rejet des eaux pluviales collectées, et par conséquent une évolution des habitats ;
- Risque de pollution des eaux si fuite d'hydrocarbures sur le parking/voirie ;
- Perturbation/dérangement des espèces suite aux flux de véhicules sur les zones de stationnement ;
- Perturbation des espèces nocturnes si mise en œuvre d'éclairages non adaptés.

Enfin, le principal enjeu a été relevé au droit du bâtiment de la gare, utilisé comme gîte pour les chiroptères. A ce stade, le projet ne prévoit aucune opération sur ce bâti.
Aucun impact notable n'est donc retenu au droit de ce bâti.

Si le projet venait à évoluer et impacter le bâtiment de la gare, des mesures spécifiques en faveur des chiroptères devront être mises en œuvre.

Des mesures ERC sont intégrées au projet, elles sont décrites au X. Synthèse des mesures ERC intégrées au projet, page 71 et suivantes.

IX. Synthèse des impacts liés au projet et mesures ER associées

Le tableau ci-dessous synthétise les impacts du projet et les mesures ER associées.

Tableau 13 : Synthèse des incidences du projet, des mesures d'évitement et de réduction associées, et incidences résiduelles

ÉLÉMENT IMPACTE	CARACTÉRISTIQUE DE L'INCIDENCE	NATURE DE L'INCIDENCE BRUTE	IMPORTANCE DE L'INCIDENCE BRUTE	MESURES		EFFETS ATTENDUS	NATURE DE L'INCIDENCE RESIDUELLE	IMPORTANCE DE L'INCIDENCE RESIDUELLE
				ÉVITEMENT	REDUCTION			
Habitats naturels	Phase chantier : Destruction d'habitats naturels communs sur 0,23 ha dont 722 m² de boisements et fourrés humides	-	Modérée	Evitement de 2 îlots de boisements humides	/	Maintien et préservation d'une partie des boisements et fourrés humides	-	Modérée
	Phase chantier : Risque de destruction accidentelle et altération d'habitats naturels communs à proximité du projet	-	Modérée	/	Délimitation de la zone chantier et balisage des zones sensibles	Prévenir le risque de destructions et altérations accidentelles d'habitats naturels	-	Non significative
	Phase chantier : Risque de pollution accidentelle	-	Forte	/	Prévention du risque de pollution : plan d'intervention chantier	Prévenir le risque de pollution et réagir rapidement en cas de pollution accidentelle	-	Non significative
	Phase d'exploitation : Risque d'altération progressive des milieux boisés conservés en réaction au remblaiements	-	Modérée	/	Suivi de l'état des milieux conservés	Surveillance de l'état sanitaire des arbres afin d'anticiper une dégradation	-	Faible
	Phase d'exploitation : Risque de pollution	-	Non significative	/	/	/	-	Non significative
Flore	Phase chantier : Destruction de la flore commune sur 0,23 ha	-	Faible	Evitement des stations de flore protégée, patrimoniale et arbres remarquables	Choix d'essences locales et adaptées dans la création des espaces verts intégrés au projet	Maintien et préservation de la flore à enjeu aux abords du site ; favoriser la biodiversité commune locale	-	Non significative

ÉLÉMENT IMPACTE	CARACTÉRISTIQUE DE L'INCIDENCE	NATURE DE L'INCIDENCE BRUTE	IMPORTANCE DE L'INCIDENCE BRUTE	MESURES		EFFETS ATTENDUS	NATURE DE L'INCIDENCE RESIDUELLE	IMPORTANCE DE L'INCIDENCE RESIDUELLE
				ÉVITEMENT	REDUCTION			
	Phase chantier : Risque de propagation des PEE	-	Forte	/	Mesures de prévention et de lutte vis-à-vis des PEE	Eviter la propagation des PEE	-	Non significative
	Phase d'exploitation : Risque d'altération progressive des arbres conservés dans la dépression en réaction au remblaiements	-	Modérée	/	Suivi de l'état des milieux conservés	Surveillance de l'état sanitaire des arbres afin d'anticiper une dégradation	-	Faible
	Phase d'exploitation : Risque de pollution	-	Non significative	/	/	/	-	Non significative
	Phase d'exploitation : Risque de propagation des PEE	-	Non significative	/	Mesures de prévention et de lutte vis-à-vis des PEE	Eviter la propagation des PEE	-	Non significative
Zones humides	Phase chantier : Altération de la totalité de la zone humide soit 0,19 ha dont la destruction de 722 m² de zones humides et altération du reste	-	Modérée	/	/	/	-	Modérée
	Phase chantier : Risque de pollution accidentelle	-	Forte	/	Prévention du risque de pollution : plan d'intervention chantier	Prévenir le risque de pollution et réagir rapidement en cas de pollution accidentelle	-	Non significative
	Phase d'exploitation : Risque de pollution	-	Non significative	/	/	/	-	Non significative
Faune (Habitats d'espèces et espèces)	Phase chantier : Risque de dérangement des chiroptères en période non appropriée (période nocturne ou de forte activité)	-	Faible	/	Mesures en faveur des Chiroptères (Protocole en cas d'intervention sur le bâtiment de la gare en phase d'exploitation)	Diminution du dérangement et perturbation de la colonie de chiroptères gîtant dans le bâtiment de la gare	-	Non significative
	Phase exploitation : Risque de dérangement des chiroptères	-	Non significative	/	/	/	-	Non significative
	Phase chantier : Dérangement de la faune (oiseaux, reptiles, mammifères, etc.) notamment si les travaux sont réalisés en période de reproduction Risque d'altération/destruction des habitats arbustifs jouxtant l'aménagement Risque de mortalité d'individus lors des opérations de broyage/abattage	-	Modérée	Evitement de 2 îlots de boisements humides	Phasage des travaux (hors période sensible pour la faune) Accompagnement d'un écologue en phase chantier	Limitation de l'impact du chantier sur les individus et leurs habitats Réduction du risque de mortalité	-	Faible
	Phase exploitation : Augmentation des nuisances sonores/visuelles liées aux usagers et au flux de véhicules	-	Non significative	/	/	/	-	Non significative

ÉLÉMENT IMPACTE	CARACTÉRISTIQUE DE L'INCIDENCE	NATURE DE L'INCIDENCE BRUTE	IMPORTANCE DE L'INCIDENCE BRUTE	MESURES		EFFETS ATTENDUS	NATURE DE L'INCIDENCE RESIDUELLE	IMPORTANCE DE L'INCIDENCE RESIDUELLE
				ÉVITEMENT	REDUCTION			
	Phase chantier : Risque de pollution de la masse d'eau et par conséquent dégradation de l'habitat favorable aux amphibiens	-	Faible	Evitement de 2 îlots de boisements humides	Prévention du risque de pollution : plan d'intervention chantier Phasage des travaux (travaux sur le parking hors période de migration des amphibiens Mise en œuvre de barrières anti-amphibiens Accompagnement d'un écologue en phase chantier	Réduction du risque de pollution accidentelle et dégradation de la zone humide	-	Non significative
	Phase exploitation : Risque de pollution de la zone humide	-	Non significative	/	/	/	-	Non significative
	Phase chantier : Risque de dégradation des axes favorables au transit et chasse des chiroptères	-	Modéré	Evitement de 2 îlots de boisements humides	Phasage des travaux (hors période sensible pour la faune) Proscrire le travail de nuit Mesures en faveur des Chiroptères (Adaptation des éclairages : choix de modèles adaptées, éclairage vers le sol, réduire la période d'éclairage, etc...) Accompagnement d'un écologue en phase chantier	Préservation des axes de chasse/transit des chiroptères gîtant notamment dans le bâtiment de la gare	-	Faible
	Phase exploitation : Risque de dégradation des axes favorables au transit et chasse des chiroptères	-	Non significative	/	/	/	-	Non significative

A l'issue de l'analyse des impacts prévisibles et considérant les mesures ER intégrées au projet des impacts significatifs persistent sur les zones humides et habitats associés (boisements et fourrés humides), c'est pourquoi des mesures de compensation des zones humides sont prévues dans le cadre de ce projet. Ces mesures sont décrites dans le paragraphe suivant.

Les mesures ERC suivantes sont intégrées au projet.

ME1 : Evitement de 2 îlots de boisements humides

NB : Aucun arbre ne sera abattu au niveau de l'îlot Est (chevauchement). Les aménagements occuperont la strate intérieure, les arbres seront maintenus.

Les stations de flore protégée et patrimoniales sont intégralement évitées dans le cadre du projet. Concernant les arbres remarquables, seul le Tulipier de Virginie est inclus dans la zone d'aménagement, toutefois le plan prévoit de le conserver.

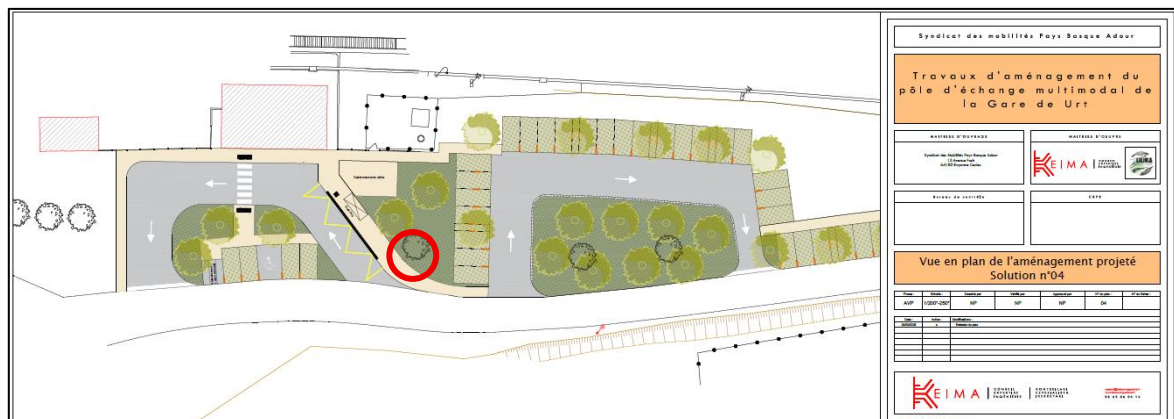


Figure 14 : Extrait du plan d'aménagement et conservation du Tulipier de Virginie (cercle rouge)

X. 2. Mesures de réduction (MR)

MR1 : Programmation et phasage des travaux

Les travaux d'envergure (terrassement, constructions) généreront des nuisances sonores et visuelles pour la faune locale, en particulier pendant leurs périodes de reproduction.

Afin de limiter ces sources de dérangement, plusieurs mesures seront mises en place :

- **Les opérations seront programmées dans le temps et dans l'espace** de manière à permettre la faune des possibilités de report sur les milieux adjacents sans impacter directement leur reproduction ;
- **Un phasage des travaux essaiera au maximum de respecter le calendrier** des cycles biologiques des espèces présentes.

Suivant les différents taxons, la période de reproduction de la faune s'étale de mars (pour les premiers oiseaux) à mi-septembre pour les dernières espèces de mammifères et d'insectes.

Les travaux d'envergure devront ainsi débuter hors période sensible et être réalisés en continue.

En cas de nécessité d'intervenir dans les périodes sensibles pour la faune, un écologue passera préalablement avant les travaux afin de vérifier la présence ou non d'espèces pouvant être impactées (oiseaux, reptiles, mammifères).

Tableau 14 : Calendrier d'intervention adapté au cycle biologique des espèces présentes

Type de travaux	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Reptiles												
Oiseaux												
Mammifères (hors chiroptères) et insectes												

Légende :

Période de travaux recommandée Période de travaux déconseillée Période de travaux proscrite

Les travaux les plus impactant devront donc être menés entre la mi-septembre et mars. Ces mesures permettront de réduire au maximum l'impact général des travaux sur les espèces présentes.

MR2 : Délimitation de la zone chantier et balisage des zones sensibles

Afin d'éviter toute atteinte aux milieux attenants non concernés par l'emprise de l'aménagement, la zone d'implantation du projet sera délimitée.

Le temps des travaux, les milieux sensibles attenants seront balisés au moyen de piquets et de cordelette de couleur fluo afin de bien les identifier et ainsi prévenir toute dégradation.

Les arbres seront également protégés afin d'éviter toute blessure.

Ces dispositifs seront retirés à l'issue des travaux.

MR3 : Prévention du risque de pollution : plan d'intervention chantier

Tous les matériaux et fournitures utilisés sur le chantier seront **entreposés avec soin**, dans la mesure du possible à l'abri des dégradations et des intempéries et loin de toute zone écologique sensible (zone humide), de façon à ne pas risquer de polluer la nappe phréatique, ou de générer des ruissellements dommageables pour le milieu hydraulique superficiel.

A – LOCALISATION ET METHODE	B – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	C – IMPACTS ET MESURES ERC
-----------------------------	---------------------------	----------------------------

La mise en œuvre de **plateforme de ressuyage** en cas de stockage de matériaux sur site avec ouvrages de décantation permettra de réduire le risque de pollution.

Les véhicules de chantier devront justifier d'un **contrôle technique récent** et leur stationnement se fera **hors zone sensible**, c'est-à-dire sur des zones déjà aménagées.

Les produits du débroussaillage devront être exportés. Ils seront ensuite valorisés (compost, bois d'énergie, ...) dans un endroit adapté.

Les réservoirs des engins de chantier devront être **remplis sur le site** avec des pompes à arrêt automatique et les huiles usagées des vidanges ainsi que les liquides hydrauliques éventuels seront récupérés, puis **évacués dans des réservoirs étanches**, conformément à la législation en vigueur.

La **collecte des déchets**, avec poubelles et conteneurs/bennes, sera mise en place. Le nettoyage sera quotidien afin d'éviter l'envol des déchets hors site avec le vent. Le tri sélectif des déchets est attendu.



Containers permettant de collecter les déchets apparatus
et les déchets générés par le chantier © ETEN Environnement

Un **plan d'alerte et d'intervention** en cas de pollution accidentelle pour pallier toute pollution de l'aquifère et des eaux superficielles sera mis en place.

Malgré les précautions prises, le chantier peut faire l'objet d'une pollution accidentelle notamment liée aux engins et à leur circulation. Ainsi un certain nombre de **mesures d'urgence** sont définies et sont à appliquer en toute situation :

- Étanchéifier la fuite si possible ou évacuer la cause de la pollution ;
- Mettre en place des produits absorbants (sciure de bois, boudins, granulés, feuilles absorbantes, etc.) pour récupérer le maximum de produits polluants déversés ;
- Si la fuite persiste, poser un bas de vidange ou un autre contenant pour récupérer les produits polluants continuant à se déverser ;
- Si la fuite s'étend, reconnaître le cheminement du produit et limiter au maximum l'étendue du polluant à l'aide de barrage de terre, de boudins, etc.
- En fonction des caractéristiques de la pollution, des procédés de traitement des eaux et/ou des sols seront mis en œuvre.
- De plus, les déchets pollués seront évacués au plus vite vers une filière de traitement adaptée.

Le nettoyage/vidange des toupies béton et bétonnières se fera sur des **plateformes adaptées** avec mise en œuvre d'ouvrages de récupération de ces eaux



Dispositifs de récupération des eaux de nettoyage © ETEN Environnement

Enfin, des **filtres à paille** pourront être installés au droit des ouvrages provisoires de rejet des eaux de ruissellement, afin de limiter la surcharge en sédiment causées par les travaux.

A – LOCALISATION ET METHODE	B – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	C – IMPACTS ET MESURES ERC
-----------------------------	---------------------------	----------------------------

MR4 : Mise en œuvre de barrières amphibiens

Malgré le phasage prévu pour les travaux (Phasage spatio-temporel des travaux), il est possible que lors des migrations des amphibiens, des individus se retrouvent au sein de l'emprise travaux (= emprise du projet). **C'est pourquoi des barrières de sécurité amphibiens seront installées en périphérie de la zone travaux, et en particulier à l'interface de la dépression humide.**

Ainsi, les amphibiens ne pourront pas transiter par le chantier, limitant les risques d'écrasements involontaires. La barrière de sécurité amphibiens sera positionnée dès que possible au démarrage du chantier. Elle peut également être associée aux barrières servant à la limitation de l'emprise des travaux.

Le grillage devra être exclu car facilement franchissable par certaines espèces. Il est préconisé la mise en place de géotextile ou de bâche en guise de barrière.

Cette bâche sera enfouie dans le sol sur une profondeur d'environ 30 cm et sera posée de sorte à créer un rabat sur le haut du filet. La clôture anti-batraciens aura les caractéristiques suivantes :

- 0,50 m hors sol ;
- 0,30 m enterré ;
- grillage semi-rigide avec une maille de 5 mm x 5 mm ou film.

Cette clôture sera soit inclinée vers l'extérieur de la zone de chantier (pour permettre une échappatoire aux animaux depuis la zone de chantier tout en leur interdisant l'accès) soit, en cas d'impossibilité de disposer la clôture verticalement, elle présentera un bavolet vers l'extérieur de la zone de chantier pour interdire l'accès aux animaux. Les figures suivantes illustrent la géométrie de la clôture.



Figure 15 : Principe et caractéristique des clôtures contre l'intrusion des batraciens



Implantation de barrières amphibiens en géotextile permettant d'éviter les déplacements des individus des fossés vers le chantier © ETEN Environnement

Le maintien et l'entretien de cette barrière amphibiens devra être assuré durant toute la période du chantier. Les barrières seront retirées à la fin du chantier. Cette mesure sera également favorable aux reptiles et petits mammifères.

A – LOCALISATION ET METHODE	B – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	C – IMPACTS ET MESURES ERC
-----------------------------	---------------------------	----------------------------

MR5 : Mesures de prévention et de lutte vis-à-vis des PEE

Les travaux, par les remaniements qu'ils entraînent sont susceptibles de favoriser le développement d'espèces de plantes exotiques envahissantes (PEE). Les véhicules de chantier peuvent en effet être vecteurs de graines ou de boutures issues d'autres chantiers. Afin de réduire le risque de prolifération de plantes envahissantes, il est préconisé de procéder à un nettoyage régulier des engins de chantier (sur des plateformes spécifiques), surtout entre 2 chantiers, afin d'évacuer toutes boutures, graines, etc., éventuellement coincées dans les engrenages et autres recoins des engins de chantier.

Lors des opérations d'ouverture d'emprise, au début des travaux, les plantes exotiques envahissantes déjà identifiées sur le site feront l'objet d'un traitement spécifique avec export vers une plateforme de traitement spécialisée.

MR6 : Choix d'essences locales et adaptées dans la création des espaces verts intégrés au projet

Lors de la création des espaces verts, les essences choisies devront privilégier locales et adaptées (sol/climat). Le choix des essences pourra s'appuyer sur le guide du CBNSA : Végétalisation à vocation écologique et paysagère en Nouvelle-Aquitaine – Guide pour l'utilisation d'arbres, arbustes et herbacées d'origine locale (2018).

Dans la mesure du possible, les plants utilisés auront une provenance Sud-ouest de la France garantie (zone n°9) et seront issus de la filière Végétal local ou marque équivalente pour les espèces disponibles.



MR7 : Suivi de l'état des milieux conservés

Afin d'évaluer l'effet du remblaiement partiel de la dépression humide, les boisements évités feront l'objet d'un suivi annuel de l'état sanitaire des arbres à minima les 5 premières années.

Si des effets devaient être notés, des mesures correctrices seront à mettre en place, pouvant aller jusqu'à des replantations.

MR8 : Mesures en faveur des Chiroptères

Le site accueille des chiroptères qui fréquentent la zone pour le transit, la chasse et le gîte au sein du bâtiment de la gare (non concerné par l'opération d'aménagement).

Plusieurs mesures seront mises en place en phase travaux :

- Le travail de nuit sera proscrit afin d'éviter les perturbations sur les chiroptères lors de leur activité de chasse ;
- Si le travail de nuit est indispensable, l'éclairage sera limité à la zone du chantier et non aux alentours afin de réduire l'effet « barrière » pour les chiroptères. Les lumières doivent être orientées sur le chantier afin de limiter l'éclairage sur les habitats aux alentours ;

En phase d'exploitation, l'éclairage du site sera limité à son minimum en phase d'exploitation. Pour limiter la gêne engendrée par l'éclairage nocturne, les lampes émettant uniquement dans le visible et de couleur jaune à orange sont à privilégier, avec le respect des règles d'adaptation suivantes :

- angle de projection de la lumière ne dépassant pas 70° à partir du sol ;
- sources lumineuses munies de capots réflecteurs pour éviter la diffusion mais aussi pour des raisons de confort : la lumière ne devra pas atteindre directement le visage des utilisateurs à une distance supérieure à trois fois sa hauteur ;
- utilisation de verre luminaire plat plutôt que verre bombé ;
- hauteur de mat minimisée en fonction de l'utilisation.



Figure 16 : Préconisation relative à l'éclairage (source : LPO)

Ces mesures permettront de réduire au maximum les impacts pressentis sur les chiroptères et autres espèces à mœurs nocturnes.

X. 3. Mesure de compensation (MC)

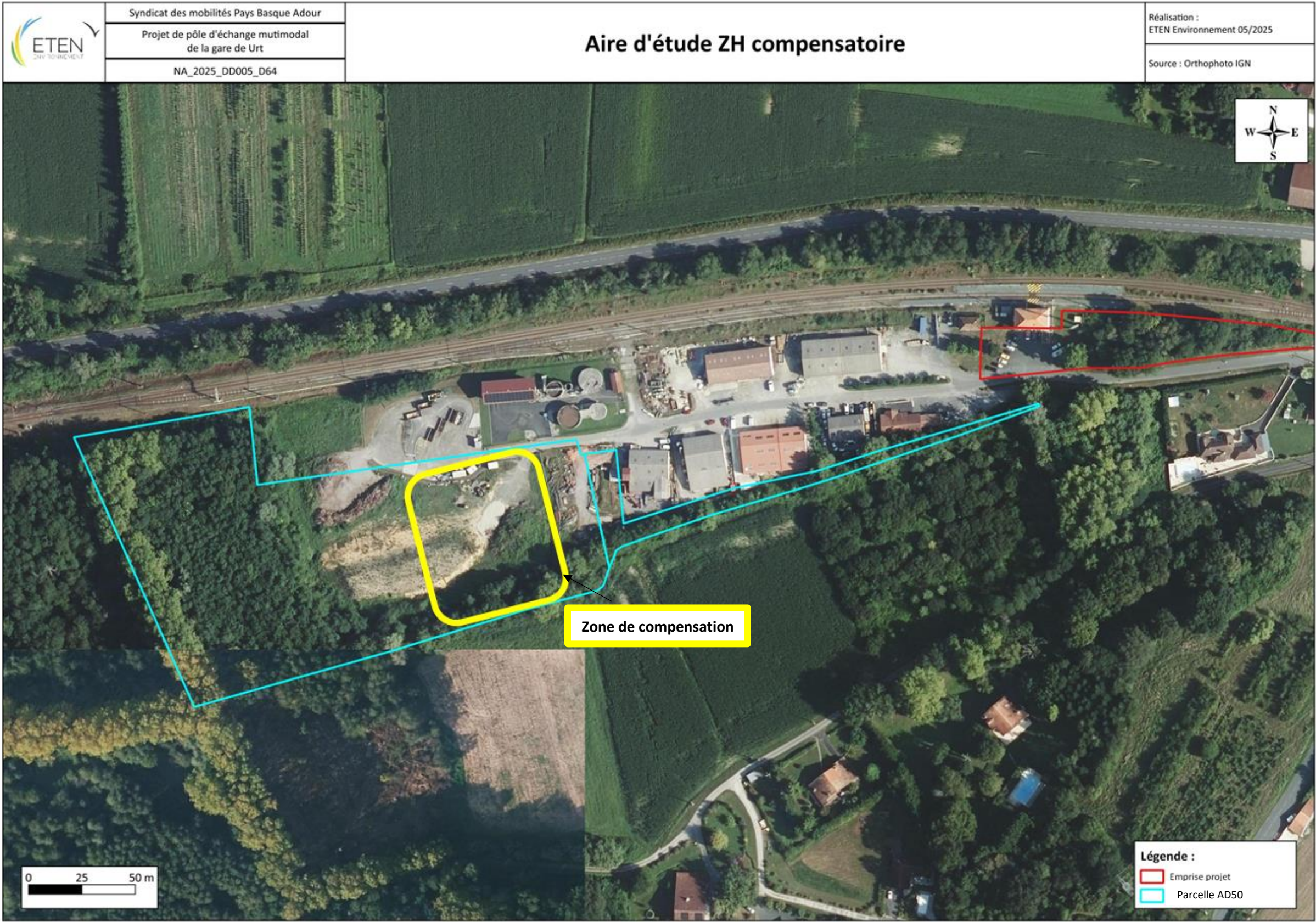
MC1 : Compensation des zones humides

Malgré l'intégration de mesures d'évitement et de réduction, des impacts négatifs résiduels persistent concernant les zones humides. En effet, 0,19 ha de zones humides seront altérés dont 722m² détruits dans le cadre du projet.

Afin de compenser cet impact persistant, les zones humides seront compensées à hauteur de 150 %, soit 0,29 ha, par la restauration de zones humides dégradées sur la commune et à proximité du projet (environ 200m à l'ouest) sur la parcelle AD50 appartenant à la commune de Urt.

» Il est important de noter que ce projet fera l'objet d'un dossier de Police de l'eau dit dossier loi sur l'eau relatif aux rubriques 2.1.5.0 et 3.3.1.0.

Les modalités de la compensation des zones humides seront développées dans ce dossier réglementaire.



Carte 15 : Localisation de la zone humide compensatoire
Zone de compensation envisagée en jaune au sein de la parcelle AD50 en bleu.

XI. Conclusion

» Ce qu'il est important de retenir :

Après application des mesures d'évitement et de réduction précédemment présentées, les impacts résiduels sur la faune seront négligeables. Aucune mesure de compensation en faveur de la faune n'est ainsi prescrite.

En revanche, des incidences résiduelles significatives persistent sur les zones humides et habitats associés (boisements et fourrés humides), c'est pourquoi des mesures de compensation des zones humides sont prévues dans le cadre de ce projet.

De plus, afin d'assurer la bonne application des mesures intégrées au projet et le bon déroulement du chantier, un suivi des travaux par un écologue est prescrit (mesure d'accompagnement), via une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO).

Considérant l'ensemble des mesures ERC intégrées au projet ainsi que la mesure d'accompagnement en phase chantier, les incidences du projet seront non significatives.

Annexes

Annexe 1 : Liste des espèces floristiques inventoriées

Tableau 15 : Liste des espèces floristiques inventoriées

Nom commun	Nom valide	Statut
Acer negundo L., 1753	Érable negundo	PEE à impact majeur
Agrostis capillaris L., 1753	Agrostide capillaire	
Aira caryophyllea L., 1753	Aïra caryophyllé	
Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux	
Anthoxanthum odoratum L., 1753	Flouve odorante	
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé	
Arum italicum Mill., 1768	Gouet d'Italie	
Avena barbata Pott ex Link, 1799	Avoine barbue	
Bellis perennis L., 1753	Pâquerette vivace	
Brachypodium pinnatum (L.) P.Beauv., 1812	Brachypode penné	
Buddleja davidii Franch., 1887	Buddleia de David	PEE à impact majeur
Carex divulsa Stokes, 1787	Laïche écartée	
Carex pendula Huds., 1762	Laïche à épis pendants	
Carex spicata Huds., 1762	Laïche en épi	
Ceratochloa cathartica (Vahl) Herter, 1940	Brome cathartique	PEE à impact modéré
Clematis vitalba L., 1753	Clématite des haies	
Convolvulus sepium L., 1753	Liseron des haies	
Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin	
Cortaderia selloana (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la pampa	PEE à impact majeur
Corylus avellana L., 1753	Noisetier commun	
Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire	
Cymbalaria muralis G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1800	Cymbalaire	
Cynodon dactylon (L.) Pers., 1805	Cynodon dactyle	
Cyperus eragrostis Lam., 1791	Souchet robuste	PEE à impact majeur
Cyperus longus L., 1753	Souchet long	
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré	
Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage	
Dioscorea communis (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Dioscorée commune	
Equisetum telmateia Ehrh., 1783	Grande prêle	
Ervilia hirsuta (L.) Opiz, 1852	Vesce hérissée	
Eupatorium cannabinum L., 1753	Eupatoire chanvrine	
Euphorbia peplus L., 1753	Euphorbe péplus	
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron	
Geranium robertianum L., 1753	Géranium herbe-à-Robert	
Glechoma hederacea L., 1753	Gléchome lierre terrestre	
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant	
Holcus lanatus L., 1753	Houlique laineuse	
Hypericum maculatum Crantz, 1763	Millepertuis maculé	
Hypochaeris radicata L., 1753	Porcelle enracinée	
Juncus conglomeratus L., 1753	Jonc aggloméré	
Lapsana communis L., 1753	Lampsane commune	
Lathyrus pratensis L., 1753	Gesse des prés	
Laurus nobilis L., 1753	Laurier noble	
Liriodendron tulipifera L., 1753	Tulipier de Virginie	
Lolium multiflorum Lam., 1779	Ivraie multiflore	
Lonicera periclymenum L., 1753	Chèvrefeuille des bois	
Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé	
Lotus hispidus Desf. ex DC., 1805	Lotier hispide	Protégée en Aquitaine

Nom commun	Nom valide	Statut
Lychnis flos-cuculi L., 1753	Lychnide fleur-de-coucou	
Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Lysimaque des champs	
Lythrum hyssopifolia L., 1753	Salicaire à feuilles d'hysope	
Malva sylvestris L., 1753	Mauve sylvestre	
Medicago arabica (L.) Huds., 1762	Luzerne d'Arabie	
Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline	
Mentha suaveolens Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes	
Oenothera biennis L., 1753	Onagre bisannuelle	PEE à impact modéré
Oenothera rosea L'Hér. ex Aiton, 1789	Onagre rose	PEE à impact modéré
Ornithopus compressus L., 1753	Ornithope comprimé	ZNIEFF
Orobancha hederaceae Vaucher ex Duby, 1828	Orobancha du lierre	
Oxalis dillenii Jacq., 1794	Oxalide de Dillenius	PEE à impact modéré
Oxalis latifolia Kunth, 1822	Oxalide à larges feuilles	PEE à impact modéré
Parthenocissus quinquefolia (L.) Planch., 1887	Vigne-vierge à cinq feuilles	
Paspalum dilatatum Poir., 1804	Paspale dilaté	PEE à impact majeur
Phytolacca americana L., 1753	Raisin d'Amérique	PEE à impact majeur
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	
Plantago major L., 1753	Plantain élevé	
Platanus x hispanica Mill. ex Münchh., 1770	Platane à feuilles d'érable	PEE à impact modéré
Poa annua L., 1753	Pâturin annuel	
Poa trivialis L., 1753	Pâturin commun	
Polystichum setiferum (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913	Polystic à soies	
Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante	
Prunella vulgaris L., 1753	Herbe Catois	
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé	
Ranunculus acris L., 1753	Renoncule âcre	
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	
Rubus fruticosus L., 1753	Ronce ligneuse	
Rumex conglomeratus Murray, 1770	Patience agglomérée	
Rumex crispus L., 1753	Rumex crépu	
Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses	
Salix atrocinerea Brot., 1804	Saule gris cendré foncé	
Sambucus ebulus L., 1753	Sureau yèble	
Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824	Schédonore roseau	
Scrophularia scorodonia L., 1753	Scrofulaire scorodoine	
Senecio inaequidens DC., 1838	Séneçon du Cap	PEE à impact majeur
Sonchus oleraceus L., 1753	Laiteron potager	
Spiraea japonica L.f., 1782	Spirée du Japon	PEE à impact majeur
Sporobolus indicus (L.) R.Br., 1810	Sporobole des Indes	PEE à impact majeur
Torilis arvensis (Huds.) Link, 1821	Torilide des champs	
Trifolium repens L., 1753	Trèfle rampant	
Urtica dioica L., 1753	Ortie dioïque	
Verbascum sinuatum L., 1753	Molène sinuée	
Verbena officinalis L., 1753	Verveine officinale	
Veronica chamaedrys L., 1753	Véronique petit-chêne	

Légende des statuts :

ZNIEFF : Espèce déterminante de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en Nouvelle-Aquitaine

PEE : Plante exotique envahissante en Nouvelle-Aquitaine

Annexe 2 : Liste des espèces faunistiques inventoriées

Tableau 16 : Liste des espèces d'oiseaux contactées au sein de l'aire d'étude immédiate

Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR France (nicheur : 2016, Hivernant et de Passage : 2011)			LR Europe	LR Monde	Déterminante ZNIEFF Aquitaine	Enjeu régional (nicheur)	Code TAXREF	Date	Observateur	Point d'écoute	Total	Remarques
		Protection nationale	Berne	Directive Oiseaux	Nicheur	Hivernant	De passage								1		
Egretta garzetta	Aigrette garzette	Art. 3	An. II	An. I	LC	NAC	/	LC	LC	X	Fort	2497	15/05/2025	A. LABADIE	2	2	Survol du site seulement
Cettia cetti	Bouscarle de Cetti	Art. 3	An. II	/	NT	/	/	LC	LC		Notable	4151	14/05/2025	L.PRATS	2	2	
													19/06/2025	L.PRATS	HP	0	
Buteo buteo	Buse variable	Art. 3	An. III	/	LC	NAC	NAC	LC	LC		Modéré	2623	03/07/2025	A. LABADIE	1	1	
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	Art. 3	An. II	/	VU	NAd	NAd	LC	LC		Fort	4583	14/05/2025	L.PRATS	2	2	
													03/07/2025	A. LABADIE	2	2	
Corvus corone	Corneille noire	/	/	An. II/2	LC	NAd	/	LC	LC		Modéré	4503	19/06/2025	L.PRATS	HP	0	
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	/	/	An. II/2	LC	LC	NAC	LC	LC		Modéré	4516	15/05/2025	A. LABADIE	2	2	
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Art. 3	An. II	/	LC	NAC	NAC	LC	LC		Modéré	4257	15/05/2025	A. LABADIE	2	2	
													19/06/2025	L.PRATS	2	2	
													03/07/2025	A. LABADIE	2	2	
Garrulus glandarius	Geai des chênes	/	/	An. II/2	LC	NAd	/	LC	LC		Modéré	4466	03/07/2025	A. LABADIE	1	1	
Phalacrocorax carbo	Grand Cormoran	Art. 3	An. III	/	LC	LC	NAd	LC	LC		Notable	2440	15/05/2025	A. LABADIE	1	1	Survol du site seulement
Turdus philomelos	Grive musicienne	/	An. III	An. II/2	LC	NAd	NAd	LC	LC		Modéré	4129	14/05/2024	L.PRATS	2	2	
													03/07/2025	A. LABADIE	2	2	
Bubulcus ibis	Héron garde-boeufs	Art. 3	An. II	/	LC	NAC	/	LC	LC	X	Notable	2489	15/05/2025	A. LABADIE	2	2	Survol du site seulement
Hirundo rustica	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	Art. 3	An. II	/	NT	/	DD	LC	LC		Fort	3696	15/05/2025	A. LABADIE	2	2	
Apus apus	Martinet noir	Art. 3	An. III	/	NT	/	DD	LC	LC		Notable	3551	03/07/2025	A. LABADIE	4	4	
Turdus merula	Merle noir	/	An. III	An. II/2	LC	NAd	NAd	LC	LC		Modéré	4117	14/05/2025	L.PRATS	1	1	
													15/05/2025	A. LABADIE	2	2	
													19/06/2025	L.PRATS	3	3	
Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	Art. 3	An. III	/	LC	/	NAb	LC	LC		Modéré	4342	14/05/2025	L.PRATS	2	2	
													15/05/2025	A. LABADIE	2	2	
Parus major	Mésange charbonnière	Art. 3	An. II	/	LC	NAb	NAd	LC	LC		Modéré	3764	14/05/2025	L.PRATS	2	2	
													03/07/2025	A. LABADIE	2	2	
Passer domesticus		Art. 3	/	/	LC	/	NAb	/	LC		Notable	4525	14/05/2024	L.PRATS	2	2	

Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR France (nicheur : 2016, Hivernant et de Passage : 2011)			LR Europe	LR Monde	Déterminante ZNIEFF Aquitaine	Enjeu régional (nicheur)	Code TAXREF	Date	Observateur	Point d'écoute	Total	Remarques
		Protection nationale	Berne	Directive Oiseaux	Nicheur	Hivernant	De passage								1		
	Moineau domestique												15/05/2025	A. LABADIE	5	5	
													19/06/2025	L.PRATS	4	4	
													03/07/2025	A. LABADIE	5	5	
Dendrocopos major	Pic épeiche	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	/	LC	LC		Modéré	3611	19/06/2025	L.PRATS	2	2	
Pica pica	Pie bavarde	/	/	An. II/2	LC	/	/	LC	LC		Modéré	4474	14/05/2024	L.PRATS	2	2	
													15/05/2025	A. LABADIE	2	2	
Columba palumbus	Pigeon ramier	/	/	An. II/1 et An. III/1	LC	LC	NAd	LC	LC		Modéré	3424	15/05/2025	A. LABADIE	2	2	
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Art. 3	An. III	/	LC	NAd	NAd	LC	LC		Modéré	4564	19/06/2025	L.PRATS	2	2	
													03/07/2025	A. LABADIE	2	2	
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	NAd	LC	LC		Modéré	4280	14/05/2025	L.PRATS	2	2	
													19/06/2025	L.PRATS	2	2	
													03/07/2025	A. LABADIE	2	2	
Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	NAd	LC	LC		Modéré	459638	14/05/2025	L.PRATS	2	2	
													03/07/2025	A. LABADIE	2	2	
Luscinia megarhynchos	Rossignol philomèle	Art. 3	An. II	/	LC	/	NAd	LC	LC		Modéré	4013	14/05/2025	L.PRATS	2	2	
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	NAd	LC	LC		Modéré	4001	14/05/2025	L.PRATS	2	2	
													03/07/2025	A. LABADIE	1	1	
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	Art. 3	An. III	An. II/2	LC	/	NAd	LC	LC		Modéré	3429	14/05/2024	L.PRATS	2	2	
													15/05/2025	A. LABADIE	2	2	
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	/	LC	LC		Modéré	3967	14/05/2025	L.PRATS	2	2	Chant + nid dans la bâtiment abandonné
													15/05/2025	A. LABADIE	2	2	
													19/06/2025	L.PRATS	2	2	
Chloris chloris	Verdier d'Europe	Art. 3	An. II	/	VU	NAd	NAd	LC	LC		Fort	4582	14/05/2025	L.PRATS	4	4	
													03/07/2025	A. LABADIE	2	2	

Tableau 17 : Liste des espèces de chiroptères contactées au sein de l'aire d'étude immédiate

Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Aquitaine 2019-2020	LR France 2017	LR Europe	LR monde	PNA		Déterminante ZNIEFF Aquitaine	Enjeu régional	Code TAXREF	Date	Observateur	Secteur d'investigation	Total	Utilisation du site
		PN	Berne	DH					Etat d'avancement	Période d'application						1		
Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers	Art. 2	An. II	An. II et IV	EN	VU	VU	VU	Mise en œuvre	2016-2025	X	Majeur	79305	19 au 20/06/25	SMBAT	5	5	
Myotis nattereri	Murin de Natterer	Art. 2	An. II	An. IV	NT	LC	LC	LC			X	Notable	60408	19 au 20/06/25	SMBAT	1	1	

Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Aquitaine 2019-2020	LR France 2017	LR Europe	LR monde	PNA		Déterminante ZNIEFF Aquitaine	Enjeu régional	Code TAXREF	Date	Observateur	Secteur d'investigation	Total	Utilisation du site
		PN	Berne	DH					Etat d'avancement	Période d'application						1		
Myotis sp	Murin sp	Art. 2	An. II	An.II et/ou IV	/	/	/	/					186239	19 au 20/06/25	SMBAT	1	1	
Nyctalus leisleri	Noctule de Leisler	Art. 2	An. II	An. IV	LC	NT	LC	LC	Mise en œuvre	2016-2025	X	Fort	60461	19 au 20/06/25	SMBAT	34	34	
Plecotus sp	Oreillard sp	Art. 2	An. II	An. IV	/	/	/	/					186239	19 au 20/06/25	SMBAT	9	9	
Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe	Art. 2	An. II	An. II et IV	LC	LC	LC	LC	Mise en œuvre	2016-2025	X	Notable	60313	19 au 20/06/25	SMBAT	1	1	
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Art. 2	An. III	An. IV	LC	NT	LC	LC	Mise en œuvre	2016-2025		Notable	60479	19 au 20/06/25	SMBAT	3019	3019	
Pipistrellus kuhlii	Pipistrelle de Kuhl	Art. 2	An. II	An. IV	LC	LC	LC	LC				Notable	79303	19 au 20/06/25	SMBAT	243	243	
Pipistrellus sp	Pipistrelle sp	Art. 2	An. III	An. IV	/	NT ou LC	LC	LC					186239	14/05/2024	L.PRATS	9	9	Colonie dans rebord métal de la cheminée de la gare
Eptesicus serotinus	Sérotine commune	Art. 2	An. II	An. IV	LC	NT	LC	LC	Mise en œuvre	2016-2025	X	Notable	60360	19 au 20/06/25	SMBAT	16	16	

Tableau 18 : Liste des espèces de reptiles contactées au sein de l'aire d'étude immédiate

Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Aquitaine 2013	LR France 2015	LR Europe 2009	LR monde	Déterminante ZNIEFF Aquitaine	Enjeu régional	Code TAXREF	Date	Observateur	Plaque/Transect			Total
		PN	Berne	DH										1	2	3	
Podarcis muralis	Lézard des murs	Art. 2	An. II	An. IV	LC	LC	LC	LC		Modéré	77756	19/06/2025	L.PRATS	1		1	2
												03/07/2025	A.LABADIE	2	2	2	6

Tableau 19 : Liste des espèces de rhopalocères contactées au sein de l'aire d'étude immédiate

Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Aquitaine	LR France 2012	LR Europe	LR monde	Déterminante ZNIEFF Aquitaine	Enjeu régional	Code TAXREF	Date	Observateur	Transect			Total
		PN	Berne	DH										1	2	3	
Pyronia tithonus	Amaryllis	/	/	/	LC	LC	LC	/		Modéré	608405	03/07/2025	A.LABADIE	2	3	2	7
	Argus sp	/	/	/	/	VU ou LC	LC	/				03/07/2025	A.LABADIE	1			1
Lampides boeticus	Azuré porte-queue	/	/	/	LC	LC	LC	/		Modéré	54021	03/07/2025	A.LABADIE	1	2		3
Gonepteryx rhamni	Citron	/	/	/	LC	LC	LC	/		Modéré	54417	03/07/2025	A.LABADIE	1			1
Macroglossum stellatarum	Moro sphinx	/	/	/	/	/	/	/			54829	19/06/2025	L.PRATS	1			1
Maniola jurtina	Myrtil	/	/	/	LC	LC	LC	/		Modéré	53668	19/06/2025	L.PRATS	1	1		2
Leptidea sinapis	Piérade de la Moutarde	/	/	/	/	LC	LC	/		Modéré	54376	19/06/2025	L.PRATS		1		1

Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Aquitaine	LR France 2012	LR Europe	LR monde	Déterminante ZNIEFF	Enjeu régional	Code TAXREF	Date	Observateur	Transect			Total
		PN	Berne	DH					Aquitaine					1	2	3	
Pieris rapae	Piérade de la Rave	/	/	/	LC	LC	LC	/		Modéré	219831	19/06/2025	L.PRATS	1	2		3
Pieris sp	Piérade sp	/	/	/	/	/	/	/			196270	03/07/2025	A.LABADIE	2	2	2	6
Colias crocea	Souci	/	/	/	LC	LC	LC	/		Modéré	641941	03/07/2025	A, LABADIE		1		1
Pararge aegeria	Tircis	/	/	/	LC	LC	LC	/		Modéré	53595	14/05/2025	L.PRATS	2			2

Rareté régionale : CC : espèce très commune ; C : espèce commune ; AC : espèce assez commune ; AR : espèce assez rare ; R : espèce rare ; RR : espèce très rare

Légende :

PN : Protection nationale avifaune

Art. 3 : Espèce protégée ainsi que son habitat

PN : Protection nationale reptiles / amphibiens

Art. 2 : Espèce protégée ainsi que son habitat

Art. 3 : Espèce protégée

Art.4 : Espèce dont la mutilation est interdite

PN : Protection nationale entomofaune

Art. 2 : Espèce protégée ainsi que son habitat

Art. 3 : Espèce protégée

Bern : Convention de Bern

An. II : Espèce protégée ainsi que son habitat

An. III : Espèce dont l'exploitation est réglementée

DO : Directive Oiseaux

An. I : Espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

An. II : Espèces dont la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces

DH : Directive Habitats

An. II : Espèce d'intérêt communautaire - * Espèce prioritaire

An IV : Espèce nécessitant une protection particulière stricte

An V : Interdiction de l'utilisation de moyens non sélectifs de prélèvement, de capture et de mise à mort pour ces espèces

LR : Liste rouge

Espèces menacées de disparition

CR : En danger critique

EN : En danger

VU : Vulnérable

Autres catégories

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole, (c) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, ou (d) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)

NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

Statut biologique

N : Nicheur

M : Migrateur

H : Hivernant

ECB : Ensemble du Cycle Biologique

Ces critères sont basés sur les répartitions régionales des espèces (Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine, Liste rouge des amphibiens et des reptiles d'Aquitaine etc.).

Tendance des populations : état basé sur la tendance des populations nationales (Directives Habitats et Directives Oiseaux) et régionales (Atlas régionaux, Listes rouges régionales).

BIBLIOGRAPHIE

Documents réglementaires

ARRETE du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

COMMISSION EUROPEENNE DG XI (1999) – Manuel d'interprétation des Habitats de l'union européenne Version EUR 15/2. Direction Générale « Environnement, Sécurité Nucléaire et Protection Civile ».

DECRET n°2005-935 du 2 août 2005 relatif à la partie réglementaire du code de l'environnement. Journal Officiel du 5 août 2005.

DECRET n°2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 et modifiant le code rural. Journal officiel du 9 novembre 2001.

DECRET n°2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000. Journal officiel du 21 décembre 2001.

DIRECTIVE 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Journal Officiel de l'Union européenne.

Directive 97/62/CE du Conseil du 27 octobre 1997 portant adaptation au progrès technique et scientifique de la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Journal Officiel de l'Union européenne.

DIRECTIVE 2006/105/CE DU CONSEIL du 20 novembre 2006 portant adaptation des directives 73/239/CEE, 74/557/CEE et 2002/83/CE dans le domaine de l'environnement, en raison de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. Journal Officiel de l'Union européenne du 20 décembre 2006.

DIRECTIVE 2009/147/CE du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Journal Officiel de l'Union européenne du 26 janvier 2010.

LOI n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et son décret d'application n°77-1141 du 12 octobre 1977 modifié par l'ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (2001) – Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets

Programmes d'infrastructure et d'aménagement sur les sites Natura 2000. Application de l'article L.414-4 du code de l'environnement (chapitre IV, section I). 94 p.

ORDONNANCE n°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de Directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement. Journal officiel n°89 du 14 avril 2001.

Documents nationaux

ANONYME (1995) – Inventaire des plantes protégées de France. AFCEV, Paris.

ABADIE J.-C., NAWROT O., VIAL T., CAZE G. et HAMDI E. (2019) – Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la flore vasculaire de Nouvelle-Aquitaine – *Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Conservatoire Botanique National du Massif central et Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées*. 108 pages + annexes.

CAILLON A. (coord.), BONIFAIT S., CHABROL L., DAO J., LEBLOND N., RAGACHE Q. (2022) – Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine. – *Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (coord.), Conservatoire Botanique National du Massif central et Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées*. 116 p. + annexes.

CBN SUD-ATLANTIQUE (2022) – Recommandations pour l'évaluation des enjeux et les mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement sur *Lotus hispidus* et *Lotus angustissimus* en Aquitaine, version 1.1 du 30 mars 2022. 9 p.

GEROUDET P. (2010) – Les passereaux d'Europe. *Delachaux*.

GRANGE J.-L., (2002). Liste commentée des Oiseaux des Pyrénées occidentales et du Sud des Landes in *GOPA*, 2002. Le Casseur d'Os, p 84-133.

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (2003) – Les cahiers d'Habitats Natura 2000.

MULLER S. (coord.) (2004) - Plantes invasives en France. *Publications scientifiques du Muséum, Patrimoines Naturels*, 62. Paris, 168 p.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (1995) – Inventaire de la Faune de France. Editions Nathan. 415 p.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (1995) – Livre rouge. Inventaire de la faune menacée en France. Edition Nathan. 176 p.

ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D. (1999) – Oiseaux menacés et à surveiller en France.

SOCIETE BOTANIQUE DE FRANCE (coord. TISON JM & De FOUCAULT) (2014) - Flora Gallica - Flore complète de la France. *Editions Biotope*. Env. 1400 p

THEILLOUT A. & Collectif Faune-Aquitaine (2015) - Atlas des Oiseaux nicheurs d'Aquitaine. *LPO Aquitaine, Delaschaux & Niestlé*, 511 p.

UICN, 2016. Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre Oiseaux nicheurs de France métropolitaine.

UICN, 2017. Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre mammifères continentaux de France métropolitaine.

YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G. (1994) – Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. *Société ornithologique de France*, 776 p.

Sites Web/logiciel

Agence de l'Eau Adour Garonne

<http://www.eau-adour-garonne.fr/>

FAUNA

<https://observatoire-fauna.fr/>

Géoportail

www.geoportail.gouv.fr/

INPN, Inventaire national du Patrimoine naturel (MNHN)

<http://inpn.mnhn.fr/>

LégiFrance

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV-NA) :

<https://obv-na.fr/>

Tela Botanica

<http://www.tela-botanica.org/>

[Logiciel FloreNUM, Jean-Claude MELET. BIOTOPE Editions, 2.2.4.0](#)

Faune Aquitaine

<https://www.faune-aquitaine.org/>



Cabinet d'ingénieurs conseil en environnement

aménagement

assainissement



Le partenaire de vos projets

www.eten-environnement.com

AGENCE NOUVELLE AQUITAINE

49 rue Camille Claudel – 40 990 SAINT PAUL LES DAX

☎: 05.58.74.84.10 – 📠: 05.58.74.84.03

environnement@eten-aquitaine.com

AGENCE OCCITANIE

60 rue des Fossés – 82800 NEREPÉLISSE

☎ : 05.63.02.10.47 – 📠: 05.63.67.71.56

environnement@eten-midi-pyrenees.com